

Hiver 2012-2013 VOLUME 23 NUMÉRO 4

ESQUISSES

**PATRIMOINE
ARCHITECTURAL**

**PIÈCES
D'IDENTITÉ**

FIBRE DE VERRE



500 fois **moins conducteur** que l'aluminium

2 fois **plus fort** que l'aluminium
8 fois plus que le PVC

Coefficient de dilatation presque nul
Le PVC se dilate 7 fois plus
L'aluminium 2 fois plus

Les portes et fenêtres **Fenestra FIBRE DE VERRE** sont enfin disponibles

RESIDENTIEL

COMMERCIAL

INDUSTRIEL

INSTITUTIONNEL

1 800 994-6404

QUÉBEC MONTRÉAL GATINEAU

GROUPEFENESTRA.COM

LE GROUPE 
FENESTRA



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC H3H 1R4
Tél. : 514-937-6168
800-599-6168
esquisses@oaq.com
www.oaq.com

RÉDACTEUR EN CHEF **Pierre Frisko**
JOURNALISTES **Hélène Lefranc** et **Martine Roux**
RÉVISEURE **Christine Dufresne**
CONCEPTRICE GRAPHIQUE **Amélie Beaulieu** (Kokonut design)
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO **Claude Bonnier**, **Leslie Doumerc**, **Corinne Fréchette-Lessard**, **Carole Giard**, **Gregory Haelterman**, **Aurélien Lanctôt**, **Sophie Lanctôt**, **Rémi Leroux**, **Samuel Massicotte**, **Marc-André Sabourin**, **Dominique Vézina**, **Cédryc Viens**

Esquisses est publié quatre fois l'an par l'Ordre des architectes du Québec. Ce numéro est tiré à 5 800 exemplaires. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada

SERVICES DE L'ORDRE

BUREAU DU SYNDIC

Syndic **Pierre Collette**
pcollette@oaq.com | poste 231
Syndic adjoint **René Crête**
rcrete@oaq.com | poste 249
Adjointe **Geneviève Simard**
gsimard@oaq.com | poste 222

DIRECTION ET PRÉSIDENTE

Président **André Bourassa**
presidence@oaq.com
Directeur général et secrétaire **Jean-Pierre Dumont**
jpdumont@oaq.com | poste 211
Secrétaire de direction **Christine Daffe**
cdaffe@oaq.com | poste 221
Adjoint à la direction générale **Cédryc Viens**
cviens@oaq.com | poste 219
Gestionnaire administrative **Nathalie Thibert**
nthibert@oaq.com | poste 220

ENQUÊTEUR

Claude Bonnier
cbonnier@oaq.com | poste 232

FORMATION CONTINUE

Coordonnatrice **Virginie Belhumeur**
vbelhumeur@oaq.com | poste 208
Adjointe **Cassandra Garneau**
cgarneau@oaq.com | poste 218

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Responsable **Alain Letuvé**
aletuve@oaq.com | poste 205
Adjointe **Louise Dubuc**
ldubuc@oaq.com | poste 205

SERVICE DE L'ADMISSION

Registraire **Carole Giard**
cgiard@oaq.com | poste 251
Adjointe **Nathalie Cabrera**
ncabrera@oaq.com | poste 235
Adjointe **Lynda Godin**
lgodin@oaq.com | poste 212

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

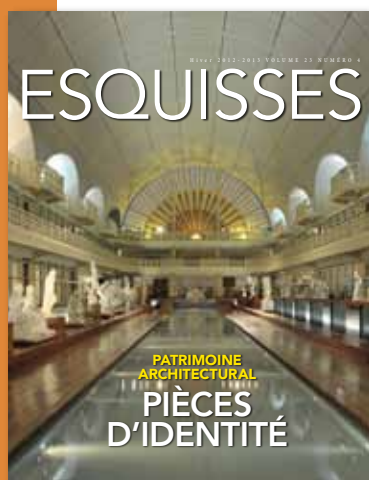
Contrôleur contractuel **Patrick St-Amour**
pst-amour@oaq.com | poste 230
Technicienne comptable **Hakima Zidani**
hzidani@oaq.com | poste 209

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES TI

Directeur **Pierre Frisko**
pfrisko@oaq.com | poste 223
Adjointe **Véronique Bourbeau**
vbourbeau@oaq.com | poste 239
Agente de recherche et de liaison **Hélène Lefranc**
hlefranc@oaq.com | poste 233
Chargée de projets **Martine Roux**
mroux@oaq.com | poste 229
Chargée de projets en TI **Gabrielle Ancitil**
ganctil@oaq.com | poste 224

PUBLICITÉ

Serena Hillaert Communications Publi-Services inc.
450 227-8414 | poste 311 | shillaert@cpsmedia.ca



En couverture

Le patrimoine, c'est un peu comme l'autre moitié dans un vieux couple : à force de ne plus la voir, on oublie qu'elle existe. Ce qui explique peut-être qu'au Québec des sites et bâtiments patrimoniaux – anciens ou récents – soient travestis, abandonnés, démolis. Heureusement, des passionnés se battent pour l'aider à survivre et à franchir le temps : *Esquisses* est allé fouiller de leur côté. Ils s'intéressent aux patrimoines, quels qu'ils soient – religieux, industriel, rural – et qu'importe l'époque. Ils tentent d'en expliquer les vertus aux profanes ou de les adapter aux usages d'aujourd'hui tout en répondant aux dogmes de notre ère. Et ils ne cherchent peut-être pas à tout conserver, mais à mieux le faire. Regards d'aujourd'hui sur l'avenir de notre passé.

La Piscine, Musée d'art et d'industrie André Diligent
Conception : Albert Baert (1922)
Restauration : Jean Paul Philippon architecte (2001)
Photo : Alain Leprince

ACTUALITÉS

- 4 **Brèves**
- 5 **En éditorial:** Un exercice de modestie
- 7 **Chronique:** Faites vos vœux
- 8 **Intégration des architectes de l'étranger:** La force de l'expérience
- 10 **Biomasse forestière:** Bouillon de culture
- 13 **Gérer l'amiante:** Fibres sensibles
- 17 **DOSSIER**
- PATRIMOINE ARCHITECTURAL**
- 18 **Restaurer une icône: Reconnaissance de caractère**
- 21 **Architecture moderne: Le péril jeune**
- 25 **Les défis du patrimoine industriel: Friche alors**
- 27 **Avenir des silos: Je ne suis pas un numéro!**
- 29 **Vieilles pierres et nouvelles normes: Sauver l'immeuble**
- 32 **Conversion d'églises: Il était une foi**
- 35 **Loi sur le patrimoine culturel: Virage global**
- 37 **Théories de conservation: Le théâtre des variétés**
- 40 **Villages québécois: Perte d'identité**
- 42 **La seconde vie des bunkers: Abris de fortune**
- 46 **Formation continue:** Programme d'hiver et de printemps
- 49 **Qui fait quoi?:** Les organismes du domaine du patrimoine
- 53 **Accessibilité universelle:** Adapter le patrimoine
- 56 **La capsule du Fonds:** Questions délicates
- 58 **Pratique illégale:** Jurisprudence
- 59 **Sécurité sur les chantiers:** Principe de précaution
- 60 **Tableau de l'Ordre et décisions disciplinaires**
- 61 **Lectures**

Le magazine *Esquisses* vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et sur les services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services annoncés sous forme publicitaire dans *Esquisses* ne sont en aucune façon approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre.



Photo : Gillyan9

SUR LE SEUIL

En France, c'est chaque fois la même chose : dès qu'un nouveau ministre de la Culture est nommé, il relance l'idée d'abaisser le seuil minimal d'obligation de recourir à un architecte. Cette fois, c'est la ministre Aurélie Filippetti qui a ravivé le débat lors de sa visite à la 13^e Biennale d'architecture de Venise en se déclarant favorable à un abaissement de ce seuil à 150 m², contre 170 m² actuellement.

Elle répond ainsi à la demande de Lionel Carli, président du Conseil national de l'Ordre des architectes de France. La ministre envisage aussi, en collaboration avec Cécile Duflot, sa collègue chargée de l'Égalité des territoires et du Logement, de revenir sur un héritage du précédent gouvernement, qui limitait le champ d'intervention de l'architecte à l'égard des maisons unifamiliales. L'industrie de la construction a aussitôt réagi et promis de s'opposer à tout changement. Le contraire aurait été surprenant!

Photo : Rosh Sillars



À VOS AGENDAS !

Voici une bonne façon d'inaugurer vos agendas 2013, qu'ils soient papier ou virtuels : les 13, 14 et 15 juin prochain se déroulera le Congrès des architectes. Il aura lieu cette année à Québec, dans l'édifice La Fabrique de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval, et s'articulera autour du thème des nouvelles technologies. Comme d'habitude, le programme sera diffusé sur le site Web de l'OAQ et dans le bulletin *Élévation*.

LOI SUR LES ARCHITECTES

La dissolution de l'Assemblée nationale, le 1^{er} août dernier, a mis un terme à tous les projets de loi, dont le projet de loi 77 : Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées. Avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement, un nouveau projet de loi verra le jour et les dispositions concernant la Loi sur les architectes pourraient être révisées. À suivre!

COMMISSION CHARBONNEAU

L'Ordre sollicite l'avis de ses membres sur les mesures concrètes qui pourraient être mises en œuvre pour enrayer et prévenir la collusion et la corruption dans le milieu de la construction. Comme il l'a annoncé, l'OAQ déposera un mémoire devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, plus connue sous le nom de commission Charbonneau.

Ce mémoire – orienté vers la protection du public – se déclinera en deux volets. D'une part, l'OAQ expliquera sa perception de la situation qui prévaut actuellement au Québec dans l'industrie de la construction et indiquera les conditions qui sont susceptibles de générer de la collusion, de la corruption et des conflits d'intérêts. D'autre part, l'Ordre formulera des recommandations.

Fi des enveloppes brunes ! Envoyez plutôt vos avis ou commentaires sur les moyens de contrer la collusion et la corruption à Cédryc Viens, à l'adresse cviens@oaq.com.



UN EXERCICE DE MODESTIE

André Bourassa, président

Le développement durable «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs», selon la définition communément admise et reprise par Québec. Cela correspond aussi à la définition du patrimoine, ce cadre bâti que l'on érige ou que l'on protège pour transmission aux générations futures. Chaque génération érige en effet de nouveaux bâtiments, mais hérite d'un nombre croissant d'édifices d'intérêt déjà construits, qu'elle léguera à son tour.

Nous, architectes, avons donc une responsabilité particulière envers le patrimoine, responsabilité qui s'accroît. Elle est culturelle et sociale : des lieux sont reliés à l'histoire, témoignent de nos évolutions et de nos choix en tant que peuple ou s'inscrivent dans des courants artistiques et techniques, en plus d'avoir une valeur affective et mémorielle pour les citoyens. Elle est évidemment environnementale : pourquoi faire table rase de ce qui existe quand c'est beau, bien fabriqué et réutilisable, et construire du neuf en épuisant toujours plus de ressources ? Quand on ajoute au coût d'une construction neuve celui de la démolition préalable, on s'aperçoit que préserver est souvent aussi une utilisation optimale des ressources financières.

Chaque architecte a ses styles, ses époques et son type de bâtiment préférés, mais nous devons porter attention à tous les types de patrimoine. Tous ont leur place. Après tout, le cadre bâti québécois date rarement de plus de 350 ans et nous ne pouvons pas nous permettre de trop en jeter !

Il ne s'agit pas non plus de jouer les intégristes. Nous devons préserver tout en étant raison-

nables, en fonction de l'état, des usages possibles et des budgets à notre disposition. Mieux vaut préserver adéquatement un peu de patrimoine et le garder vivant, que beaucoup qui ne sert à rien et dont les citoyens se désintéressent. S'il ne se dégrade pas, on peut toutefois attendre que la génération suivante trouve le moyen de l'utiliser. Il faut savoir patienter et accepter de vivre à l'ombre de certaines friches.

On le voit, tout est question de choix, y compris à petite échelle quand on intervient sur un bâtiment existant. Que conserver ? Que démolir ? Que transformer ? Même difficile, cette tâche est intrinsèque à notre métier. Nos études nous ont normalement outillés pour répondre à ces questions, que ce soit en matière de capacité d'analyse, de connaissances historiques, ou d'expertises et de techniques complémentaires à étudier avant de trancher.

Évidemment, tous les clients n'ont pas la même sensibilité au patrimoine. Il est de notre devoir d'architecte de les faire progresser quand ils ne sont pas conscients de la valeur de leurs biens ou des biens voisins. Même si l'on intervient sur un lieu encore utilisé dans sa fonction première, une résidence Art déco ou une usine du début du 20^e siècle à agrandir, la valeur patrimoniale du bâtiment, le cas échéant, doit être notre souci.

Par ailleurs, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel vient d'entrer en vigueur. Celle-ci transfère aux municipalités la gestion d'une partie du patrimoine qui était jusqu'à maintenant sous la responsabilité du gouvernement provincial. Toutes n'ont pas forcément les expertises ou les ressources nécessaires.

Après s'être familiarisés avec les nouveaux vocables désignant dorénavant les différents statuts – sites patrimoniaux déclarés, biens immobiliers classés, etc. –, les architectes auront un rôle à jouer, notamment dans l'élaboration des plans de conservation et dans leur maintien.

Évidemment, tous les clients n'ont pas la même sensibilité au patrimoine. Il est de notre devoir d'architecte de les faire progresser quand ils ne sont pas conscients de la valeur de leurs biens ou des biens voisins.

Bien sûr, nous avons choisi ce métier pour créer, attirés par l'idée de dessiner une esquisse sur une page blanche, de concevoir du tangible à partir de rien, de remplir des vides. Cet exercice, toujours excitant, développe l'ego, sans jugement aucun. Intervenir sur le patrimoine nécessite une autre posture. Des gestes forts peuvent être posés, mais dans le respect de ce qui est déjà en place, en acceptant les contraintes du bâti existant comme nous acceptons les contraintes du sol dans tout projet. Cet exercice de modestie est un défi aussi passionnant.

Architectes



Henry



L'offre Distinction, à la hauteur de votre réussite.

Vous cherchez une solution financière bien adaptée à votre réalité ou à celle de votre entreprise? Profitez de l'offre Distinction de Desjardins conçue spécialement pour répondre à vos besoins spécifiques. Vous aurez droit, entre autres, aux avantages suivants :

- Forfait avec transactions illimitées incluant chèques personnalisés, traites et mandats, certification de chèques et plusieurs autres services à seulement 7,95 \$ par mois
- Remise en BONIDOLLARS^{MD} de 50 % des frais annuels pour les cartes VISA* OR Desjardins
- Rabais et taux bonifiés sur plusieurs produits d'épargne et de financement
- Gamme complète de solutions financières économiques, fiables et évolutives pour votre entreprise.

N'attendez plus! Rencontrez un conseiller en caisse ou un directeur de comptes dans un centre financier aux entreprises Desjardins et profitez de cette offre dès maintenant.

desjardins.com/oaq

Détails et conditions sur desjardins.com/oaq
^{MD} BONIDOLLARS Desjardins est une marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
* VISA / Fédération des caisses Desjardins du Québec, usager autorisé.



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

FAITES VOS VŒUX!

Pierre Frisko
pfrisko@gmail.com

À l'époque où je siégeais au conseil d'administration d'un CLSC-CHSLD, la représentante des bénéficiaires trouvait étrange qu'on parle d'elle et de ses pairs comme d'*usagers*. Elle ne le disait pas comme ça, mais on comprenait qu'elle entendait plutôt « usagés ». Vous savez comme ils sont susceptibles, les vieux. Pardon, les aînés. Ils ne veulent même plus qu'on les appelle vieux.

Le terme est passé dans l'usage courant. L'usager aussi. L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette organisait récemment un colloque qui le mettait en vedette. Avec un titre qui intrigue : « Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers. »

À l'épreuve. C'est bien dit, non ?

Paraît que c'est dans l'air du temps, et que ça va aller en s'accroissant. Les citoyens veulent avoir leur mot à dire dans l'aménagement de leur ville et de leurs bâtiments. Alors ils s'impliquent. Ou cherchent à le faire quand on ne leur laisse pas la place.

Vous vous rappelez l'aventure du casino avorté à Pointe-Saint-Charles ? Débarqué avec ses gros sabots dans un quartier qui ne l'attendait pas, Loto-Québec a vu son projet rejeté par une population qui ne s'est pas laissée impressionner par les habituelles promesses de retombées économiques enrobées d'une couche de Cirque du Soleil. Un exemple parfait de ce qu'il ne faut plus faire, paraît-il.



Nous sommes à l'ère de la concertation, de la participation citoyenne. Finie l'époque où l'on se contentait d'expliquer aux gens comment le joli projet allait ramener la prospérité et la joie dans le quartier en leur demandant d'attendre passivement qu'on le réalise.

En France, la concertation est prévue dans le processus réglementaire depuis un bout de temps. Ce qui a donné lieu à tout un méca-



nisme de consultation et de participation en vue du réaménagement des Halles de Paris, là où se trouve cet épouvantable centre d'achats en plein cœur de la ville nommé Forum des Halles. La démarche a eu lieu de 2002 à 2010.

Vous direz que c'est un peu long. Mais qui va s'en soucier si, en bout de ligne, on a un meilleur projet et que tout le monde en ressort plus heureux ?

Bon, d'accord, tout le monde n'en est pas ressorti heureux. Pour tout dire, la concertation n'a réussi qu'une chose : déplaire à tout le monde.

C'est souvent comme ça, avec les nouveaux jouets, on ne sait pas trop comment les utiliser. Un peu comme si on jouait au Monopoly avec les règles du Clue. Mrs White sur l'avenue du Parc avec un dé à coudre.



À Montréal aussi, on consulte. On ne saisit pas toujours pourquoi, ça ressemble souvent à des consultations de pratique, genre pas pour vrai. Mais on consulte.

On en a un bel exemple avec le plan de développement urbain, économique et social des secteurs (PDUES) Marconi-Alexandra, Atlantique, Beaumont, De Castelnau. Pas vraiment un quartier, mais une espèce de « rabotage » à la jonction de quatre quartiers.

Je ne vais pas vous dire tout le mal que je pense de la façon de consulter, là n'est pas la question. Commencée à la fin du printemps, elle n'est pas encore terminée : le rapport final n'a été ni publié, ni diffusé. Ce qui n'a pas empêché l'Office de consultation publique de Montréal de lancer, de son côté, une nouvelle consultation, pour une parcelle située à l'intérieur du secteur.

Je ne sais pas pourquoi, mais ça me fait penser à une autre grande consultation, tenue à l'automne 2011 celle-là. On devait enfin y régler le sort du mal-aimé, sous-utilisé et mal aménagé Parc olympique.

On a fait parler tout le monde, sa mère et son chien. On lui a permis de tout dire, et aussi son contraire. Et qu'a donc fait le comité avec toutes ces belles recommandations ? Un catalogue. Une liste d'épicerie. Et puis plus rien.

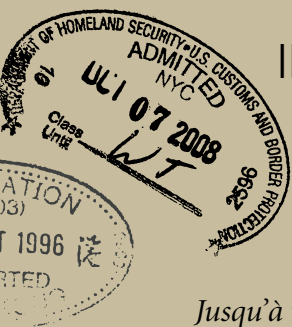


À l'épreuve.

Faudrait juste tourner ça un peu autrement. « L'implication des habitants et des usagers à l'épreuve des consultants. »

C'est plein de potentiel.

Les propos contenus dans cette chronique ne représentent pas la position de l'OAQ. Ils n'engagent que son auteur.



INTÉGRATION DES ARCHITECTES DE L'ÉTRANGER

LA FORCE DE L'EXPÉRIENCE

Jusqu'à tout récemment, plusieurs architectes d'expérience, formés et reconnus à l'étranger, ne pouvaient pratiquer l'architecture une fois installés au Canada. Une iniquité que corrige le Programme pour les architectes de l'étranger possédant une vaste expérience, qui vient d'entrer en vigueur.

Carole Giard et Cédryc Viens

Milos vit au Québec depuis deux ans*. La chance lui a souri : peu après son arrivée, il décrochait un emploi dans un bureau d'architecte. Il faut dire qu'en quittant son pays d'origine, Milos a laissé derrière lui une pratique établie depuis une vingtaine d'années et la reconnaissance de ses pairs, un bagage qui a séduit son employeur québécois. Sauf qu'ici, pour l'instant, il n'est encore ni architecte ni stagiaire.

Jusqu'à maintenant, les architectes étrangers d'expérience comme Milos hésitaient à entreprendre les longues démarches menant au permis d'exercice. Mais une nouvelle avenue s'offre maintenant à eux.

Grâce à un appui financier de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, les 11 ordres d'architectes du Canada ont créé le Programme pour les architectes de l'étranger possédant une vaste expérience (AÉVE). À l'ère de la mondialisation et de la mobilité des talents, cette mesure, lancée le 21 septembre dernier, offre une voie d'accès à la profession aux architectes étrangers qui désirent obtenir un permis d'exercice au Canada. Efficace et équitable, ce programme évalue l'expérience de travail et les compétences des architectes étrangers par rapport aux normes pancanadiennes de compétence exigées pour l'exercice de la profession.

Auparavant, aucun programme national approprié n'était en place pour les architectes autorisés à exercer la profession ailleurs dans le monde. Ainsi, un architecte immigrant devait

faire évaluer son profil universitaire, effectuer un stage de deux ou trois ans et réussir l'examen d'admission, et ce, même s'il avait réalisé des projets d'envergure pendant 20 ans dans son pays d'origine. Pour un architecte qui a fait ses études il y a longtemps, on peut comprendre qu'il soit assez difficile de se retrouver dans les souliers d'un stagiaire. C'est d'autant plus incongru dans le cas d'une personne jouissant d'une reconnaissance internationale en architecture.

Le programme AÉVE corrige cette iniquité et tient compte de l'expérience acquise à l'étranger tout en protégeant le public, puisqu'il exige six mois d'expérience architecturale au Canada. Au cours de cette expérience, l'architecte étranger acquiert une connaissance de la réglementation canadienne qui régit le cadre bâti ainsi que des particularités locales propres à la pratique de l'architecture, notamment en ce qui concerne le climat et l'environnement. Naturellement, une bonne connaissance de la langue est nécessaire pour exercer la profession : au Québec, à moins d'en être dispensé sous certaines conditions, un examen de français est obligatoire.

CRITÈRES PRÉCIS

Désormais, les architectes étrangers qui ont au moins sept ans d'expérience et satisfont à tous les critères d'admissibilité du programme peuvent faire reconnaître leurs compétences par le biais d'une auto-évaluation et d'une entrevue conduite par des architectes canadiens. Le candidat qui se conforme à la norme de compétence reçoit un certificat lui permettant de

présenter une demande d'inscription auprès de l'ordre d'architectes de son choix. Si le candidat ne démontre pas une compétence suffisante, la certification d'AÉVE est refusée. Par contre, si ses lacunes se limitent à certains domaines, des mesures correctives (comme des cours, un stage ou un examen) sont prescrites.

La communauté architecturale voit de grands avantages à l'admission d'architectes formés à l'étranger, car ils apportent des idées, des expériences et des points de vue qui peuvent enrichir la profession. Les architectes étrangers qui font du Canada leur terre d'accueil auront désormais la possibilité de pratiquer plus rapidement que par le passé et de contribuer, à la hauteur de leurs compétences, à la société canadienne.

Pour connaître les critères d'admissibilité au programme AÉVE et pour présenter une demande en ligne, voir le site du Conseil canadien de certification en architecture : www.cacb-ccca.ca

Vous êtes un architecte praticien ou à la retraite ayant au moins cinq ans d'expérience diversifiée de la pratique et vous souhaitez vous impliquer dans le programme AÉVE à titre d'évaluateur? Communiquez avec Nathalie Cabrera à ncabrera@oaq.com. Il s'agit d'une implication bénévole. Les frais de déplacement et de séjour sont remboursés. ■

* Cas fictif.



Fertilec : les professionnels de l'aménagement et de la gestion des territoires grâce à la technologie Tensar.

ARCHITECTES, URBANISTES, INGÉNIEURS ET DÉCIDEURS, visitez le www.tensarcorp.com et cliquez dans un nouveau programme spécialement conçu pour vous aider à gagner temps et argent, comme tous les produits Tensar : systèmes d'amélioration des chaussées et fondations, de stabilisation des sols, protection contre l'érosion et pour l'environnement, et systèmes pour l'industrie minière.

Recommandations ECMS 5.0, LA solution à tous vos problèmes de construction de routes, structures, murs et autres infrastructures.

Vérifiez la cote des produits que vous comptez utiliser auprès de l'autorité des produits au www.ntpep.org. Ce guichet unique est la référence dans tous les États américains.

Tensar

TENSAR INTERNATIONAL CORPORATION

Assistance technique, conception et solutions d'ingénierie pour des projets d'infrastructures et d'urbanisation
Ligne sans frais Tensar : 1-800-TENSAR-1
ou par courriel info@tensarcorp.com

Produits certifiés LEED

Pensez global avec

 **fertilec**

biodiversité

T : 1 888 831-1085 • F : 1 888 836-1915

www.fertilec.com

BIOMASSE FORESTIÈRE **BOUILLON DE CULTURE**

Le chauffage à la biomasse forestière progresse à pas de géant au Québec, à tel point que plusieurs municipalités adaptent leurs bâtiments à cette technologie. Coup d'œil sur une industrie en pleine ébullition.

Martine Roux



Photo: GDF SUEZ / HELSLY CEDRIC

Dès cet automne, la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, dans le bas Saint-Laurent, branchera un réseau de chauffage à la biomasse forestière qui alimentera une église, une auberge, les écoles primaire et secondaire et un immeuble d'habitation. Il s'agit de la première phase du projet Réseau chaleur Saint-Jean-de-Dieu, qui vise l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage des édifices publics, commerces et bâtiments industriels de la municipalité et, à long terme, de ses résidences.

La biomasse forestière provient de résidus de matière ligneuse recueillis en forêt: branches, cimes et troncs d'arbres laissés sur place après les coupes. Les municipalités achètent des copeaux de bois auprès d'entrepreneurs forestiers, puis les chauffent pour produire de l'eau chaude qui est ensuite distribuée. Au Québec, quelques établissements publics ont adopté le chauffage à la biomasse forestière, dont l'hôpital d'Amqui, depuis 2009.

Toutefois, Saint-Jean-de-Dieu sera l'une des premières municipalités à étendre l'initiative à plusieurs bâtiments. La première phase de son projet, qui représente un investissement de 750 000 \$ – et pour lequel le gouvernement québécois a octroyé une aide de près de 350 000 \$ –, permettra d'économiser annuellement 62 000 litres de mazout léger et réduira les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 169 tonnes de CO₂. «Pour un petit milieu comme le nôtre, c'est beaucoup», dit Michel Leduc, agent de développement de cette municipalité qui compte environ 1500 âmes.

Michel Leduc a pris le bâton de pèlerin en 1998 afin de promouvoir les atouts du chauffage à la biomasse forestière aux quatre coins du Québec. À l'époque, les banquiers et les élus municipaux faisaient la sourde oreille. Il remarque que le vent a tourné récemment. «La biomasse forestière, c'est un peu comme les tramways ou les autobus fonctionnant à l'électricité: c'était à la mode il y a 120 ans, et on y revient aujourd'hui afin de diminuer notre dépendance aux produits pétroliers. On peut remercier les pays européens, beaucoup plus avancés que nous dans ce domaine.» Au siècle dernier, un tiers des maisons de la municipalité de Grand-Mère étaient chauffées gratuitement par l'eau chaude provenant de la papetière locale, qui la distribuait plutôt que de la rejeter dans la rivière Saint-Maurice, rappelle-t-il.

UN PIED DE NEZ AU PÉTROLE

L'utilisation de résidus forestiers à des fins de chauffage présente de nombreux avantages, soutient une étude récente de la Fédération

Conseil du patrimoine culturel du Québec

Architecture moderne



Cet ouvrage abondamment illustré vous fera découvrir un patrimoine en devenir, l'architecture moderne du Québec. Il vous propose une sélection d'éléments architecturaux remarquables tous retenus pour leur double valeur historique et artistique.

Patrimoine en devenir: 232 pages
l'architecture moderne du Québec 322 photos

41,95 \$



www.facebook.com/PublicationsQuebec

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca 418 643-5150 ou 1 800 463-2100 • en librairie

Publications

Québec



Selon Greenpeace, l'exploitation forestière à des fins énergétiques augmente les émissions de carbone vers l'atmosphère, ce qui contribue aux changements climatiques.

Photo : krapow

québécoise des coopératives forestières. Selon l'organisme, le Québec, ses entreprises et ses établissements pourraient épargner jusqu'à 467 M\$ annuellement en achats de combustibles fossiles. Compte tenu de l'augmentation des coûts d'énergie, l'économie friserait le milliard de dollars par an en 2035.

Au-delà des avantages environnementaux et économiques, le chauffage à la biomasse forestière confère plus d'autonomie aux communautés québécoises, affirme Michel Leduc. «À Saint-Jean-de-Dieu, le système est entièrement contrôlé par des gens d'ici. Le fournisseur de copeaux de bois, choisi par appel d'offres, est un entrepreneur de la région. Et comme la municipalité facture la consommation d'eau chaude, les sous restent chez nous.» Bref, ces projets revitalisent l'économie locale, qui bénéficie en retour des retombées.

Pas étonnant que le gouvernement québécois s'y intéresse de plus près. En juillet, il présentait la Stratégie 2012-2017 pour l'industrie québécoise des produits forestiers, un fonds de 268 M\$ visant à augmenter la valeur de la fibre de bois. L'un des objectifs est d'encourager l'industrie à exploiter davantage la biomasse forestière. Cette initiative avait été précédée d'un projet-pilote du ministère des Ressources naturelles et de la

Faune, le Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage, qui offre un soutien financier aux consommateurs de combustibles fossiles (à l'exception du mazout lourd) en voie de se convertir à la biomasse forestière. Seuls les bâtiments institutionnels, commerciaux ou religieux ainsi que certains réseaux de chaleur y sont admissibles. Notez que ce projet devait prendre fin en mars, mais «il reste quelques millions», indique sa responsable au Ministère, Nicolas Laflamme.

ÉNERGIE VERTE, VRAIMENT ?

Malgré ses avantages, le chauffage à la biomasse forestière ne fait pas l'unanimité. Directeur de Greenpeace pour le Québec, Nicolas Mainville souligne qu'initialement la biomasse forestière provenait des usines – sciures, rabotures, liqueur de papetière, etc. – plutôt que des forêts. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, au point que l'organisme qualifie de «biomascarade» la stratégie gouvernementale stimulant l'extraction de biomasse forestière. «Le concept de "résidus" de forêts a été travesti à un tel point que des arbres debout et sains, des arbustes, des zones de feu ou des zones d'épidémie sont tous considérés comme des déchets. Ça devient un problème : comme la demande augmente rapidement, les producteurs de biomasse brute ou de granules risquent de se tourner vers la forêt.» Des politiques permissives noient une bonne initiative pour en faire une aberration environnementale, résume-t-il.

Les résidus forestiers sont l'engrais de la forêt, dit Greenpeace, qui a récemment suggéré aux gouvernements provinciaux d'imposer un maximum d'exploitation de 25% des résidus. Au

Québec, on en recueille actuellement 70%, précise Nicolas Mainville. Dans ce cas, est-il possible d'exploiter la biomasse forestière de façon responsable? Certaines coopératives forestières et des municipalités imposent effectivement des limites. Par exemple, Saint-Jean-de-Dieu exige que son fournisseur n'exploite pas plus de 35% des résidus forestiers. «On fait régulièrement des inspections pour voir si c'est respecté, et on n'envoie pas de carte postale avant!» dit Michel Leduc. «Mais la saine gestion de la forêt reste marginale», rétorque Nicolas Mainville.

Quant à la carboneutralité de la biomasse forestière, Greenpeace y met un gros bémol. «La combustion de cette matière émet plus de GES que le charbon. Ce n'est pas comptabilisé, car on se dit que les arbres vont repousser. Le hic, c'est que ça prendra des décennies ou des siècles avant que ce carbone soit recapté par les arbres en croissance.» Selon Greenpeace, l'exploitation forestière à des fins énergétiques augmente les émissions de carbone vers l'atmosphère, ce qui contribue aux changements climatiques. Ainsi, la combustion de biomasse émettrait environ 40 mégatonnes de CO₂ par an au Canada (soit plus que les émissions du parc automobile en 2009). L'organisme de pression n'est pas le seul à mettre en doute la carboneutralité de cette matière : en France, une étude récente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie souligne que la combustion de biomasse (sous toutes ses formes) émet plus de particules fines que les transports routiers. Pour une énergie dite verte, voilà un problème auquel les scientifiques devront réfléchir, surtout à l'heure où le développement de la biomasse s'accélère. ☹

Kollektif.net

S'informer architecturalement depuis 2006

Partenaires :



ESQUISSES
Le magazine de l'Ordre des architectes du Québec

INDEX
DESIGN

mjission
design.

Commanditaires :

v2com .biz

Pasquin St-Jean
experts-conseils

SICO

3ONE
STRUCTURE



VALEUR PAR L'INNOVATION

Étant un fabricant canadien de portes et fenêtres à haut rendement énergétique pour l'enveloppe du bâtiment, Inline est un fier fournisseur de fenêtres en fibre de verre pour le projet Briqueterie, les fenêtres triple vitrage en fibre de verre installées dans ce projet fournissent un rendement au centre de l'unité scellée de R-8. Ce qui donne un impact significatif plus élevé à l'endroit le plus faible de l'enveloppe du bâtiment.



Evergreen Foundation Brickworks. Construction Design: Targetting LEED Platinum. Diamond + Schmitt Architects / Du Toit Architects Limited / Eastern Construction

Avec un engagement dans la conception écologique et durable, grâce à des profilés pultrudés exclusivement en matériau vert et recyclé, Inline est entièrement positionné pour soutenir des projets de construction écologiques et d'éligibilité LEED.

Téléphonez nous pour discuter de vos prochains projets.



BuildingGreen.com

www.glass-vision.net

1.450.803.5048

GÉRER L'AMIANTE

FIBRES SENSIBLES

Alors que l'exploitation de l'amiante au Québec tire à sa fin, une question demeure : comment gérer l'amiante déjà présent dans le parc immobilier ?

Marc-André Sabourin

Sur papier, le projet de rénovation de deux pavillons de l'hôpital Louis-H. Lafontaine visant à y loger les bureaux de la direction et de l'administration ne paraissait pas bien compliqué. Mais c'était sans compter la présence d'amiante.

Les administrateurs avaient pourtant fait désamianter les lieux. Or, des imprévus sont survenus après l'ouverture du chantier et, en 2007, un désamiantage supplémentaire a dû être effectué. « Deux mois ont été perdus comme ça », se souvient Rodrigue Paulin, de Paulin architecte, la firme qui a été chargée de ces travaux non planifiés. Inévitablement, le projet a été livré en retard et a coûté plus cher, soit environ 200 000 \$ de plus sur un budget de 2,5 M\$.

L'hôpital Louis-H. Lafontaine est loin d'être un cas unique. En avril dernier, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, Radio-Canada a obtenu une liste de 289 bâtiments publics contenant de l'amiante recensés par la Société immobilière du Québec. Parmi ceux-ci figurent notamment des palais de justice, des immeubles de bureaux, des ateliers municipaux ainsi que des écoles.

Et ce n'est que la pointe de l'iceberg. Selon une étude effectuée en 2008 par des chercheurs de l'Université de Montréal pour le compte de l'Institut national de santé publique du Québec, on a décelé de l'amiante dans plus de 1500 immeubles à l'échelle de la province. La liste détaillée demeure toutefois secrète, même si plusieurs de ces bâtiments appartiennent à des organismes publics ou parapublics. En mars 2012, le gouvernement libéral s'était engagé à diffuser cette information. Il a toutefois été défait avant de réaliser sa promesse.

En réalité, l'amiante est partout. « Tout bâtiment qui a été construit avant 1985 est susceptible d'en contenir », affirme l'ingénieur Maxime Veilleux, vice-président Est-du-Québec du Groupe Gesfor, une firme de génie-conseil qui offre notamment des services de gestion de l'amiante. Un architecte qui réalise des projets de rénovation se retrouvera donc, un jour ou l'autre, avec ce matériau controversé sur les bras.

PSYCHOSE

L'amiante a mauvaise presse partout dans le monde et fait très peur. Chaque année, des travailleurs décèdent encore de maladies liées à l'exposition aux fibres d'amiante. En 2010 seulement, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a dénombré 90 victimes.

Malgré tout, la crainte de l'amiante est disproportionnée, selon Martin Dubois, de la firme Patri-Arch, spécialisée en patrimoine. « J'ai parfois l'impression qu'il y a une psychose au Québec à ce sujet. Dans bien des cas, l'amiante ne pose aucun risque et il n'y a aucune urgence à l'enlever, ni de raison de paniquer. »

S'il y en a un qui ne panique pas, c'est Van Hiep Nguyen. La preuve : l'ingénieur travaille tous les jours à la firme de génie-conseil Exp même si son bureau contient de l'amiante sous toutes ses formes ! « Ça, c'est une des variétés les plus dangereuses, l'amosite, qui était utilisée comme isolant », dit-il en tendant un sac de plastique bien scellé. À l'intérieur, les petites boules poussiéreuses semblables à du papier très usé n'ont pas l'air bien menaçantes.

« La forme la moins dangereuse, c'est celle-là », continue le directeur de la division Qualité de →

DIFFÉRENTS TYPES, DIFFÉRENTS RISQUES

Plusieurs variétés d'amiante existent dans le monde et toutes ne posent pas les mêmes risques pour la santé. Le chrysotile, qui était notamment exploité par la mine Jeffrey, en Estrie, est la variété la moins dangereuse, tandis que l'amosite et la crocidolite, dont l'utilisation est interdite au Québec, sont les plus nocives. Comme la forme et la couleur varient d'un type d'amiante à l'autre, il est inutile d'essayer de reconnaître une variété à l'œil nu. Les fibres d'amiante sont en effet généralement mélangées à d'autres matériaux de construction, ce qui complique l'identification. « De toute façon, toutes les formes d'amiante sont dangereuses pour la santé », rappelle Maxime Veilleux, ingénieur au Groupe Gesfor.

Photo : Le Calmar



TOUT PARTOUT

L'amiante a fait son entrée dans les bâtiments du Québec « au début du 20^e siècle, notamment parce que d'importants gisements étaient exploités dans la province », note Martin Dubois, de la firme Patri-Arch. Le raffinement des procédés industriels a permis d'utiliser les fibres d'amiante dans une foule de matériaux pour en augmenter, entre autres, la résistance au feu. Toutefois, pendant que la popularité de l'amiante augmentait, des chercheurs sonnaient l'alarme sur les risques posés par l'inhalation des fibres. Après une utilisation à grande échelle dans les années 1950 et 1960, l'amiante a disparu graduellement des chantiers de construction à partir du début des années 1980. Tout bâtiment construit ou rénové dans l'intervalle est donc susceptible de renfermer de l'amiante. Voici une liste non exhaustive de certains des endroits où on peut en trouver :

- Flocage sur les murs et les structures métalliques
- Carreaux de plafonds suspendus
- Portes et cloisons coupe-feu
- Gâines de câbles
- Stuc
- Panneaux pour toitures et façades
- Carreaux de vinyle
- Plâtre
- Matériaux d'isolation
- Mastic
- Revêtement mural en ciment-amiante
- Coudes de tuyauterie
- Carton-feutre pour toiture

l'air et hygiène industrielle en pointant un autre sac. Le carreau beige qui s'y trouve semble sortir tout droit d'un corridor d'hôpital. « Comme l'amiante y est mélangé à du ciment, les fibres ne se dispersent pas dans l'air. »

Lorsqu'on lui demande s'il faut retirer toute trace d'amiante du parc immobilier québécois, sa réponse est un « non » catégorique : « Tant que le matériau qui contient l'amiante est en bonne condition, il ne pose pas de risque. S'il est endommagé ou s'il se trouve à un endroit où il est susceptible de bouger ou d'être endommagé, là il faut désamianter. »

Dans la pratique, des chantiers sont souvent ouverts sans que la caractérisation des matériaux ait été faite. « Les gestionnaires d'immeubles ont pourtant tout intérêt à savoir ce qui se trouve dans leurs bâtiments », dit Maxime Veilleux.

Avoir ces renseignements en main dès le début d'un projet évite de mauvaises surprises. Par exemple, si un inspecteur de la CSST se présente et que le maître d'œuvre ne peut pas démontrer l'absence d'amiante, le chantier sera fermé. Les récidivistes ont droit à des amendes et, dans certains cas, des poursuites judiciaires sont intentées.

Sa popularité ne découlait pas seulement de son prix abordable, mais aussi de ses propriétés ignifuges exceptionnelles et de sa légèreté.

PEU DE CONTRAINTES

Du côté de la législation, c'est le Far West. Au Québec, aucune loi n'oblige les propriétaires à déceler ou à retirer l'amiante présent dans leurs immeubles, et ce, même s'il est en mauvais état. Dans la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante, adoptée par le gouvernement provincial en 2002, il était pourtant question d'instaurer un « règlement sur l'identification et la traçabilité de l'amiante dans les édifices ».

Dix ans plus tard, aucune réglementation n'a vu le jour. « Des travaux sont en cours, mais je ne peux pas vous dire quand ce sera terminé », dit Louis-Jean Ducharme-Tremblay, porte-parole de la CSST.

La réglementation la plus contraignante concerne la santé des travailleurs. Le Code de sécurité pour les travaux de construction stipule notamment qu'avant « d'entreprendre des travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante, l'employeur doit déterminer les types d'amiante présents dans les matériaux » afin que les mesures de protection nécessaires puissent être appliquées. Celles-ci vont du simple port d'un masque à l'isolation complète du lieu de travail.

La CSST encourage les architectes à vérifier s'il y a présence d'amiante dès l'élaboration des plans et devis. Évidemment, inutile de passer tout un immeuble au peigne fin si les rénovations ont lieu au cinquième étage... Si la caractérisation est positive, l'architecte devrait inscrire dans la documentation que les travaux doivent être exécutés conformément à la section 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction, que l'entrepreneur doit fournir la preuve de sa compétence pour effectuer les travaux et que les déchets contaminés doivent être traités adéquatement.

Dans le cas d'un désamiantage, l'architecte doit aussi prévoir une vérification finale des travaux exécutés par des professionnels avant que l'endroit ne soit décloisonné. « Ultiment, la personne responsable de la sécurité des travailleurs demeure le maître d'œuvre », rappelle Louis-Jean Ducharme-Tremblay.

RETIRER OU CONSERVER ?

Au cours du 20^e siècle, l'amiante a tellement été utilisé qu'on est susceptible d'en trouver dans le moindre recoin d'une habitation (voir encadré). Sa



popularité ne découlait pas seulement de son prix abordable, mais aussi de ses propriétés ignifuges exceptionnelles et de sa légèreté. Voilà pourquoi tant d'hôpitaux, d'écoles et de bâtiments publics en contiennent !

« Encore aujourd'hui, même si une foule de matériaux de remplacement sécuritaires et performants ont été créés, rien n'égale l'amiante pour ce qui est de la résistance au feu », dit Van Hiep Nguyen (voir encadré). À tel point que l'ingénieur suggère de le conserver quand cela est possible – et sécuritaire –, d'autant plus que désamianter coûte très cher et se révèle très complexe.

L'architecte Rodrigue Paulin en sait quelque chose. À 65 ans, il a travaillé sur une dizaine de chantiers d'amiante, dont plusieurs dans l'immeuble administratif du Port de Montréal, où le minéral était retiré systématiquement à partir de la fin des années 1990. « Chaque chantier m'a marqué, car c'est un travail très pénible à cause de toutes les normes de sécurité, bien que ces normes soient nécessaires. » Il se souvient notamment du désamiantage d'une poutre de plus de 10 m dans une salle de réception du Port de Montréal. En dessous se trouvait une

immense maquette des installations portuaires impossible à déplacer. Les travailleurs ont non seulement dû la protéger, mais aussi l'isoler pour ne pas la contaminer. « C'était tout un défi. »

Fait à noter, les architectes qui travaillent sur un projet où il y a présence d'amiante ne sont pas toujours couverts par la police d'assurance du Fonds des architectes. Cette exclusion porte uniquement sur des travaux susceptibles de libérer des fibres dans l'air. « C'est une exclusion qui est courante dans l'industrie de l'assurance à cause des risques élevés que présente la manipulation de l'amiante », explique la directrice générale du Fonds, Marie-Chantal Thouin. Pour être protégé, l'architecte doit demander un avenant, au coût de 250 \$. « Évidemment, s'il est mandaté pour l'escalier central et qu'il y a de l'amiante dans la toiture, ce n'est pas un problème », précise-t-elle.

Diverses entreprises, dont le Groupe Gesfor et Exp, offrent de la formation sur l'amiante pour les architectes. Mieux vaut se renseigner et ne pas prendre de risque. Au-delà de la réglementation sévère, des coûts élevés et des délais, c'est la santé des gens qui est en jeu. →

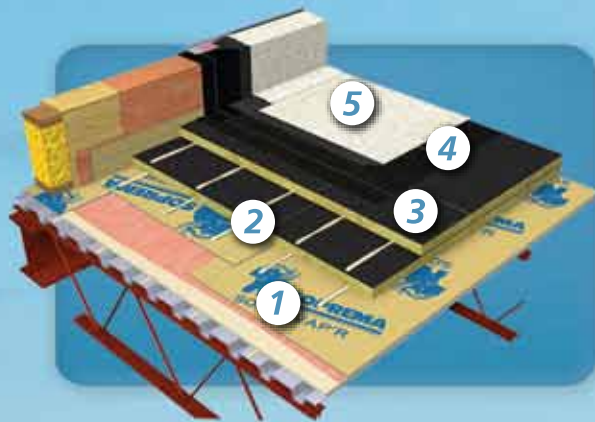
ET AILLEURS ?

La réglementation en matière d'amiante – et son application – varie beaucoup d'un pays à l'autre. Près d'une quarantaine de pays, dont l'ensemble des États membres de l'Union européenne, interdisent l'achat et l'utilisation de l'amiante. En France, les propriétaires d'immeubles sont tenus d'effectuer un repérage des matériaux pouvant contenir de l'amiante, puis de signaler toute présence de matériaux endommagés susceptibles de dégager des fibres d'amiante. Au Canada, il n'existe encore rien de tel pour l'instant.



TESTER À L'ARRACHEMENT AU VENT UN SYSTÈME DE TOITURE COLLÉ ?

C'EST POSSIBLE AVEC LA NORME CSA A123.21-10 !



- 1 Soprapap'R
- 2 Duotack
- 3 Soprarock DD Plus
- 4 Sopraply Base 520
- 5 Soprastar Flam HD GR

Ce système sans fixation mécanique a réussi haut la main les tests rigoureux de la norme CSA A123.21-10.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre représentant local.

1.877.MAMMOUTH
www.soprema.ca



SOPREMA

REMPACEMENT SANS RISQUE?

Retirer l'amiante d'un bâtiment représente un défi technique, financier et sanitaire. Comme si ce n'était pas suffisant, certains matériaux de remplacement posent eux aussi des risques pour la santé.

À première vue, remplacer l'amiante dans les bâtiments semble relativement simple. Après tout, les manufacturiers ont modifié leurs matériaux de construction depuis longtemps, et les procédés ont évolué au fil des ans. On a, par exemple, substitué aux traditionnels murs de plâtre, qui étaient souvent solidifiés au moyen de fibres d'amiante, des panneaux de placoplâtre.

En fait, le remplacement de l'amiante s'avère complexe quand le matériau a été utilisé pour ses propriétés ignifuges. «On doit alors se tourner vers la fibre de verre, la fibre de laine isolante, la fibre synthétique, les fibres para-aramides ou encore les céramiques réfractaires», explique l'ingénieur Van Hiep Nguyen, directeur de la division Qualité de l'air et hygiène industrielle à la firme de génie-conseil Exp. Le hic, c'est que ces

fibres s'avèrent moins performantes que l'amiante et «représentent toutes un certain risque pour la santé», précise l'ingénieur.

Ainsi, les céramiques réfractaires et certaines laines minérales sont notamment classées «possiblement cancérigènes» par le Centre international de recherche sur le cancer. L'Union européenne – plus attentive au principe de précaution – les classe dans la catégorie «effet cancérigène présumé pour l'être humain».

Toutefois, les risques associés aux matériaux de remplacement sont restreints, croit Michèle Guimon, ingénieure au service d'expertise et de conseil de l'Institut national de recherche et de sécurité, une association française qui travaille à la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail. «Les céramiques réfractaires sont potentiellement les plus dangereuses, mais elles sont peu utilisées à cause de leur coût élevé», dit-elle, d'autant que ces fibres sont essentiellement employées en milieu industriel.

Les édifices publics et les immeubles résidentiels sont beaucoup plus susceptibles de contenir de la laine minérale. La classification de ce matériau dépend toutefois de sa composition chimique. «Pour diminuer les risques, plusieurs fabricants ont fait évoluer leurs produits de sorte qu'ils se trouvent désormais dans la classe 3 [effet cancérigène suspecté, preuves insuffisantes]», précise Michèle Guimon.

Dans tous les cas, selon elle, les fibres de remplacement offertes sur le marché s'avèrent moins dangereuses que l'amiante. Peu importe la fibre utilisée, l'important demeure de prendre des précautions pour éviter l'émission de poussières lors de la manipulation et de réduire au maximum l'exposition à ces poussières, indique Michèle Guimon.

En temps normal les matériaux, une fois installés, ne devraient plus émettre de fibres dans l'air et, par conséquent, ne devraient pas poser de risque pour la santé. ©
(M.-A. S.)

VOTRE SOURCE

**D'INFORMATION SUR
LE BÂTIMENT DURABLE**

VOIRVERT.ca



**DISPONIBLE
MAINTENANT EN
VERSION MOBILE**

Patrimoine architectural

Pièces d'identité

Le patrimoine, c'est un peu comme l'autre moitié dans un vieux couple : à force de ne plus la voir, on oublie qu'elle existe. Ce qui explique peut-être qu'au Québec des sites et bâtiments patrimoniaux – anciens ou récents – soient travestis, abandonnés, démolis.

Heureusement, des passionnés se battent pour l'aider à survivre et à franchir le temps : *Esquisses* est allé fouiller de leur côté. Ils s'intéressent aux patrimoines, quels qu'ils soient – religieux, industriel, rural – et qu'importe l'époque. Ils tentent d'en expliquer les vertus aux profanes ou de les adapter aux usages d'aujourd'hui tout en répondant aux dogmes de notre ère. Et ils ne cherchent peut-être pas à tout conserver, mais à mieux le faire. Regards d'aujourd'hui sur l'avenir de notre passé.

La Piscine, musée d'art et d'industrie André Diligent
Photo : Alain Leprince



RESTAURER UNE ÎCONE

Reconnaissance
de caractère

On les étudie sur les bancs d'école. On les admire. On s'en inspire. Mais comment aborde-t-on la rénovation ou la reconversion d'une œuvre emblématique ? Confessions d'architectes qui marchent dans les pas des grands. • CORINNE FRÉCHETTE-LESSARD

LUDWIG MIES VAN DER ROHE

PAR ÉRIC GAUTHIER, LES ARCHITECTES FABG

ŒUVRE STATION-SERVICE DE L'ÎLE-DES-SŒURS

PROJET RECONVERSION

Pas de doute, Mies van der Rohe est un grand architecte. Mais pour Éric Gauthier, il représente plus encore. « Depuis une dizaine d'années, Mies est la figure la plus importante pour moi, l'architecte pour lequel j'ai le plus d'admiration. » Il se sent proche de son architecture neutre, simple et dépouillée.

Dans ces circonstances, il aurait pu être nerveux à l'idée de transformer en centre communautaire intergénérationnel la station-service conçue en 1969 par le célèbre architecte à l'Île-des-Sœurs. Mais non. « Sans vouloir paraître arrogant, je n'étais pas vraiment intimidé, dit-il. Je dois être bien fait : je ne pense pas trop à ces choses-là ! »

Certes, il a d'abord avancé avec un mélange de respect et de prudence. « Mais ça disparaît assez vite. Il y a un défi à relever et je me lance. » Il tente d'aborder les projets de reconversion avec une certaine innocence, pour éviter d'être paralysé. « La transformation d'un bâtiment pour un nouvel usage, c'est de l'interprétation, poursuit-il. Elle requiert de l'intuition poétique et non de l'admiration aveugle. »

Pour Gauthier, la première visite est déterminante. « C'est comme lire le scénario d'un film : tu imagines ce qui va arriver. » Son intuition de départ est importante et il évite de se documenter sur l'œuvre avant. « J'y vais sans préjugés, sans attentes. Je me fie à mon expérience sensible. »

Pour ce centre communautaire, inauguré en janvier 2012, il a tout de suite anticipé le projet : le noir, le blanc, la force du toit. Le même scénario s'était produit il y a une dizaine d'années, au moment d'aménager un centre d'interprétation dans la Biosphère, à l'île Sainte-Hélène. « Je connaissais mal le site. Quand je l'ai visité, j'ai été très impressionné par les plateformes, même si elles n'étaient pas sympathiques. Les gens trouvaient qu'elles évoquaient un porte-avions en ruine, mais j'ai su instinctivement que je voulais les garder. »

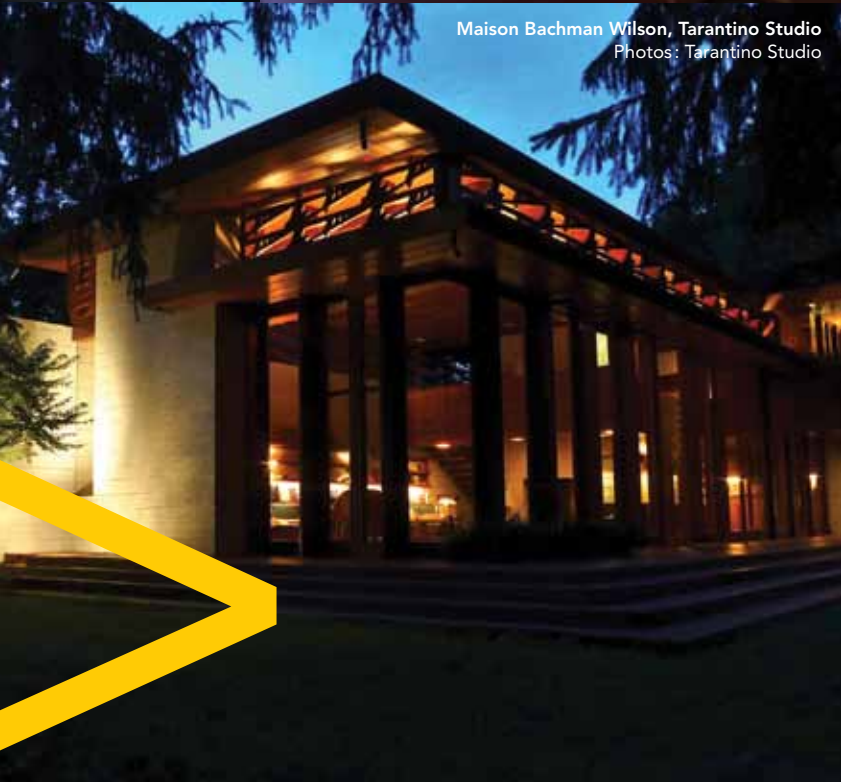


La Station, FABG
architectes associés
Photos : Steve Montpetit

Au final, aborder une œuvre emblématique s'apparente au travail sur un site naturel, selon lui. « Quand tu arrives devant un très beau terrain avec un verger ou une forêt, il y a un ensemble de conditions qui ont une valeur et auxquelles plein de gens ont participé. C'est la même chose. » Et puis, il ne faut pas sentir le poids de l'éternité : « Notre travail n'est pas définitif, poursuit-il. On fait une intervention, d'autres en ont fait avant et d'autres en feront après. »



Maison Bachman Wilson, Tarantino Studio
Photos: Tarantino Studio



FRANK LLOYD WRIGHT

PAR SHARON ET LAWRENCE TARANTINO, TARANTINO STUDIO

ŒUVRE MAISON BACHMAN-WILSON, NEW JERSEY

PROJET RESTAURATION

Quand, en 1988, l'architecte américaine Sharon Tarantino et son mari – qui est aussi son associé – ont eu la chance d'acheter une maison signée Frank Lloyd Wright, ils n'ont pas hésité une seconde.

Située à Millstone, au New Jersey, la maison Bachman-Wilson, réalisée en 1954, est typique de Wright : petite taille (moins de 2000 pi²), balcons et auvent en porte-à-faux, plancher chauffant, proximité avec la nature, etc. « C'est une forme sculpturale magnifique, conçue par le plus grand architecte américain », résume Sharon Tarantino. Et, à l'époque, elle tombait en ruine. « Nous avons le savoir-faire pour la sauver et nous sentions que si nous ne le faisons pas, personne ne prendrait le relais », raconte-t-elle.

Dès le départ, l'objectif du couple est de redonner à la propriété son lustre d'origine. « En tant qu'architectes, c'est ce que nous voulions et devons faire. » Par chance, le tout premier propriétaire de la maison habite la région et a encore en sa possession plusieurs documents, dont les dessins de construction. Sharon Tarantino et son mari les étudient minutieusement, ainsi que la correspondance de l'architecte et toutes les photos sur lesquelles ils peuvent mettre la main.

Au bout de 10 ans d'efforts acharnés, l'annexe construite dans les années 1970 a disparu et toutes les surfaces extérieures et intérieures sont restaurées. Le jeu en valait la chandelle : la restauration leur mérite trois prix (dont un de la section du New Jersey de l'American Institute of Architects). Par la suite, ils mettront à profit l'expertise acquise en participant à la réfection d'une dizaine d'autres maisons usoniennes (nom donné par Wright à la soixantaine de résidences qu'il a conçues pour des familles de classe moyenne).

Au fil des ans, les Tarantino se sont fait un devoir de faire connaître cette œuvre iconique par divers événements et des visites commentées. Et bien que le couple l'habite depuis près de 25 ans, Sharon Tarantino hésite à en parler comme de « sa » maison : « Nous nous sommes toujours perçus comme des gardiens. Quand on possède une maison célèbre – par son concepteur ou ceux qui l'ont habitée –, on n'en est jamais vraiment propriétaire. »

À tel point qu'ils sont prêts à s'en départir pour la sauver de nouveau. En effet, la propriété, située près d'une rivière, est de plus en plus souvent inondée. Au cours des dernières années, l'eau s'y est infiltrée sept fois, notamment lors du passage d'Irène, en 2011. Après avoir évalué toutes les possibilités, le couple a dû se résigner : la maison doit être déplacée. Ils sont donc à la recherche d'un acheteur à qui ils offriront leur expertise pour déconstruire la maison et la reconstruire sur un autre site. Avis aux intéressés ! ●

Aux petits oignons

Au Québec, nombre de bâtiments bénéficient de statuts de protection. Comment l'architecte doit-il aborder leur rénovation ?

• CORINNE FRÉCHETTE-LESSARD

Chez Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés, quand il s'agit de restaurer un monument classé, la méthodologie est bien campée. Première étape : comprendre le bâtiment. « On se penche sur son histoire, on fouille dans les archives pour saisir en quoi il est important », explique George Drolet, architecte et associé. Deuxième étape : évaluer sa condition. « On étudie les techniques de construction utilisées et les raisons qui font que le bâtiment s'est détérioré, par exemple. »

Jusqu'ici, la démarche peut s'appliquer à tous les bâtiments à valeur patrimoniale, classés ou non. « Si un propriétaire de maison ancienne sans statut particulier cogne à notre porte, nous suivons le même processus », dit-il. Sauf que, dans ce cas, le proprio a le dernier mot, indique l'architecte Fernando Pellicer, qui dirige une équipe spécialisée en conservation à la firme DFS. « S'il ne veut pas payer pour utiliser la technique la plus appropriée, personne ne peut le forcer. »

Les bâtiments classés, en revanche, sont soumis à la Loi sur le patrimoine culturel (voir page 35). « C'est une structure que se donne la communauté pour protéger les bâtiments auxquels elle reconnaît une valeur particulière, dit George Drolet. Dès que cette valeur est officialisée, les architectes et les propriétaires doivent se conformer au processus dicté par la loi. »

En gros, cela signifie que toutes les interventions doivent être approuvées par l'instance qui accorde le statut (le ministère de la Culture et des Communications ou la Ville de Montréal, par exemple). « Pour chaque bâtiment, l'énoncé de classement détaille ce qui justifie sa conservation, dit George Drolet. On doit démontrer que nos propositions ne nuisent pas à ces éléments caractéristiques ou, mieux, qu'elles les mettent en valeur. »



Ces éléments caractéristiques – les manifestations physiques de la valeur patrimoniale – prennent plusieurs formes : pierres, portes, corniches, meubles et... événements historiques! « Nous avons déjà restauré un bâtiment montréalais dont la façade portait des marques de balles, vestiges d'une émeute du 19^e siècle pendant laquelle des soldats ont tiré sur la population. Nous les avons conservées pour commémorer l'événement », illustre l'architecte Julia Gersovitz, de la même firme.

Siège social de la Banque de Montréal,
Place d'Armes, DFS inc.

LA FORCE DE L'ÂGE

Au-delà des particularités administratives, c'est l'âge du bâtiment qui dicte l'approche. « Les maisons du 18^e siècle n'ont pas été construites comme les immeubles des années 1930. Il faut tenter de se rapprocher des techniques d'origine », explique l'architecte Pierre Beaupré, à qui on doit notamment la restauration du théâtre Outremont.

Il cite en exemple la réfection de murs de maçonnerie. « Il y a 20 ans, on utilisait des mortiers à forte teneur en ciment. Mais comme ils étaient plus durs que ceux de l'époque, à base de chaux, ils entraînaient une détérioration des pierres. Aujourd'hui, nous utilisons des mortiers qui se rapprochent davantage des anciens. »

Les méthodes modernes doivent être utilisées judicieusement, et l'intégration de technologies contemporaines (comme les systèmes de chauffage et de ventilation) représente un défi majeur. « Il faut trouver des façons de les dissimuler pour éviter de dénaturer le bâtiment », indique Pierre Beaupré.

Pour les travaux traditionnels, des subventions sont disponibles. « Elles peuvent financer le remplacement de la toiture ou la restauration des fenêtres, mais pas l'achat d'une nouvelle toilette », précise Fernando Pellicer. Et la restauration de monuments classés n'est pas sans lourdeur bureaucratique. « Ça rajoute des étapes. On a déjà reporté des projets parce que la paperasse gouvernementale se faisait attendre », poursuit l'architecte.

« Certains confrères trouvent que c'est beaucoup de contraintes, dit George Drolet. Mais pour nous, c'est motivant. Il n'y a pas de recette : on ne peut pas répéter une signature d'un projet à l'autre. Et puis, on sent qu'on s'inscrit dans une lignée. Si on pratique l'architecture comme on le fait aujourd'hui, c'est parce que d'autres architectes nous ont précédés. » Il faut davantage de doigté que d'ego, en somme. ●



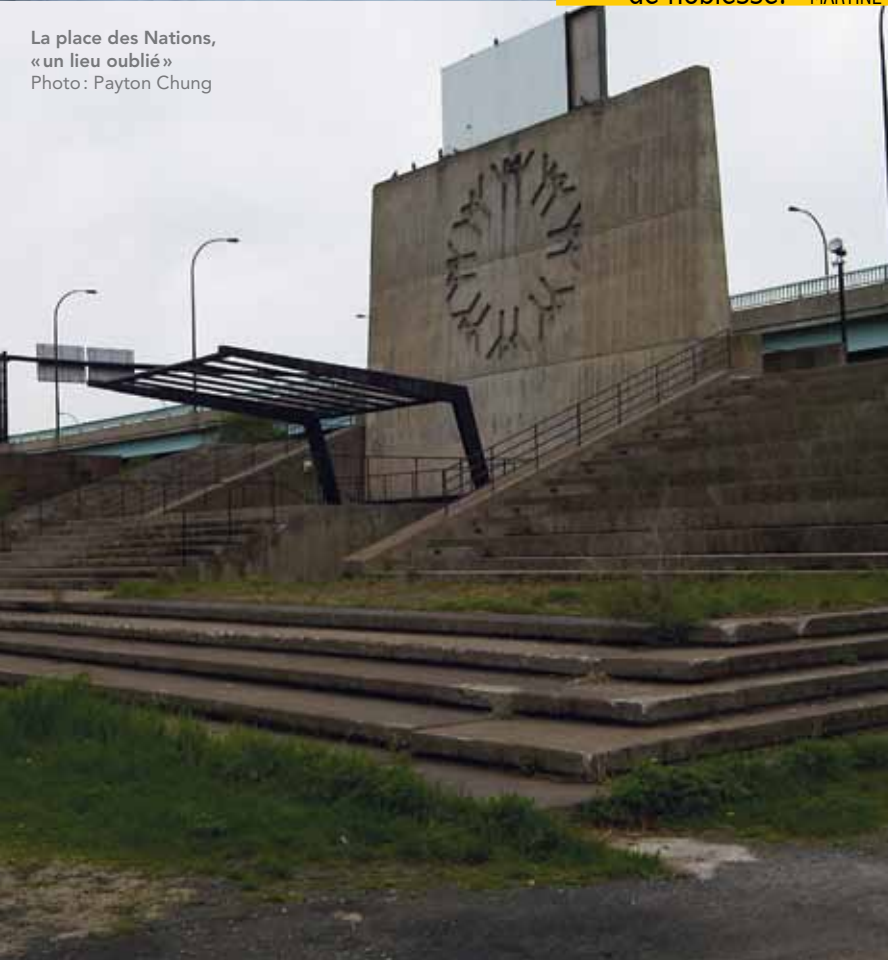
Restauration du pavillon du lac aux Castors,
Pierina Saia architecte et Réal Paul architecte
Photo : Frédéric Saia

ARCHITECTURE MODERNE

Le péril jeune

Oublié, mal-aimé ou menacé d'extinction, le patrimoine moderne québécois a la vie dure. Mais quelques passionnés travaillent à lui redonner ses lettres de noblesse. • MARTINE ROUX

La place des Nations,
« un lieu oublié »
Photo : Payton Chung



En septembre 2011, des citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures, en banlieue de Québec, ont pu assister à un spectacle aussi rare qu'impressionnant : la démolition de deux tours d'une dizaine d'étages, mises à terre en quelques minutes. Elles formaient le pavillon de la Consolata du campus du séminaire Saint-Augustin, une œuvre conçue au début des années 1960 par l'architecte Jean-Marie Roy... et qui lui avait valu l'une des médailles Massey – devenues depuis les médailles du Gouverneur général en architecture. Autant dire qu'un pan de l'histoire architecturale récente est parti en poussière ce jour-là.

C'est d'ailleurs souvent le triste sort réservé au patrimoine moderne québécois. Indifférence? Méconnaissance? Incurie? « Toutes ces réponses sont bonnes, résume l'auteur Martin Dubois, consultant en patrimoine chez Patri-Arch. Le patrimoine moderne est méconnu et peu valorisé. Au Québec, c'est encore un domaine d'experts et de connaisseurs. Dans l'esprit de la plupart des gens, les bâtiments récents ont moins de valeur que les plus anciens : ils sont faits de béton, d'acier et de verre, des matériaux moins évocateurs que la brique ou le bois, et qui vieillissent moins bien. Des taches de rouille ou du béton qui s'effrite, c'est pas mal moins romantique que des vieilles pierres ! »

Au-delà de la difficile appropriation populaire, les propriétaires publics de bâtiments modernes – gouvernements, municipalités, commissions scolaires – ignorent souvent leur valeur. C'est l'une des raisons expliquant la démolition du pavillon de la Consolata et d'autres bâtiments composant les campus intercommunautaires de Saint-Augustin, qui ne bénéficiaient pas d'un statut de protection. « Au fil des ans, plein de mauvaises décisions ont été prises. L'ensemble était si imposant que le choix d'une nouvelle vocation constituait un défi, et la municipalité s'est retrouvée avec trois pavillons à réhabiliter. Moins de 10 ans après en être devenue propriétaire, elle les a démolis. » Sans surprise, des immeubles de condos les remplaceront. →



1- Pavillon Saint-Léon, Saint-Augustin-de-Desmaures,
Jean-Marie Roy architecte
Photo fournie par Martin Dubois
2- Démolition du pavillon Saint-Léon, septembre 2011
Photos : Luc Maltais

Des artistes pour remplacer les fonctionnaires

Le dernier vestige du domaine de l'Estérel, dans les Laurentides, se cherche une nouvelle vocation. Un architecte de la région vient à sa rescousse.

Des mauvaises herbes qui grignotent la toiture. Des bardeaux pendouillant de la corniche. Des soffites dispersés aux quatre vents. Une façade blanche mouchetée de taches de rouille. Des carreaux remplacés par du papier alu, des fenêtres placardées. Voilà l'état actuel du berceau de la modernité architecturale au Québec: le centre culturel du domaine de l'Estérel, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Conçu dans les années 1930 par l'architecte belge Antoine Courtens – Prix de Rome 1925 –, ce splendide bâtiment Art déco est le dernier vestige « lisible » de l'ensemble imaginé par l'excentrique baron européen Louis Empain. Il loge notamment l'hôtel de ville de cette petite municipalité des Laurentides, qui en est propriétaire. Mais la Ville souhaite déménager ses bureaux, et ne sait que faire de cet imposant héritage.

Déjà rocambolesque à souhait, l'histoire du domaine – que nous rapportons dans l'édition d'*Esquisses* du printemps 2011 – n'est pas terminée pour autant. Prenant le relais de Docomomo Québec, qui a abondamment documenté l'œuvre, le président de la Société d'histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel, l'architecte Jean Damecour, s'est juré de trouver une deuxième vie au centre culturel.

Son projet: Artist Motel, un atelier d'artistes. Une idée qui lui est venue de nul autre que Jean-Paul Riopelle, qui habitait la région dans les dernières années de sa vie. Sous la magnifique salle en demi-cercle de l'immeuble, l'architecte a imaginé 18 cubes de 20 pieds sur 20 pieds qu'occuperaient les nombreux artistes de la région de même que les artistes en résidence. En mai dernier, la découverte inopinée de 1000 plans d'origine des différents bâtiments du domaine – dont 70 signés par Courtens –, sauvés in extremis de la benne à déchets, a cristallisé ses ambitions.

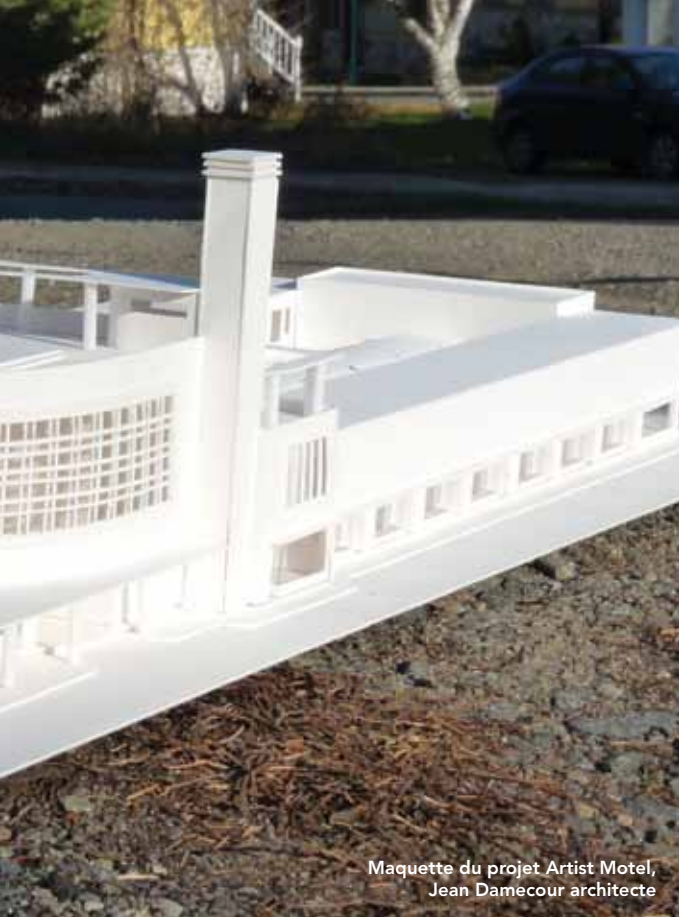
« C'est non seulement un projet viable, mais c'est un projet d'économie sociale, argue-t-il. Mais il ne peut se faire sans le concours de la municipalité. »

Histoire de concrétiser Artist Motel, l'architecte a conçu une maquette qu'il a présentée à la Farandole des arts visuels, en août dernier. « Je ne veux pas que le centre culturel disparaisse et qu'on se dise par la suite: "Si on avait su!" » explique-t-il. C'est le rôle de l'architecte de sensibiliser au patrimoine existant, d'autant que ce bâtiment peut être restauré. La maquette lui rend sa beauté d'origine, qu'on ne peut percevoir aujourd'hui. » Du coup, plus de 600 personnes ont signé un registre réclamant la sauvegarde du centre culturel.

De son côté, la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson étudie différents scénarios quant à l'avenir du bâtiment. En octobre, elle a d'ailleurs lancé un appel d'intentions pour l'achat et la réalisation d'un projet de redéveloppement du centre culturel. Le projet Artist Motel a notamment été soumis.



Centre culturel, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



Maquette du projet Artist Motel,
Jean Damecour architecte

L'organisme Action Patrimoine – ancien Conseil québécois des monuments et sites – a longtemps demandé un statut de protection au ministère de la Culture et des Communications, sans succès. Aujourd'hui, c'est avec la rage au cœur que sa présidente, Louise Mercier, contourne le site pour se rendre au travail. « Le campus du séminaire Saint-Augustin est maintenant méconnaissable, dit-elle. L'ensemble est morcelé, illisible, dénaturé par une extension de la banlieue. La Ville s'est montrée insensible à ce patrimoine. On a donc perdu toute la dynamique de ce qui avait été créé. »

DES PIEDS CARRÉS

À force de sensibilisation, certains propriétaires publics prennent peu à peu conscience de la valeur de leurs immeubles. Infatigable documentaliste du patrimoine moderne québécois, l'historienne France Vanlaethem, de Docomomo Québec, mène ces batailles une à une. Mais souvent, il est trop tard. Elle cite notamment le cas de l'école primaire Bois-Joli-Sacré-Cœur, à Saint-Hyacinthe, que l'architecte Jean Michaud avait conçu comme une succession de petits pavillons à toit pentu, articulés les uns aux autres et unis par un gymnase. Depuis, l'école a fait l'objet de rénovations peu respectueuses de la configuration d'origine, qui a disparu sous la tôle.

« La direction ne s'était tout simplement pas rendu compte des qualités architecturales, explique France Vanlaethem. Quand je vois des bâtiments bien dessinés, élégants et exceptionnels être entretenus ou réparés sans égard à l'œuvre architecturale, ça me rend triste. »

Selon elle, peu de commissions scolaires abordent leur bâti comme du patrimoine : elles le voient plutôt comme de la gestion d'immeubles et évacuent les dimensions culturelles et artistiques. « À l'heure actuelle, on ne considère pas les écoles, hôpitaux ou immeubles de bureaux construits dans les années 1960 comme du patrimoine, mais comme des pieds carrés à gérer », ajoute Martin Dubois.

PATRIMOINE OU PAS ?

L'intervention sur l'existant comporte son lot de défis, ce qui vaut aussi pour le legs moderne, affirme Claudine Déom, professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et chercheuse à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti. Mais tout ne doit pas être conservé tel quel, ajoute-t-elle. Le hic, c'est qu'on ne s'entend pas encore sur la valeur du bâti de l'époque moderne. « Pour les icônes – Habitat 67, Westmount Square, Place Ville-Marie –, c'est beaucoup plus facile, car elles sont bien documentées. Mais pour le reste, ce n'est pas clair. Il n'est pas évident de trouver des vertus architecturales à un parc immobilier de logement social construit il y a 30 ans, par exemple. Pourtant, ça fait partie du legs moderne. Est-ce du patrimoine à sauvegarder pour autant ? La question se pose. »

Clairement, un exercice d'identification et de hiérarchisation du patrimoine moderne reste à faire au Québec. « Il faut tenir compte de plusieurs critères, dit Martin Dubois. Entre autres, l'innovation architecturale pour l'époque, la renommée de l'architecte, la facture architecturale, le legs à la société. »

Lorsqu'il réalise des inventaires patrimoniaux pour des clients publics, le consultant inclut des bâtiments modernes. « Parfois, ça surprend, mais je réponds que c'est le patrimoine de demain. Si on oblitère complètement ces années-là, on aura un trou dans l'histoire un moment donné ! »

GRANDEURS ET MISÈRES

Récemment, des œuvres architecturales modernes ont été magnifiquement rajeunies : c'est le cas de la station-service de l'Île-des-Sœurs, conçue par Mies van der Rohe (FABG architectes associés, voir texte page 18) ou du pavillon du lac des Castors (Pierina Saia et Réal Paul). Ce qui fait croire à France Vanlaethem que l'espoir est permis. « On fait de petits progrès. »

N'empêche, plusieurs emblèmes du patrimoine moderne québécois sont menacés de disparition. Selon tous les intervenants, l'un des plus notoires est le domaine de l'Estérel, déjà partiellement démolit ou irrémédiablement défiguré (voir encadré page 22 et *Esquisses*, vol. 22, n° 1). « Tous ne sont pas d'avis que les réalisations de la période moderne sont précieuses ou font partie d'une grande famille de biens qui contribuent à forger notre identité collective », explique Claudine Déom. →

Héritage encombrant

Imaginez un peu: une plage de sable, l'une des plus belles d'Allemagne, courant sur cinq kilomètres le long de la mer Baltique. L'endroit idéal pour des vacances si ce n'était d'un ensemble massif de cinq bâtiments en béton armé, témoins gênants du régime nazi.

Les Allemands sont déchirés quant au sort à réserver au colosse de Prora. Cette cité balnéaire commandée par Hitler et conçue par l'architecte allemand Clemens Klotz était destinée à récompenser les ouvriers du III^e Reich. L'ensemble des plans a reçu le grand prix d'architecture lors de l'Exposition universelle de Paris, en 1937.

Achévé quelques mois avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le colosse de Prora n'a jamais ouvert ses portes au public. Ses huit blocs d'habitation d'origine, son théâtre et son cinéma sont demeurés vides, même après 1945, le régime communiste n'utilisant qu'une partie des installations comme caserne militaire. Aujourd'hui, mis à part l'auberge de jeunesse qui s'y est installée en 2011 – la plus grande d'Europe, dit-on –, le complexe demeure toujours une coquille vide de quatre kilomètres de long, plantée sur un superbe front de mer.

Faut-il démolir, transformer, rénover? Le hic, c'est qu'à l'échelle de la région, le complexe est trop énorme pour être exploité. D'un autre côté, vu l'ampleur de la tâche, les coûts d'une démolition seraient astronomiques.

Outre les enjeux de conservation du patrimoine moderne et de développement durable, une question encore plus délicate se pose: que faire d'une relique chargée de symboles, miroir d'un passé douloureux que les Allemands préfèrent souvent oublier? Si certains veulent raser cet encombrant héritage, d'autres tiennent mordicus à le garder, justement pour ne pas oublier le délire d'Hitler.

Pendant qu'on spéculé sur son sort, Prora attire bon an mal an environ un demi-million de visiteurs. Après tout, pourquoi migrer au sud quand on peut s'amuser dans un village-vacances nazi! (M. R.)

D'autres pans de l'héritage moderne sont pour leur part menacés... d'oubli. C'est le cas de la place des Nations de l'île Notre-Dame, dit Claudine Déom, un amphithéâtre en plein air conçu par André Blouin, naguère le point de départ des visiteurs d'Expo 67. «C'est un projet fascinant, à mi-chemin entre l'architecture et l'architecture de paysage, avec du bois lamellé-collé. Aujourd'hui, cette place est en bien piètre état, et complètement oubliée.»

Pourtant, le patrimoine moderne, c'est celui des architectes, insiste France Vanlaethem. «C'est le premier bâti dont on revendique la sauvegarde alors que ses architectes sont encore vivants. Cette architecture moderne fait partie de notre culture professionnelle, que d'autres avaient oubliée sous les effets de la mode.»

PRUDENCE

Sensibilité, intelligence et talent: ce sont les trois qualités que doit s'adjoindre l'architecte confronté à la rénovation, à la restauration ou à la transformation d'un bâtiment patrimonial moderne, croit France Vanlaethem. Selon elle, il doit privilégier l'intervention minimale, même s'il s'agit de bâtiments de moindre importance. L'hôpital de réadaptation Villa Medica (Boutros+Pratte), à Montréal, et l'ancien centre de tri postal du 300, Saint-Paul (ABCP architecture), à Québec, en sont d'excellentes démonstrations, dit-elle.

Par ailleurs, la responsabilité de l'identification et de la conservation du patrimoine moderne incombe en partie aux architectes, croit Claudine Déom. Au moment de l'élaboration d'un projet, ils doivent se demander si l'existant revêt une dimension patrimoniale, affirme-t-elle. Car si des règlements d'urbanisme ou autres outils de préservation du patrimoine fixent le cadre d'intervention dans les grandes villes, ce n'est pas le cas partout, particulièrement en ce qui concerne le bâti récent. «Avant qu'une décision soit prise, l'architecte doit se faire l'avocat du diable, faire le tour de ses objectifs, s'assurer de n'avoir rien manqué.»

Pour sa part, l'architecte Jean Damecour – qui se bat bec et ongles pour préserver ce qui subsiste du domaine de l'Estérel, dans les Laurentides – assure que l'architecte est le mieux placé pour défendre les vertus architecturales du patrimoine moderne. «C'est son rôle de sensibiliser la population ou ses clients à cet héritage. C'est encore plus vrai lorsqu'il faut trouver une nouvelle vocation à un bâtiment moderne désaffecté: ne sommes-nous pas les spécialistes de la programmation?»

Patrimoine moderne ou pas, les critères de développement durable se juxtaposent aux critères de conservation. «Il faut aller voir comment les gens vivent dans ce lieu. Est-ce une structure saine? Que faut-il garder? Est-il judicieux de démolir? De plus en plus, l'architecte devra se demander ce qui marche ou pas dans ce lieu, réfléchir autrement et inclure le développement durable dans l'équation.»

D'ailleurs, les élèves de Claudine Déom, architectes de demain, montrent un intérêt marqué pour le patrimoine moderne. «Ils sont très réceptifs à cette période de l'histoire de l'architecture, et sont moins attirés par les murs de pierres que par les murs de béton.» Tant mieux, car ce seront les gardiens du patrimoine de demain. ●

LES DÉFIS DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Friche alors

La reconversion du patrimoine industriel québécois pose des défis complexes, particulièrement dans les villes de taille moyenne et jadis mono-industrielles. Exemples et inspirations. • HÉLÈNE LEFRANC

Il faut longer le stationnement et l'immense bâtiment apparemment désaffecté avant d'apercevoir la modeste entrée des bureaux du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile. Le visiteur qui y pénètre découvre alors un espace inutilisé à convertir n'importe quel détracteur de la sauvegarde du patrimoine industriel. Sous la tôle se cache un bâtiment de style Nouvelle-Angleterre : murs de brique rouge, fenestration abondante, planchers de bois franc desquels s'élèvent des colonnes d'acier. Érigé en 1920, l'immeuble occupe une surface équivalant à la moitié de la hauteur de Place Ville-Marie.

Sauf que nous ne sommes pas à Montréal, mais à « la » Swift de Drummondville, première usine de cette ville de la soie, telle qu'on l'avait baptisée en 1927, quand 90 % de la main-d'œuvre travaillait dans ce secteur. C'est d'ailleurs là que se déroulait, les 21 et 22 septembre dernier, le congrès annuel de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI). L'ancienne usine pourrait tout aussi bien accueillir un lieu d'exposition d'art contemporain que des lofts, des ateliers d'artistes ou des laboratoires pour chercheurs inspirés !

TROUVER L'USAGE

Mais c'est loin d'être le cas. *No man's land* situé au centre-ville, la Swift est typique des défis que pose le patrimoine industriel dans les villes de taille moyenne. D'abord, on doit faire reconnaître l'intérêt patrimonial du bâtiment et le documenter – retracer son histoire, évaluer ses singularités architecturales et son état – afin d'empêcher sa destruction. Comme les fermetures massives de manufactures ont souvent laissé des cicatrices, élus et citoyens préfèrent parfois en effacer les traces, surtout quand la friche se trouve en plein centre d'une ville jadis mono-industrielle.

Autre défi de taille : trouver une nouvelle vocation. Quand ce n'est pas la forme particulière qui élimine d'éventuelles fonctions, c'est le gigantisme qui pose problème. Pas facile de trouver un usage à d'immenses espaces, s'étalant ici sur 24 hectares. Les partisans de la reconversion souhaitent la venue de l'Université de Sherbrooke, qui veut ouvrir une antenne à Drummondville, mais qui pour l'instant a choisi un autre lieu.

Souvent, les anciennes usines ne peuvent être préservées qu'en partie ou à condition d'ajouter plusieurs fonctions. Cette solution génère son lot de contraintes, dont celle de réunir plusieurs partenaires autour d'un même projet. Quant aux usages résidentiels, on s'aperçoit que les capacités d'absorption du marché local sont limitées et que le loft industriel rénové n'est pas forcément le produit le plus recherché.



La Pulperie de Chicoutimi /
Musée régional
Photo : Steven Ferlatte

Malgré les obstacles, certaines initiatives de sauvegarde du patrimoine industriel ont porté leurs fruits. À Sherbrooke, par exemple, l'ancienne usine de textile Kayser abrite le Musée de la nature et des sciences ainsi que des logements. Dans la même ville, un bâtiment de l'ancienne filature de laine Paton a été démolit, mais trois bâtiments conservés accueillent respectivement des condos, une habitation à loyer modique pour personnes âgées, et des bureaux et commerces. Même topo à Valleyfield, où la défunte manufacture de la Montreal Cotton, au tiers conservée, loge un centre de congrès et des appartements. Les vestiges de l'ancienne pulperie de Chicoutimi, pour leur part, animent un parc urbain, tandis les parties du bâtiment qui ont pu être conservées dans leur intégrité abritent un musée régional. →



Lowell, modèle de mise en valeur du patrimoine industriel
Photo: Siebrand

Voir large et loin

La petite ville de Lowell, au Massachusetts, est considérée comme la Mecque de la mise en valeur du patrimoine industriel. La clé de son succès : l'intervention sur l'ensemble plutôt qu'à la pièce, et une vision à long terme.

Les anciennes usines textiles de Lowell ont connu plusieurs phases de restauration depuis 1960. Dans cette ville d'environ 100 000 habitants dont la population, début 20^e siècle, était constituée au quart d'ouvriers canadiens-français, les autorités ont refusé d'appliquer la recette habituelle qui constituait à remblayer les canaux et faire venir les bulldozers. Elles ont plutôt misé d'emblée sur l'économie du savoir et ont fait le pari que Lowell s'intégrerait tôt ou tard à la métropole de Boston. Déjà, ils ont privilégié une planification sur plusieurs décennies, ce qui était peu commun à l'époque.

Depuis, en effet, des immeubles d'habitation y ont été construits, des universités et des entreprises du secteur tertiaire s'y sont installées. Ce plan d'ensemble et ces perspectives urbaines en plusieurs phases ont donné des résultats fructueux : une partie de la ville natale de Jack Kerouac est aujourd'hui devenue un parc historique national. L'activité récréotouristique qu'il suscite complète le tableau. On continue aujourd'hui de recycler d'immenses espaces, tout en construisant des bâtiments neufs. Ces derniers doivent cependant continuer de border les canaux, tels les usines jadis, afin de préserver l'esprit du lieu.

L'exemple de Lowell prouve que la valorisation exige de la patience, remarque Gérard Beaudet, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Trop souvent, les interventions sur le patrimoine industriel se font à la pièce et avec une vision étroite, déplore-t-il. « On escamote la notion de territoire et on délaisse la vision globale dans la prise en compte du patrimoine industriel. »

D'une part, le patrimoine industriel bâti ne se limite pas aux usines ou aux grands magasins entrepôts désaffectés : il englobe aussi les logements ouvriers, parfois des quartiers entiers à proximité d'usines. Le quartier Arvida, à Saguenay, érigé à côté de la première aluminerie canadienne, en est un exemple bien valorisé. Ce patrimoine comprend aussi les paysages transformés par l'industrie, comme le canal de Lachine, à Montréal. Lors d'interventions sur ces ensembles patrimoniaux, il est difficile de déterminer des lieux à conserver. D'ailleurs, plusieurs historiens regrettent l'absence de réflexion d'ensemble dans le redéveloppement du canal de Lachine, pourtant berceau de l'industrialisation canadienne.

Par ailleurs, les ensembles patrimoniaux à reconverter sont souvent trouvés d'espaces à combler entre les bâtiments. Voilà l'occasion de créer des parcs ou des points de passage, car toute opération nécessite de retisser la trame urbaine et d'articuler les lieux au voisinage. « Même si des gestes remarquables peuvent être posés sur un bâtiment seul, cela doit s'inscrire dans un tout. La plus-value passe par une approche intégrée, dont la durée dépasse largement un mandat électoral », résume Gérard Beaudet.

Ce qui va bien au-delà de la séance de coupure de ruban que nous servent traditionnellement les élus...

Autres vocations toutes désignées pour les anciens bâtiments industriels : l'économie du savoir et l'incubation d'entreprises du secteur tertiaire. « Le cadre enchanteur, comme les canaux ou rivières que bordent souvent les bâtiments industriels, permet d'attirer les cerveaux que l'on recherche », remarque Gérard Beaudet, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Encore faut-il disposer de ce cadre, ce qui n'est pas le cas à la Swift de Drummondville.

TROUVER L'ARGENT

La rentabilisation d'un projet de revitalisation reste évidemment un pari dans des villes où le foncier est abondant et coûte moins cher que dans les grands centres urbains. À cela s'ajoutent les coûts d'une inévitable décontamination et de l'intervention architecturale sur le bâtiment, qui doit tenir compte de sa valeur patrimoniale. En plus de rénover, il faut bien sûr adapter le cadre bâti aux nouveaux usages et le remettre aux normes. Ainsi, afin que la Swift séduise de futurs occupants, son propriétaire actuel a déshabillé une portion de façade au nord pour montrer l'allure qu'elle pourrait recouvrir. La brique est réapparue, les ouvertures ont été débouchées et garnies de fenêtres neuves. Un coût imposant pour défaire ce qui a été fait il y a seulement 15 ans ! Au sud, le polyuréthane injecté entre le revêtement et la brique pour renforcer l'isolation a imprégné davantage cette dernière sous l'effet du soleil. Le budget de rénovation aurait été plus lourd pour une intervention de ce côté.

La performance énergétique est un enjeu dans toute rénovation, mais la créativité est loin d'être exclue ! Ainsi, plutôt que de masquer les fenêtres, on peut les remplacer par des vitrages performants, intervenir sur le toit, isoler depuis l'intérieur ou s'appuyer sur la masse thermique généralement imposante de ces bâtiments. L'amélioration de l'accessibilité ou de la sécurité incendie demande aussi pas mal d'inventivité.

Le jeu en vaut la chandelle. François Varin, architecte et expert-conseil pour la Fondation Rues principales, avance que raser pour ériger une construction neuve coûte en moyenne 240 \$ le pied carré, contre 150 \$ pour une opération de rénovation et de recyclage. Sans même tenir compte du coût de démolition. Il rappelle surtout que la plupart des anciennes structures industrielles sont solides, peuvent supporter des charges importantes, résistent bien aux incendies et ont été bâties avec des matériaux de qualité. En plus de faire leur valeur, elles devraient donc faire le bonheur des architectes. ☺

Note: Le Congrès des architectes, les 13, 14 et 15 juin prochain, se déroulera à La Fabrique, l'ancienne usine Dominion Corset dans le quartier Saint-Roch à Québec, un bâtiment qui héberge désormais la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval ainsi que des bureaux municipaux.

Salle de spectacle du silo d'Arenc,
Marseille, C+T architectures
Photos : Luc Boegly

AVENIR DES SILOS

Je ne suis pas un numéro !

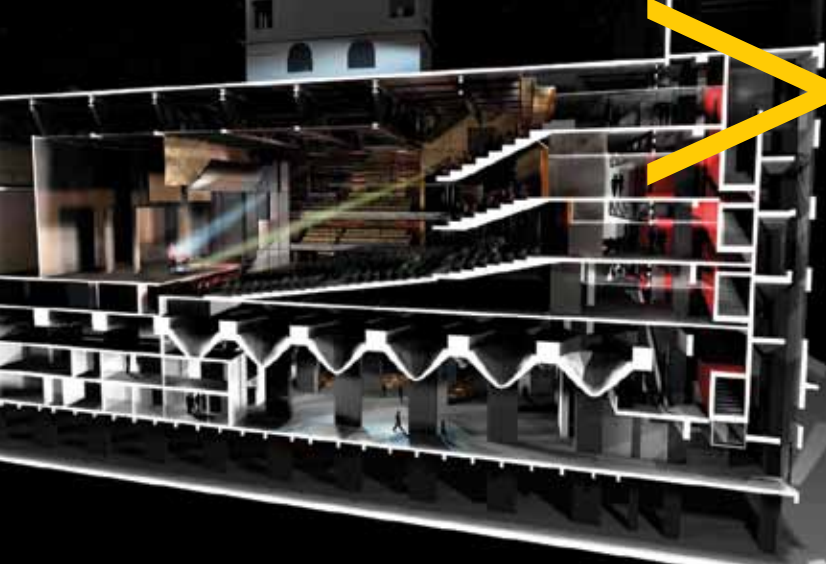
Pendant que le silo N° 5 de Montréal se cherche une nouvelle vocation, son équivalent marseillais vient d'être reconverti en bureaux et salle de spectacle. Exemple à suivre. • HÉLÈNE LEFRANC



Désaffecté depuis 1994, le fameux silo N° 5 attend toujours de connaître son sort. On a cru que cet ancien silo à céréales, qui domine le quai de la Pointe-du-Moulin dans le Vieux-Montréal, allait se refaire une beauté pour le 375^e anniversaire de la métropole, en 2017. Mais sa propriétaire, la Société immobilière du Canada, n'a toujours pas fait connaître ses intentions à l'égard de cette structure considérée comme un bijou par les uns, une horreur par les autres.

Imposante masse de métal et de béton de 346 m de long, le silo est composé de trois parties construites à quatre époques différentes, entre 1906 et 1958. Il renferme des élévateurs d'intérêt patrimonial, et son toit constitue un belvédère remarquable. Il s'agit donc d'un exemple de l'évolution architecturale des silos à grains au cours du 20^e siècle, note Héritage Montréal, qui l'a classé à son répertoire des sites emblématiques menacés. Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine lui a emboîté le pas en reconnaissant de facto la valeur du silo. Résultat : sa destruction est écartée.

Dès lors, de nombreuses idées ont été émises pour une réutilisation, étant donné son emplacement stratégique. En vrac : transformation en condos ou en hôtel, ateliers d'artistes, annexe du Musée d'art contemporain, antenne de l'ONU, support d'agriculture urbaine, lieu de stockage d'archives ou de serveurs informatiques, commerces et bureaux. →



Coupe de la salle de spectacle
du silo d'Arenc, C+T architectures

Salle de spectacle du silo d'Arenc, Marseille,
C+T architectures
Photo : Luc Boegly



L'urbaniste Karl Dorais Kinkaid, vice-président de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, a suivi l'évolution du dossier avec intérêt. « J'ai peine à imaginer un projet monofonctionnel rentable, note-t-il. À mon avis, la mixité est obligatoire et le projet doit s'arrimer à la logique de redynamisation du secteur environnant. »

Rassurons-nous : le cas du silo N° 5 n'est pas unique. Ailleurs sur la planète, les silos inutilisés constituent également des défis patrimoniaux. Chacun a ses spécificités, mais ils présentent des dénominateurs communs. Ils témoignent d'un passé industriel à conserver. Ils marquent le paysage. Ils sont situés sur des emplacements qui suscitent la convoitise, mais appartiennent souvent à des autorités portuaires jalouses de leurs prérogatives. Enfin leur forme et leur structure font de leur reconversion un casse-tête. Un exemple de réhabilitation ? Suivez le guide.

DU TEMPS ET DU BLÉ

Le silo d'Arenc, édifié dans le port de Marseille en 1924, offre un bel exemple de recyclage abouti. Après avoir été classé « patrimoine du 20^e siècle », il a fait l'objet d'un appel de projets qui a permis de définir sa nouvelle vocation : bureaux et salle de spectacle. Pour cette dernière, un concours d'architecture a été organisé, et c'est l'architecte Roland Carta qui l'a remporté en 2004. Cette salle de 2000 places, qui côtoie 5000 m² d'espaces de bureaux, a été inaugurée il y a un an après une longue gestation et trois ans de travaux. Coût total : 35 millions d'euros, soit environ 45 millions de dollars.

En concevant le projet, les architectes ont dû faire preuve d'une dose supplémentaire d'inventivité : non seulement le silo repose-t-il sur des pilotis, mais le port voulait conserver la maîtrise du sol. Ainsi, l'accès au foyer d'accueil, à 5 m de hauteur, se fait depuis la rue par une structure orange greffée sur la façade, qui rappelle un empilement de conteneurs. Un élévateur permet de hisser les remorques de matériel scénique jusqu'à la scène, située à 16 m. Les deux rampes jadis utilisées par les camions de livraison de grains ont été reconstruites pour donner accès aux stationnements.

Durant les travaux, les grues étaient situées hors du périmètre portuaire. Pour éviter le silo, les conducteurs devaient donc travailler à distance et « à l'aveugle », au moyen de caméras. L'opération s'est avérée périlleuse. « Nous fragilisions beaucoup la structure, qui aurait pu s'ouvrir en deux vers l'extérieur ou s'effondrer à l'intérieur », explique Roland Carta, qui a collaboré étroitement avec les ingénieurs spécialisés. Pour diminuer le

risque, on a mis en place un système de surveillance constante par laser et installé des poutres traversantes en acier.

Le traitement acoustique a également posé tout un défi. L'enveloppe du bâtiment, situé entre un viaduc autoroutier et une gare de traversiers, était seulement constituée de 10 cm de béton, ce qui est loin d'être suffisant pour des concerts et des spectacles. On a donc projeté une épaisseur de béton supplémentaire de 10 cm sur les parois. Par ailleurs, « la géométrie du silo transmise par l'histoire, avec ses qualités et ses faiblesses, ne pouvait être modifiée. Nous craignons que le son vienne s'emprisonner dans les alvéoles », raconte l'architecte. L'acousticien a multiplié les calculs afin de déterminer les dimensions et le positionnement des lamelles de bois à installer dans les creux.

DU NEUF AVEC DU VIEUX

Ces lamelles colorées, peintes en noir et jaune, semblent métalliques, comme le sont les coursives, de style industriel. « Avec le béton brut au mur, c'est encore ce qui se marie le mieux », remarque cet adepte de la simplicité.

Par ailleurs, l'emplacement des planchers est resté tel quel : aucun étage n'a été ajouté à la partie salle de spectacle. Baptisé « salle des mamelles », le hall d'entrée correspond à l'alignement des anciens entonnoirs alimentant les cuves. Les escaliers menant à la salle de spectacle ont été placés en bout de bâtiment, dans la tour déjà fenestrée où se trouvaient les machines élévatrices. La circulation est donc une simple réinterprétation des flux. Peu d'ouvertures ont été percées, à l'exception des portes permettant d'accéder à de discrets balcons, utiles en cas d'incendie. Des escaliers de secours complètent le dispositif de sécurité côté mer, un compromis accepté par les autorités portuaires.

Roland Carta est fier de ce qui est somme toute une intervention minimale sur ce bâtiment patrimonial. « On a démolé, mais quasiment rien construit. Pour la salle de spectacle, nous n'avons rien inventé non plus : nous avons adapté les modèles existants. »

Mais un projet de reconversion patrimoniale reste bien différent d'un projet de construction, explique-t-il. « Dans le neuf, nous sommes responsables de tout. Dans l'ancien, l'architecte ne maîtrise pas ce dont il hérite. Il faut comprendre le sens de cet héritage et les techniques utilisées à l'époque. En même temps, il ne faut pas se laisser intimider par ce passé, ni craindre trop l'avenir. » À l'écouter, il semble que l'obligation du professionnel soit surtout de rester ancré dans le présent. ☺



**VIEILLES PIERRES
ET NOUVELLES NORMES**

Sauver l'immeuble

Restaurer un immeuble ancien est une intervention à la fois culturelle et écologique, surtout lorsqu'on en améliore l'efficacité énergétique. Et c'est possible.

• MARC-ANDRÉ SABOURIN →

La Piscine, musée d'art et d'industrie André Diligent
Photo : Choco

« EN FAIT, REDONNER
UNE NOUVELLE VIE
À UN VIEIL IMMEUBLE
EST SANS AUCUN
DOUTE CE QU'IL Y A
DE MIEUX POUR
L'ENVIRONNEMENT »,
SOULIGNE
L'ARCHITECTE
RICHARD DE LA RIVA

La Piscine, musée d'art et
d'industrie André Diligent
Photos: Alain Leprince

Une maison en piteux état pour 1000 \$, est-ce une bonne affaire? En 1975, Clément Locat en est persuadé. Les habitants de Saint-Roch-de-l'Achigan, eux, croient qu'il est fou. La bâtisse, dont le premier carré a été érigé vers 1820, est démodée avec ses vieilles fenêtres en bois, son toit en tôle canadienne rouillée et son revêtement en papier brique. Au point que son propriétaire, au lieu de la rénover, allait la raser et construire une nouvelle maison.

Mais Clément Locat voit plutôt une structure exceptionnelle et un toit qui, contrairement aux apparences, s'avère en excellente condition. À l'été 1976, il fait déplacer la maison – ce qui contribue un peu plus à sa réputation d'hurluberlu dans la région – sur un terrain tout près.

Aujourd'hui, les habitants de Saint-Roch-de-l'Achigan n'en croient pas leurs yeux. La demeure a fière allure avec son toit rouge étincelant, sa peinture crème, ses décorations originales restaurées et un intérieur qui allie confort, histoire, modernité et performance. Mais même si Clément Locat a démontré qu'il est possible de faire des miracles – pour moins ou tout juste autant que le prix d'une maison neuve –, il constate que bien des vieux bâtiments pleins de potentiel sont détruits chaque année.

Les mœurs ont pourtant bien changé depuis 1975. Le bac vert est un incontournable, les bâtiments certifiés LEED s'immiscent dans le paysage et le discours environnemental est omniprésent. Hélas, on oublie souvent la définition des fameux 3R: recycler, oui, mais aussi réduire et réutiliser. La conservation du patrimoine bâti respecte justement ces deux concepts.

« En fait, redonner une nouvelle vie à un vieil immeuble est sans aucun doute ce qu'il y a de mieux pour l'environnement », souligne l'architecte Richard de la Riva, d'Affleck et de la Riva. Cette firme a réalisé de nombreux projets de restauration et de rénovation, notamment au marché Bonsecours, dans le Vieux-Montréal, et à l'École des métiers de la restauration et du tourisme, logée dans un édifice victorien du 19^e siècle, boulevard De Maisonneuve. Son constat: la conservation du patrimoine peut se marier avec des notions de modernité et d'efficacité énergétique. « Évidemment, on ne peut pas appliquer les techniques conventionnelles utilisées dans le neuf sur un bâtiment ancien, rappelle l'architecte. Le plus important est de prendre le temps d'effectuer un bon diagnostic. »



Par exemple, il faut étudier la structure, s'assurer que les ingénieurs adoptent leurs modèles pour tenir compte de la nature des matériaux d'époque... et ne pas oublier l'objectif premier, qui demeure de mettre en valeur le caractère historique des lieux. « C'est très bien de vouloir intégrer des systèmes modernes pour améliorer l'efficacité énergétique, mais si cela met en péril la structure ou banalise les espaces, ce ne sera pas mieux. »

ATTENTION À L'ENVELOPPE

Les vieux bâtiments sont souvent rafraîchis par les courants d'air. En 1976, la nouvelle demeure de Clément Locat ne fait pas exception. Surtout lorsqu'il retire le plâtre et le bois dans la pièce principale pour finalement découvrir un superbe colombage briqué. « Je sentais littéralement le vent passer à travers les briques ! » raconte-t-il aujourd'hui.

Pour éviter les pertes de chaleur, il veut isoler l'ensemble. Heureusement pour lui, le revêtement intérieur présente peu de valeur, tant sur le plan visuel qu'historique. Il peut le reconstruire en ajoutant une couche d'isolant du côté intérieur de la brique. Dans la pièce principale, il prend plutôt le temps de retirer les briques, de poser un isolant, puis de remettre la maçonnerie en place, mais de façon que le colombage reste visible.

N'empêche, isoler l'enveloppe d'un vieux bâtiment est toujours délicat. « Les gens ont deux options : intervenir par l'extérieur ou par l'intérieur, explique Emmanuel Cosgrove, cofondateur et directeur général d'Écohabitation. Le choix dépend des éléments de patrimoine à conserver et des travaux à effectuer. » Par exemple, s'il faut restaurer le revêtement externe d'un bâtiment, aussi bien en profiter pour procéder à l'isolation au même moment.

Parfois, mieux vaut ne rien faire du tout. « Isoler un mur porteur de maçonnerie peut entraîner des problèmes d'humidité et de moisissures qui contribueront à la détérioration du bâtiment », prévient Richard de la Riva.

C'est notamment pour cette raison que le Code modèle national de l'énergie pour les immeubles (CMNEB), utilisé par le Conseil du bâtiment durable du Canada pour la certification LEED, permet des dérogations pour les immeubles patrimoniaux, explique Lyse M. Tremblay, architecte à Éco-Architecture : « Si un mur de brique avec un facteur R3 ne peut être amélioré, par exemple, il est possible de mettre R3 comme valeur de référence dans le CMNEB plutôt que d'utiliser la norme habituelle. »

COUVRIR SA TÊTE

L'efficacité énergétique est au cœur des critères de certification des bâtiments durables. Mais comment y voir lorsqu'il est impossible de toucher à l'enveloppe d'un bâtiment ? « En se tournant vers le toit et les fenêtres, dit Lyse M. Tremblay. D'ailleurs, je n'ai jamais vu de vieil immeuble où il n'a pas fallu changer les fenêtres. »

C'est ce qu'a fait Affleck et de la Riva au marché Bonsecours. « Le client voulait protéger le caractère historique de l'immeuble tout en le rendant plus performant », dit Richard de la Riva. Or, comme c'est souvent le cas des bâtiments anciens, les dessins d'origine n'existaient plus. L'équipe a fait des recherches approfondies pour trouver des photos anciennes, des gravures et même des cartes postales afin de se faire une idée des fenêtres de l'époque. « Nous avons ensuite pu faire fabriquer des reproductions en bois qui conservent l'apparence originale, mais qui sont beaucoup plus efficaces sur le plan énergétique. »



À l'inverse des fenêtres, « travailler au niveau du toit s'avère généralement moins contraignant », dit Lyse M. Tremblay. Dans certains cas, il suffit même de remplacer le vieil isolant par un matériau moderne plus performant. Ainsi, Clément Locat n'a eu qu'à ajouter de la laine minérale pour sa maison de Saint-Roch-de-l'Achigan.

« Il faut toutefois faire attention dans le cas des toits plats, où les pertes thermiques permettent de faire fondre la neige », souligne Emmanuel Cosgrove. En isolant sans réfléchir, on risque des accumulations de neige qui peuvent devenir problématiques pour la structure.

FAIT POUR DURER

Une autre option pour améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment historique consiste à moderniser les systèmes mécaniques. « On peut utiliser la géothermie, la récupération de chaleur, mais cela nécessite des ressources financières qui ne sont pas toujours disponibles », dit Richard de la Riva. Parfois, pour des raisons techniques ou budgétaires, améliorer les performances d'un immeuble ancien s'avère impossible. « Dans ce temps-là, il faut simplement être heureux de pouvoir sauver un vieux bâtiment ! » ajoute-t-il. Bien entretenus, les immeubles anciens continueront de traverser les décennies... et les siècles. ☺



L'église Sainte-Marguerite-Marie de Magog, convertie en bibliothèque
Réalisation et photo : Espace vital architecture

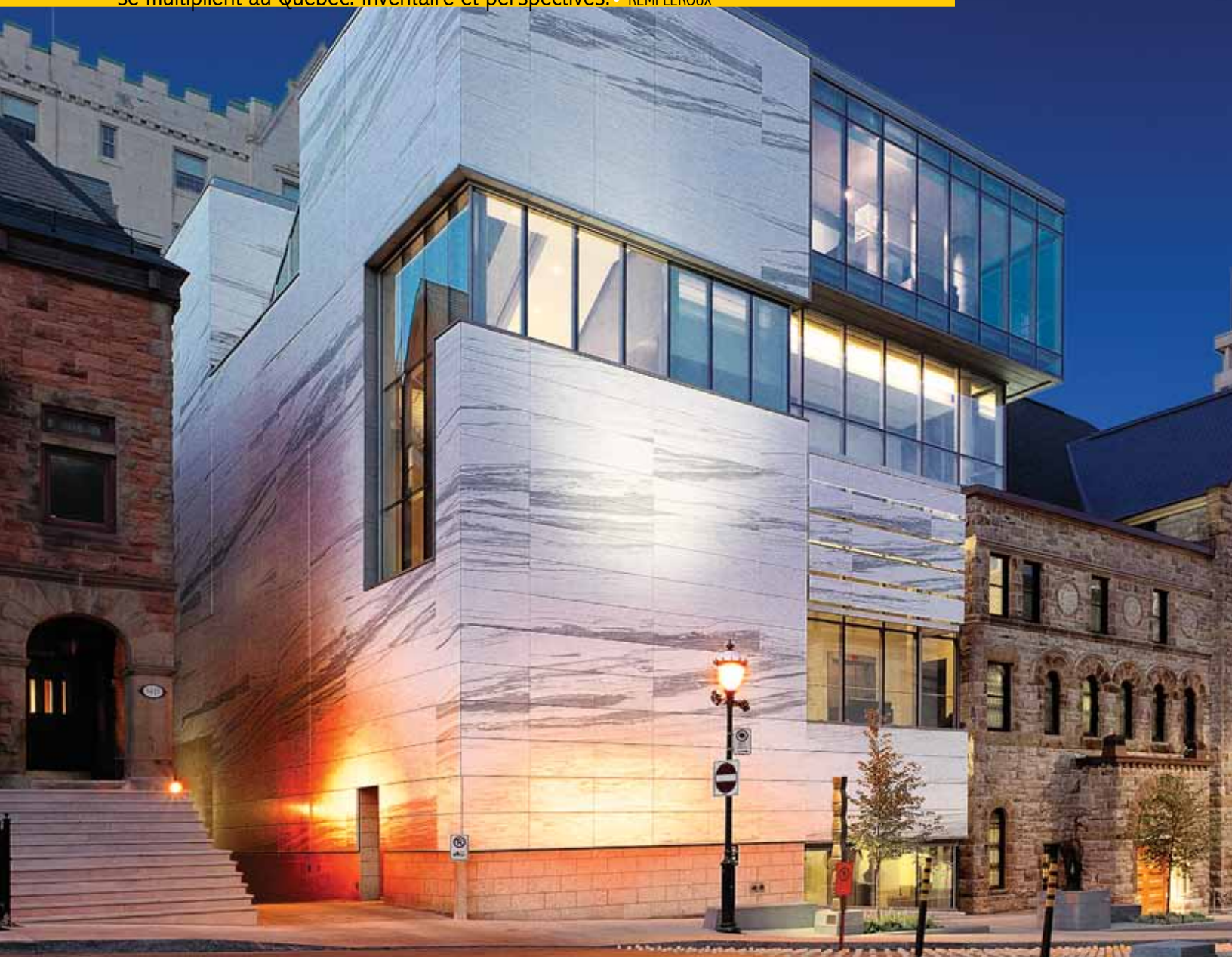
Longtemps abandonnée, l'église Sainte-Germaine-Cousin est en voie d'être transformée
Photo : Jonathan Desmarais



CONVERSION D'ÉGLISES

Il était une foi

Malgré des difficultés de financement, les projets de conversion de lieux de culte se multiplient au Québec. Inventaire et perspectives. • RÉMI LEROUX



A

u Québec, la religion catholique a perdu bien des ouailles au cours des dernières décennies. Les bancs d'église se sont progressivement vidés, puis des églises ont dû fermer. Depuis une dizaine d'années, le phénomène s'est accéléré à tel point que, en mars 2012, le Conseil du patrimoine religieux du Québec recensait 270 lieux de culte « visés par une fermeture, une vente ou une transformation physique ». Il s'agit de 10 % des 2751 bâtiments répertoriés dans l'inventaire des lieux de culte du Québec.

L'accélération de la conversion des églises a suscité un intérêt renouvelé pour ces édifices. « Le phénomène n'est pourtant pas nouveau, rappelle Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada (CRC) en patrimoine urbain à l'UQAM. Les premières conversions ont eu lieu au lendemain de la création de l'Église unie du Canada, en 1925. Puis, dans les années 1960, l'État a récupéré des centaines de chapelles pour les transformer en bibliothèques d'écoles et de cégeps. » Vinrent ensuite les couvents désertés et les hôpitaux tenus par les ordres religieux. Aujourd'hui, près de 700 églises ont changé de vocation, selon les données de la chaire.

Pavillon d'art québécois
et canadien Claire et Marc
Bourgie, Musée des beaux-arts
de Montréal, Provencher Roy
et associés architectes
Photo: Marc Cramer

PAS QUE DES CONDOS!

La fréquente conversion d'églises en condos est bien ancrée dans l'imaginaire collectif. Dans les faits, pourtant, ce type de conversion ne représente que 1 % de l'ensemble, car ces projets sont généralement complexes à mettre en œuvre. « Il n'est pas profitable de convertir une église en condominiums », reconnaît Mario Lafond, de Lafond Côté architectes, qui a mené plusieurs projets de conversion et de rénovation d'églises dans la région de Québec. « Les contraintes sont trop nombreuses et il est très difficile de rentabiliser un projet. »

Une autre idée reçue est que beaucoup d'églises sont transformées en bibliothèques. Ici encore, les chiffres démentent cette impression : seulement 2 % des anciens lieux de culte accueillent maintenant des lecteurs. Même si le volume d'une église semble se prêter davantage à l'aménagement d'une salle de lecture et à l'installation de rayonnages, ce type de conversion ne se révèle pas une réussite à tous les coups. On peut mentionner l'exemple de l'ancienne église anglicane St. Matthew, à Québec, un bâtiment néogothique classé monument historique et converti dans les années 1980.

« La valorisation du patrimoine de cette église, si elle a été exemplaire, s'est faite au détriment de la fonctionnalité de la bibliothèque pour les usagers, indique Luc Noppen. Même si les défenseurs du patrimoine jubilent, les bibliothécaires trouvent dorénavant des arguments pour s'opposer à de tels aménagements. »

Mais il existe des cas heureux. Ainsi, la récente transformation en bibliothèque de l'église Sainte-Marguerite-Marie de Magog – construite en 1950 et d'inspiration Art déco – a été couronnée de succès. « C'est un projet dont l'impact est très positif pour les habitants et pour la Ville de Magog, affirme Denis Boucher, chargé de projet au Conseil du patrimoine religieux du Québec. La municipalité fait valoir son image et sa notoriété. » →

Ces dernières années, quelques églises ont également été converties en centres d'interprétation, en musées ou en salles de spectacle. Le remplacement du culte par la culture s'est d'ailleurs traduit par quelques conversions réussies, dont celle de l'église Erskine and American United, devenue le pavillon Claire et Marc Bourgie du Musée des beaux-arts de Montréal (Provencher Roy et associés architectes).

De façon générale, les projets portés par le secteur public sont plus susceptibles de durer que les conversions entreprises par des acteurs privés. « Il est notamment plus facile pour un propriétaire public, une municipalité par exemple, de demander une aide financière proportionnelle à la valeur patrimoniale de l'édifice, précise Luc Noppen. Prenez une église convertie en restaurant. Si son propriétaire fait faillite, on ne fait que démolir un restaurant qui n'a pas marché. Ce sera très différent avec des églises devenues des bibliothèques ou des salles communautaires. »

PLUS DE POLYVALENCE

Si l'on exclut les lieux de culte désormais « sans fonction » (16 %) et ceux qui accueillent de nouvelles traditions religieuses (17 %), c'est en réalité dans l'usage multifonctionnel qu'on peut catégoriser le plus grand nombre de conversions. Ces projets associent par exemple une vocation culturelle, une fonction communautaire et un usage résidentiel. Ces métissages constituent une opération judicieuse, car ils offrent la possibilité de recourir à différents modes de financement.

L'architecte Ron Rayside, pour qui le recyclage d'églises n'a plus de secrets, considère que la mixité des usages et la densification du site sont les clés de la réussite. « Il faut des usages qui permettent de supporter les surcoûts. Par exemple, avec du logement social ou un centre de la petite enfance, on peut aller chercher des subventions. »

Dans le cadre du projet de conversion de l'église Sainte-Germaine-Cousin à Pointe-aux-Trembles – un chef-d'œuvre de l'architecture moderne jusque-là abandonné aux quatre vents –, le cabinet de Rayside propose de densifier le site en construisant 126 unités de logement pour personnes âgées en perte d'autonomie. Réhabilitée, l'église pourrait quant à elle accueillir des bureaux, un centre de la petite enfance (CPE) et une salle multifonctionnelle.

Denis Boucher, du Conseil du patrimoine religieux du Québec, reconnaît la pertinence d'un usage multifonctionnel dans les petites communautés, en milieu rural notamment. Mais il s'interroge sur le bien-fondé de tels montages dans les grands centres urbains : « Ce morcellement des usages est-il pérenne ? Les organismes qui occupent le lieu vont-ils rester et, s'ils s'en vont, qui les remplacera ? » demande-t-il.

L'exemple de l'église Sainte-Brigide, située au pied de la tour de Radio-Canada à Montréal, pourrait fournir quelques réponses. Projet-pilote de 30 M\$ porté par plusieurs acteurs, il vise à faciliter la conversion de l'église en un centre sociocommunautaire devant accueillir une coopérative d'artistes, une troupe de théâtre, des groupes communautaires, un CPE, une école de cirque de quartier et même de petits logements destinés aux itinérants âgés.

LE TEMPS DES CATHÉDRALES

Il reste que, pour les architectes, le recyclage d'une église se révèle la plupart du temps complexe à mettre en œuvre. « Plusieurs caractéristiques de ces églises délaissées font en sorte que le coût de leur recyclage est exorbitant, voire irréaliste, explique Mario Lafond. Le nombre de mètres carrés utilisables par rapport au coût des travaux nécessaires est disproportionné. » La volumétrie de l'édifice, sa fenestration, son enveloppe (souvent vétuste), sa structure ou encore son emplacement figurent parmi les principales contraintes. À cela peut s'ajouter la présence d'éléments architecturaux imposants tels que clocher ou parvis dont la rénovation entraînera aussi des coûts supplémentaires.



L'église Sainte-Marguerite-Marie de Magog, convertie en bibliothèque
Réalisation et photo : Espace vital architecture

« Le problème, aujourd'hui, confirme Ron Rayside, c'est que de très grandes églises arrivent sur le marché. Recycler ces cathédrales est bien plus complexe que de transformer la petite église de quartier. » Dans la nef d'une église, on recycle des mètres cubes en mètres carrés, ce qui peut donner lieu à des approximations arithmétiques, explique-t-il. On se demande alors s'il faut démolir les parties les plus difficiles à exploiter. « Ne devrait-on pas conserver seulement les éléments symboliques les plus notables, comme la façade et les flèches, afin de perpétuer la "présence" de l'église dans son quartier ? » s'interroge l'architecte.

Plus le temps passe, plus la problématique s'accroît. Au début des années 1990, on comptait en moyenne sept lieux de culte en mutation. Entre 2006 et 2010, on parlait plutôt de 31. « Au Québec, les églises sont nos châteaux, rappelle Luc Noppen. La meilleure façon de les défendre, c'est de leur donner un statut sacré, plus durable que le statut religieux. Et pour cela, tous les acteurs concernés, diocèses, gouvernement, municipalités, experts, etc., sont aujourd'hui contraints de procéder à un exercice de planification. » D'ici là, un constat s'impose : toutes les églises ne pourront être sauvées. ●



LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Virage global

Adoptée en 2011 après des années d'incubation, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel est entrée en vigueur en octobre dernier.

Points saillants et conséquences sur la pratique. • MARTINE ROUX

Le ministère de la Culture et des Communications a annoncé en octobre le classement des Nouvelles Casernes, qui figurent parmi les plus imposants ensembles architecturaux de la période de la Nouvelle-France toujours en place à Québec.

Photo : Joss-Linn Gagné

A

ppelée en renfort de la Loi sur les biens culturels, qui datait de 1972, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel encadre de façon plus musclée la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine québécois. Plus efficace et plus moderne, elle transcende la stricte notion de patrimoine matériel pour inclure dans son champ d'application le patrimoine immatériel, les personnages, les lieux et les événements historiques ainsi que les paysages culturels patrimoniaux.

« Pour le Québec, il s'agit d'une véritable réforme des paradigmes de sauvegarde », a affirmé le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, alors qu'il soulignait l'entrée en vigueur de la loi, le 19 octobre dernier. Il abondait ainsi dans le même sens que sa prédécesseure, Christine St-Pierre, qui avait déposé la loi en février 2010. Autant dire que de façon générale, la législation fait consensus.

Mais certains organismes du milieu patrimonial québécois demeurent sceptiques quant à son application. Louise Mercier, présidente d'Action patrimoine – l'ancien Conseil des monuments et sites – déplore le fait que la Loi sur le patrimoine culturel établisse peu de liens avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, alors que les deux étaient en révision au même moment.

« Il aurait été intéressant que les deux lois soient reliées, notamment pour protéger des secteurs urbains ou ruraux. Cela aurait pu faire en sorte que le milieu responsable de la protection d'un paysage – municipalité ou autorité régionale – ait plus d'outils pour en assumer la protection. » Si l'organisme trouve intéressant que la notion de paysage soit prise en compte dans la loi, il craint que l'application des mesures qui l'encadrent se révèle fort complexe sur le terrain.

En ce qui concerne le patrimoine matériel, qui concerne davantage les architectes, l'esprit de la loi demeure le même, explique Danielle Dubé, directrice du patrimoine et de la muséologie au ministère de la Culture et des Communications (MCC). « La responsabilité de maintenir le bien en bon état et de préserver sa valeur patrimoniale continue de reposer sur son propriétaire. Cependant, la nouvelle loi allège certaines tâches, comme les mesures de contrôle dans les aires de protection des biens classés. » →

La Loi sur le patrimoine culturel en cinq points

- 1** Portée élargie. En plus de la protection des œuvres d'art, des biens historiques, des sites historiques et des monuments, la nouvelle loi couvre aussi :
- la connaissance, la protection et la mise en valeur des biens patrimoniaux;
 - les paysages culturels patrimoniaux;
 - le patrimoine immatériel;
 - les événements, personnages et lieux historiques.

- 2** Pouvoirs des municipalités et des communautés autochtones. Les premières ont des pouvoirs d'intervention accrus à l'égard du patrimoine. Les communautés autochtones obtiennent pour la première fois ces mêmes pouvoirs.

- 3** Nouvelles dénominations des statuts
- Arrondissement historique = site patrimonial déclaré
 - Bien reconnu = bien classé
 - Site du patrimoine = site patrimonial cité

Notons aussi que la Commission des biens culturels porte désormais le nom de Conseil du patrimoine culturel du Québec. Ce dernier, toujours formé de 12 membres, pourra notamment tenir des consultations publiques à la demande du ministre.

- 4** Plans de conservation. Ils seront établis pour tous les sites patrimoniaux déclarés ainsi que pour tous les biens immobiliers classés après le 19 octobre 2012.

- 5** Régime d'ordonnance. De nouvelles dispositions permettent au ministre, aux municipalités et aux communautés autochtones d'intervenir immédiatement afin de protéger un bien menacé, même si ce bien n'a pas de statut en vertu de la loi (mais qu'il est présumé avoir une valeur qui pourrait justifier un statut). On pourrait notamment faire cesser des travaux de transformation ou de démolition, ordonner la fermeture d'un lieu, etc.

PLANS DE CONSERVATION

Pour les architectes, la grande nouveauté concerne les plans de conservation : pour tous les sites patrimoniaux déclarés et pour tous les biens immobiliers classés après le 19 octobre 2012, le MCC publiera un document qui servira de guide dans les décisions en matière d'autorisation de travaux. Ces plans seront établis à la suite de consultations avec les municipalités concernées ainsi qu'avec le Conseil du patrimoine culturel.

Ainsi, dans le cas de l'ancienne ville de Sillery, illustre Danielle Dubé, dont les falaises doivent être protégées de la pression immobilière, le plan de conservation ne fera pas seulement état des caractéristiques architecturales des bâtiments, mais aussi des boisés à préserver, de la trame urbaine, des percées visuelles, des voies de circulation, etc.

TRANSFERTS DE RESPONSABILITÉ

Autre nouveauté : les municipalités pourront désormais, si elles le souhaitent, citer l'intérieur des bâtiments patrimoniaux (en plus de l'enveloppe). Elles peuvent ainsi citer des biens mobiliers leur appartenant, comme des objets ou des collections. « Les municipalités ont donc des pouvoirs similaires à ceux du ministre à l'égard des statuts concernant le patrimoine immatériel, les personnages, les événements et les lieux historiques, qu'elles peuvent identifier et classer ou citer. »

Pour Louise Mercier, toutefois, cette initiative a une portée limitée. « Toutes les municipalités ne sont pas égales dans la capacité à assumer cette gestion sur le terrain. Beaucoup de milieux ne possèdent pas l'expertise nécessaire, qui constitue un défi pour eux. Là où le bât blesse, c'est que le Ministère ne fournit pas de réponse quant aux mécanismes qu'il mettra en place pour soutenir les petites municipalités. »

Il est toutefois peu probable que plusieurs municipalités demandent des transferts de responsabilité pour des sites classés, selon Danielle Dubé, du MCC. « Elles avaient déjà ce pouvoir dans l'ancienne loi. Ce n'est pas que le Ministère veuille se départir de ses responsabilités : on offre le choix aux municipalités, mais elles devront démontrer que leur réglementation est adéquate pour atteindre les objectifs de la loi. Si ça se répand comme pratique, on imagine que ce sera principalement du côté des grandes villes. »

DEMANDES SIMPLIFIÉES

La mesure a du bon puisqu'elle évitera certains dédoublements administratifs, note l'architecte Pierre Beaupré, qui a participé il y a quelques années à l'élaboration du mémoire de l'Ordre lors des consultations sur le Livre vert qui a précédé la loi. « Je pense que le Ministère veut simplifier certaines démarches – comme les autorisations de travaux – pour les citoyens et pour les architectes. Théoriquement, à Montréal, on fonctionnait déjà sur la base d'un guichet unique, de sorte qu'on s'adressait à un arrondissement et que le dossier était acheminé au ministère de la Culture. » Maintenant, explique Danielle Dubé, ce sera le cas partout : les citoyens n'auront plus à présenter une demande à la municipalité et une seconde au MCC.

Par ailleurs, dans les aires de protection, les autorisations de travaux ne sont exigées que pour les modifications cadastrales, les constructions neuves et les démolitions. Le MCC n'aura plus à autoriser des travaux n'ayant pas d'incidence sur les bâtiments classés, comme le remplacement de portes ou de fenêtres.

Enfin, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel prévoit des amendes plus salées pour les propriétaires d'un bien patrimonial classé qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour en préserver la valeur. Les sanctions – modulées selon le type de propriétaire et le taux de récidive – peuvent atteindre jusqu'à 190 000 \$ pour les personnes physiques et 1,1 M\$ pour les personnes morales. Elles sont doublées en cas de récidive, et triplées en cas de récidive additionnelle. ●

THÉORIES DE CONSERVATION

Le théâtre
des variétés

Entre la rigidité de la Charte de Venise et la frivolité du façadisme, il semble y avoir autant de façons de protéger le patrimoine architectural qu'il y a d'éléments patrimoniaux à conserver.

Que privilégie-t-on aujourd'hui et en vertu de quoi? État des lieux.

• AURÉLIE LANCTÔT

Gare Jean-Talon, Montréal
Architecte : Colin Drewitt /
Restauration : Fournier, Gersovitz,
Moss, Drolet et associés architectes
Photo : Francis Tousignant

La dernière pierre n'avait pas encore été posée, place Royale à Québec, que déjà, d'ardents défenseurs du patrimoine criaient au scandale. Heureusement, même si elles font le délice des touristes, les reconstructions pseudo-historiques n'ont plus tellement la cote.

Les théories en matière de conservation ont grandement évolué depuis les années 1970. Alors qu'à l'époque on allait jusqu'à inventer du patrimoine pour remplir les trous de notre mémoire collective, on constate aujourd'hui qu'il ne s'agit plus de conserver coûte que coûte tout ce qu'on considère comme ayant une valeur patrimoniale. Il faut savoir justifier la conservation.

« Il faut un argumentaire cohérent auquel adhèrent les citoyens », affirme Claudine Déom, professeure à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et chercheuse à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti. →



Un questionnement s'impose toujours quant au point de vue à adopter sur les dimensions patrimoniales du bâtiment: « Pourquoi garder ou ne pas garder? » Le dilemme renvoie à l'importance de la rigueur dans la démarche de conservation, explique la chercheuse. À ses yeux, s'il ne fallait énoncer qu'une seule règle, ce serait que « la conservation ne devrait jamais être arbitraire ».

NOTION MOUVANTE

Comment attribue-t-on une valeur patrimoniale aux bâtiments? Les critères qui permettent d'en juger étant mouvants et culturels, il est difficile de formuler un principe universel.

Pour Claudine Déom, la notion de patrimoine repose sur celle de legs, mais on peut toujours réestimer ce legs: « Tout ce dont on a hérité aujourd'hui n'est peut-être pas digne de conservation. » En d'autres mots, on doit pouvoir justifier rationnellement la valeur patrimoniale attribuée aux bâtiments, mais sans pour autant que cette valeur soit tributaire de diktats inflexibles.

Lucie K. Morisset, chercheuse à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, évoque elle aussi l'absence de règles fixes en matière de conservation du patrimoine bâti. On assisterait même à la mort de l'objectivité en ce qui a trait à la valeur patrimoniale. « En postmodernité, dans le postcolonial ou le postindustriel, la plupart des gens qui s'interrogent constatent qu'il n'y a plus "une" vérité vraie en la matière », explique-t-elle. La notion de patrimoine est extensive: elle prend forme dans l'œil de celui qui observe son environnement.

Par le passé, dans les années 1960 et 1970 notamment, les tentatives d'établir des conventions en matière de patrimoine (entre autres avec la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite Charte de Venise) ont donné lieu à plus de « chicanes d'experts » que de nouvelles règles tangibles. « On parlait de l'idée selon laquelle il n'existerait qu'une seule façon de conserver le patrimoine, ce qui n'a ni queue ni tête! » souligne Morisset. Il serait en effet saugrenu de prétendre pouvoir distinguer hors de tout doute le « patrimonial » du « non patrimonial ». La notion de valeur patrimoniale est plurielle et, aujourd'hui du moins, démocratique.

LA JUSTE DISTANCE

Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal, souligne l'importance de se distancier de la primauté de la valeur d'usage en patrimoine architectural: « La valeur patrimoniale n'est pas toujours à mettre en lien avec une valeur d'usage. La dimension culturelle et créative est très importante. »

Traiter du patrimoine relève d'un acte culturel, au même titre que la création en architecture. Et le bâtiment ne devrait plus nécessairement refléter sa fonction. « On est en 2012, on est sorti de la sauvagerie fonctionnaliste! » ajoute-t-il.

Selon Bumbaru, bien que la valeur patrimoniale ait longtemps été associée à des valeurs plus abstraites – notamment historiques ou esthétiques –, on essaie aujourd'hui de la revoir en fonction d'autres paramètres, comme la



Pour des critères de conservation

Davantage de rigueur et d'expertise dans les interventions sur les bâtiments patrimoniaux: c'est ce que réclame Julia Gersovitz, architecte et professeure à l'École d'architecture de l'Université McGill.

Auparavant chef de file en conservation du patrimoine, le Québec accuse aujourd'hui un retard en la matière comparativement à son voisin ontarien, croit Julia Gersovitz. « Contrairement à d'autres, le Québec a tardé à mettre en place des critères de conservation rigoureux. Il y a aujourd'hui un manque à gagner. »

L'architecte, associée du cabinet Fournier Gersovitz Moss Drolet, à qui l'on doit notamment la restauration du Centre de commerce mondial et de la gare Jean-Talon, à Montréal, souligne l'importance de se demander constamment où réside la valeur patrimoniale et comment elle se poursuivra. Le flou communément admis dans les critères relatifs à la conservation est, selon elle, problématique. « Le problème est présent partout au Québec. Cela vient du fait qu'il n'y a pas de critères pour juger de la valeur patrimoniale. »

Bien que le flou puisse induire un certain laxisme, on doit tout de même se demander comment et en vertu de quoi on doit établir des critères précis en matière de conservation du patrimoine. Une question d'époque, de valeurs collectives, de lieu? Chose certaine, ces interrogations sont le lot quotidien des conservateurs et des architectes...



Place royale, Québec
Photo: Nowisaod



Démolition de la maison Van Horne, 1973
Photo : Archives La Presse

façon dont le bâtiment s'inscrit dans son environnement. On comprend donc que la valeur patrimoniale ne peut être établie par quelques esthètes traitant les éléments patrimoniaux comme des artefacts figés dans le temps.

Dans cette optique, Claudine Déom explique que la valeur historique des bâtiments est souvent altérée par les arguments et les perceptions de la communauté. « Les gens ne voient pas tous la même richesse en toute chose, mais ça fait partie du débat. Il faut y penser », remarque-t-elle.

UN PATRIMOINE POUR TOUS

Loin de la rigidité universitaire, Lucie K. Morisset soutient qu'on assiste à une réappropriation populaire de la valeur patrimoniale. En somme, la vision strictement érudite du patrimoine bâti a cédé le pas à des valeurs démocratiques et culturelles. « Ça n'existe plus, cette espèce de patrimoine d'experts. On parle aujourd'hui d'un patrimoine de proximité », explique la chercheuse.

En ce sens, on peut dire que la valeur patrimoniale d'un bâtiment est fonction de l'intérêt collectif qu'on y porte. « C'est davantage le citoyen qui se demandera quel objet est le plus aimé du public, pour ensuite le transmettre aux générations futures, observe Lucie K. Morisset. Il faut repenser le patrimoine en fonction de la société d'aujourd'hui, et non en fonction des ethnologues ou des archéologues, par exemple. »

Par ailleurs, le patrimoine dans sa définition plus démocratique ou populaire doit aussi recouper l'action publique. Si chacun se met à invoquer la valeur patrimoniale pour désigner ce qui lui semble digne d'intérêt, la surface des villes se recouvrira de patrimoines, au pluriel. Or, « les experts doivent se déplacer pour bâtir un véritable dialogue avec les citoyens. Il faut mettre en discussion l'intensité patrimoniale... C'est là que l'expertise doit se redéfinir », explique Lucie K. Morisset. Selon elle, le dialogue est un premier pas pour combattre l'immobilisme qui mine notre patrimoine.

ZOMBIES PATRIMONIAUX

Lorsqu'on décide de conserver un bâtiment, il ne s'agit pas de le placer sous une cloche de verre en omettant d'actualiser sa fonctionnalité. « Très peu de bâtiments méritent qu'on les traite comme des reliques », souligne Dinu Bumbaru.

L'ultime défi dans la conservation du patrimoine architectural est la réhabilitation. Il s'agit pourtant d'une approche en phase avec notre époque, avance Claudine Déom : « On vit dans une société où on est de plus en plus sensible au patrimoine bâti et aux ressources non renouvelables. »

En ce sens, la préservation doit être considérée dans une perspective évolutive. Comme architecte, il est pertinent de se demander comment les bâtiments d'aujourd'hui seront reçus dans 25 ans, par exemple. Comme un bienfait, comme un héritage... ou comme une hypothèque? « On pose la notion du bien construire, du bien concevoir et même, avant ça, du bien réutilisé », explique Dinu Bumbaru.

Par ailleurs, chaque intervention sur un bâtiment doit être rigoureusement soupesée. Dans le cadre d'un projet de restauration, par exemple, doit-on restaurer une partie du bâtiment ou sa totalité? Souhaite-t-on retourner à l'état d'origine ou admettre une certaine mixité? Plusieurs questions surgissent et, en tant qu'architecte, « les poser attentivement relève de l'éthique professionnelle », souligne Claudine Déom.

Cependant, dans les projets de conservation et de réhabilitation, une discussion collective s'impose afin d'arriver à coordonner la volonté citoyenne et l'action publique. Sans dialogue, les projets resteront incomplets.

À Montréal, par exemple, Lucie K. Morisset remarque qu'il y a peu de débats autour du patrimoine : « Il y a plusieurs levers de bouclier, mais aucune discussion ne suit. » Résultat : on multiplie les « zombies patrimoniaux », des monuments qu'on décide de conserver à tout prix, mais sans entamer une réflexion collective quant à leur réhabilitation.

L'ARCHITECTE AU PREMIER PLAN

Tous les intervenants s'entendent : l'architecte doit être un acteur de premier plan dans la conservation. Selon Dinu Bumbaru, il faut mettre l'accent sur sa compétence, sa responsabilité et sa culture. Pour lui, l'architecte est le pilier de l'action patrimoniale, notamment en vertu du credo « connaître, reconnaître, faire connaître ».

Claudine Déom soutient pour sa part que les architectes ont le « devoir de faire leurs devoirs ». En veillant au grain, ils peuvent contribuer à éviter les ratés et entamer un exercice de sensibilisation primordial. « C'est un processus fastidieux, mais nécessaire », explique la professeure.

Elle remarque néanmoins que la sensibilisation à la conservation du patrimoine s'est considérablement accrue au cours des dernières décennies, surtout dans la métropole. « La démolition de la maison Van Horne, en 1973, a donné naissance à Sauvons Montréal [ancêtre d'Héritage Montréal] et à l'action militante. »

Dinu Bumbaru partage cet avis. « La population soutient l'action. Ce travail sur le patrimoine aide à réconcilier la société avec son architecture et devient force de sauvegarde et d'enrichissement de la culture. »

Des théories de conservation mouvantes, un patrimoine architectural en constante redéfinition, une participation citoyenne accrue : l'intervention sur le patrimoine n'obéit plus à des postulats figés dans le béton. Autant de défis pour les architectes, acteurs de choix de cette réappropriation collective. ●



Kamouraska
Photo : Mélanie Plante

Photo : François Meehan



Moulin à l'abandon,
Beauharnois
Photo : douaïreg



Photo : Errol Images Media

VILLAGES QUÉBÉCOIS

Perte d'identité

Entre rénovations sauvages et insertions douteuses, c'est un véritable laisser-aller qui défigure peu à peu l'identité architecturale des villages québécois.

Faut-il y dépêcher davantage d'architectes ? • GRÉGORY HAELTERMAN

Réputé pour la qualité architecturale de ses villages, le Québec est plongé dans un marasme patrimonial qui en inquiète plus d'un. Outre une dégradation générale de cet héritage bâti, citons nombre d'interventions maladroites en matière de revêtement ou de fenestration, la disparition d'éléments décoratifs, l'envahissement des matériaux industriels et autres insertions contemporaines malheureuses.

« Dans la majorité des villages, les édifices anciens ne sont pas rénovés avec les bons matériaux, explique Yves Laframboise, historien de l'architecture et auteur spécialisé dans la mise en valeur du patrimoine. Ils font l'objet d'ajouts et de modifications non conformes au style architectural d'origine. »

Selon l'historien Paul-Louis Martin, ancien maire de Saint-André de Kamouraska et co-fondateur de Ruralys – un organisme spécialisé dans la protection et la mise en valeur du patrimoine rural –, la situation aurait une telle envergure que même les villages supposément bien conservés affichent ce genre de balafre architecturale. « Si je prends l'exemple du village de Kamouraska, qui passe pour un des plus beaux du Québec, seulement 18 de ses 480 maisons sont dans un état acceptable d'intégrité architecturale. » Devant l'importance des pertes patrimoniales en région rurale, l'auteur et historien de l'art Michel Lessard réagit pour sa part avec amertume : « Quand je me promène au Québec, par moment, j'aimerais mieux ne pas voir. »

ZONES SENSIBLES

De l'avis de tous les interviewés, la mise en valeur du patrimoine rural passe par la sensibilisation des propriétaires de bâtiments patrimoniaux et de la population en général. « Les gens doivent avoir accès à l'information afin de choisir les bons matériaux pour préserver la qualité de leurs bâtiments », croit Claude Bergeron, de la firme de consultants en patrimoine culturel et en muséologie Bergeron Gagnon. Le contexte serait d'ailleurs idéal pour le faire, selon Louise Mercier, présidente de l'organisme Action patrimoine, car les matériaux synthétiques introduits dans les années 1980 comme les clins d'aluminium ou de vinyle qu'on a substitués au bois, arrivent à leur fin de vie et devront bientôt être remplacés.

Mais conscientiser la population ne suffit pas. « Il serait également intéressant d'amener les élus, les experts et les promoteurs des mesures d'efficacité énergétique à être davantage sensibilisés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine rural », ajoute Louise Mercier. Les arguments à faire valoir ne manquent pas : outre l'aspect identitaire, la fierté et l'importance historique, l'économie et le tourisme des régions éloignées peuvent être tributaires de la préservation du patrimoine.

« Pour inverser le mouvement, il faudrait davantage d'incitatifs fiscaux majeurs, pense Claude Bergeron. C'est une recommandation que l'on fait souvent lors de nos interventions et qui passe par la sensibilisation des élus municipaux. »

Il reste que, même sensibilisées, les municipalités ne possèdent pas forcément l'expertise nécessaire pour mettre en œuvre ces solutions. Ainsi, tout concept de conservation de l'héritage rural bâti induit l'adoption d'une réglementation et de mécanismes de contrôle spécifiques. Selon Martin Dubois, consultant en patrimoine et en architecture chez Patri-Arch, les schémas d'aménagement, les plans d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) représentent d'excellents outils pour contrôler les transformations apportées aux bâtiments d'intérêt patrimonial. Or, les conseils municipaux ne possèdent pas nécessairement l'expertise pour les utiliser de façon optimale, même quand un comité consultatif d'urbanisme (CCU) est en place. « Les CCU rassemblent souvent des personnes n'ayant aucune compétence en matière d'aménagement, d'architecture ou d'urbanisme, explique-t-il. Les citoyens qui en sont membres ne sont pas outillés pour bien intervenir sur le patrimoine bâti. »

LES ARCHITECTES DANS LE CHAMP ?

Or, ceux qui détiennent la compétence technique nécessaire à la préservation patrimoniale, les architectes, sont quasi absents du paysage rural. « Ils ont pourtant un rôle majeur à y jouer, explique Louis Patenaude, président des Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ). Ce sont eux qui possèdent l'expertise pour venir en aide aux propriétaires de bâtiments anciens et aux municipalités. »

Tous les architectes ne sont cependant pas sensibles à cette approche. Selon Louise Mercier, les jeunes architectes reçoivent peu de formation sur le patrimoine et sur les caractéristiques des constructions anciennes, ce qui compromet la qualité d'éventuelles interventions sur les bâtiments patrimoniaux. Il y aurait là un rattrapage important à faire dans les écoles d'architecture : « Pourtant, l'architecte n'a pas besoin d'être spécialisé en conservation pour apporter dans ce domaine des compétences utiles que le simple citoyen ne possède pas », ajoute Martin Dubois.

Les architectes peuvent contribuer à la préservation du patrimoine bâti en milieu rural de plusieurs façons. « Ils pourraient par exemple occuper des sièges de représentation dans le domaine municipal, suggère Yves Laframboise, offrir un kiosque d'information sur les interventions architecturales à privilégier à la Fédération québécoise des municipalités ou lors de congrès, proposer des forfaits spéciaux pour des projets de préservation... Il y a un lien qui doit encore se faire. »

Quant aux clients et municipalités, ils auraient avantage à embaucher un architecte consultant, avance Michel Lessard. « Un contrat annuel avec une firme d'architecture ferait en sorte que la population puisse accéder à cette expertise. Ce serait une bonne manière d'aider les municipalités à intervenir judicieusement sur leurs bâtiments. Ça permettrait aux petites municipalités de bénéficier de cette aide sans recourir aux services d'un architecte à temps plein, ce qu'elles ne peuvent pas toutes s'offrir. »

Les intervenants interrogés sont unanimes : les architectes ont un rôle à jouer dans la préservation du patrimoine en milieu rural. À l'heure actuelle, la demande ne justifie pas nécessairement leur investissement, mais encore faut-il pouvoir la susciter. D'ici là, le patrimoine rural bâti continue de se dégrader. ●

LA SECONDE VIE DES BUNKERS

Abris de fortune

En France, un nombre croissant de propriétaires découvrent le potentiel d'habitation de leur bunker. Mais comment recycler cet abri souterrain conçu pour se protéger des bombes en lieu agréable à vivre sans perdre le cachet patrimonial ?

Histoire d'une rénovation. • LESLIE DOUMERC



L'ennemi est parti, mais eux sont restés : près de 12 000 bunkers de la Seconde Guerre mondiale tapissent la côte atlantique française. Dans l'après-guerre, alors que les terrains partent comme des petits pains et pour une bouchée de pain, ces blocs de béton sont boudés par les propriétaires. Au mieux, ils servent de caves à vin, au pire, ils sont oubliés au fond du jardin, à l'abri des regards et des esprits encore écorchés par ces années belligérantes.

Sur l'île de Noirmoutier, le grand-père de Jérémie Ténif* a au contraire choisi le terrain qui allait accueillir sa demeure en fonction du bunker qui s'y trouvait. Cet ingénieur de formation savait que les Allemands avaient une peur bleue de l'affaissement des blocs dans les dunes et creusaient jusqu'à la roche pour s'assurer une stabilité à toute épreuve. Il venait de trouver la meilleure fondation possible pour la construction d'un magnifique loft de 80 m² avec vue sur la mer !

Un demi-siècle plus tard, la famille s'est agrandie et il a bien fallu trouver un moyen de loger tout ce petit monde. Les possibilités de nouvelles constructions étaient si réglementées dans cet espace protégé de front de mer que Jérémie Ténif s'est tourné vers le bunker de 60 m² qui servait de débarras au sous-sol. « C'est de la bêtise de laisser cela à l'abandon quand on a besoin d'espace ! Mais faire des travaux dans ce lieu conçu pour demeurer tel quel demande des connaissances particulières. On n'a pas vraiment le droit à l'erreur et les spécialistes en rénovation de bunker ne courent pas les rues ! » dit le propriétaire, qui travaille actuellement à la création d'un site Internet sur le sujet.



Photo: Leslie Doumerc

Avant de se passionner pour son « blockhaus », comme il l'appelle, Jérémie Ténif le novice a utilisé une méthode infaillible, celle du gros bon sens. « Pour chaque étape de rénovation, on a fait appel à cinq spécialistes qui nous proposaient toujours des options différentes. Finalement, on a choisi les solutions qui nous paraissaient les plus viables et les moins déli-rantes côté prix. »

FAIRE PREUVE D'OUVERTURE

Une fois le bunker vidé de son bric-à-brac, la première étape a aussi été la plus spectaculaire : le perçage de deux ouvertures pour favoriser la circulation dans le bloc et faire entrer un peu de lumière naturelle. Plus facile à dire qu'à faire dans des murs de 2 m d'épaisseur, conçus pour résister à une bombe d'une tonne ! « On avait dans l'idée que ce type de béton était impossible à perforer. Mais avec le temps, force est de constater qu'il existe des bétons précontraints infiniment plus durs, comme l'abri où s'était reclus Saddam Hussein, par exemple, et on a découvert des entreprises spécialisées en la matière. »

Après avoir passé en revue les différentes techniques de coupe, il choisit un sciage au disque diamanté pour élargir l'ouverture entre l'entrée et le salon, et une brèche trouée au carottage pour relier le bunker au garage. Des solutions moins lourdes que la découpe au fil diamanté – qui nécessite des groupes électrogènes très puissants pour assurer le refroidissement de l'outil –, mais qui auront tout de même exigé un mois de travaux et englouti le quart du budget de rénovation. →

UNE FOIS LE BUNKER
VIDÉ DE SON BRIC-À-
BRAC, LA PREMIÈRE
ÉTAPE A AUSSI ÉTÉ LA
PLUS SPECTACULAIRE :
LE PERÇAGE DE DEUX
OUVERTURES POUR
FAVORISER LA
CIRCULATION DANS
LE BLOC ET FAIRE
ENTRER UN PEU DE
LUMIÈRE NATURELLE.





Photo : Leslie Doumerc

CONTRE VENTS ET MARÉES

Après les ouvertures, il était temps de s'attaquer à la rouille, ennemi numéro un des bunkers en bord de mer. Celui de Jérémie Ténif n'était pas trop endommagé, mais le propriétaire a préféré prendre les grands moyens, histoire de prévenir les complications. Comme pour les coques des bateaux qui traversent les océans, l'acier des murs et du plafond a été sablé à blanc avant d'être « choupé » (recouvert d'une protection à base de zinc appliquée au chalumeau à haute température) pour éviter la corrosion.

Un classement en béton

En France, un grand nombre de bunkers sont classés « Patrimoine du XX^e siècle ». Ce classement créé en 1999 par le ministère de la Culture et de la Communication a pour objectif « d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen du logotype prévu à cet effet, les constructions dont l'intérêt architectural et urbain justifie de les transmettre aux générations futures comme des éléments à part entière du patrimoine du XX^e siècle ».

Drôle d'idée de préserver des traces architecturales peu reluisantes de ce siècle dramatique ? Pas selon l'urbaniste et essayiste Paul Virilio, auteur du livre *Bunker Archéologie*, qui pense que patrimonialiser une catastrophe permettrait d'en faire une « archéologie préventive ». L'idée est de prévenir l'horreur en conservant des monuments morbides à l'image du centre d'Auschwitz ou en construisant des mémoriaux, comme ceux d'Hiroshima, de Tchernobyl ou, plus récemment, celui de Ground Zero, à New York.

Virilio est allé plus loin en imaginant une église à l'esthétique fortement inspirée d'un bunker, en collaboration avec l'architecte Claude Parent. Créée dans les années 1960, la chapelle Sainte-Bernadette, à Nevers, se compose de deux coques de béton armé qui s'emboîtent, évoquant la grotte de Lourdes. En opposition avec l'extérieur, l'intérieur doux, feutré et sécurisant est imaginé comme un refuge... au même titre que la religion.

Forcément, ce brutalisme de béton, sans précédent dans l'histoire de l'architecture religieuse, en a outré plus d'un. Pendant des années, l'église a été menacée de destruction et censurée de la plupart des livres d'architecture alors qu'elle est la seule expression restante de la théorie de l'architecture oblique, un mouvement artistique imaginé par Virilio et Parent.

Ironie du sort, ce monument a récemment reçu le classement « Patrimoine du XX^e siècle » !

Qui dit air marin dit aussi humidité, et dans une structure aussi massive, l'hygrométrie est primordiale. « Heureusement, les Allemands, qui s'étaient fait gazer dans les tranchées pendant la Première Guerre mondiale, avaient une obsession pour le traitement de l'air », raconte Jérémie Ténif. Pour connaître l'état des lieux des installations sans avoir à percer au hasard dans ces énormes murs, il est allé fouiller dans les archives du Regelbau, un ensemble de documents utilisé par les militaires allemands qui décrit avec précision toutes les étapes de construction des abris en béton. Comme tous les bunkers sont standardisés selon leur fonction militaire, il a pu savoir exactement où étaient installées les aérations avant de faire tester les conduits au moyen de fumigènes.

C'est grâce à ce Regelbau qu'il a aussi pu constater que les câbles électriques apparents avaient tout bonnement disparu ! Il a fallu refaire toute l'électricité en prenant en compte la hauteur sous plafond relativement limitée (2,20 m) et oublier les suspensions pour leur préférer les lampes indirectes. Un détail qui prend toute son importance quand le souhait initial était de remédier au manque de luminosité tout en conservant une ambiance feutrée.

Après ces décisions techniques compliquées, autant dire que le choix du parquet et de la couleur de la peinture pour le salon et les quatre nouvelles chambres a été un jeu d'enfant !

ÉLOGE DE L'OBSCUR

Au final, est-ce un endroit agréable à vivre ? « Bien sûr que je suis plus souvent en haut à regarder la mer à travers les baies vitrées que dans mon sous-sol, mais c'est comme dans toutes les maisons de vacances : on ne passe pas sa vie dans les chambres ! Et les gens qui pensaient être mal à l'aise à cause du passé de l'endroit ou claustrophobes dans ce cube aussi massif changent assez souvent d'avis », répond le principal intéressé.

Son voisin, l'architecte Pierre-Albert Périllat Charlaz, qui a suivi les travaux de près, affectionne particulièrement cette atmosphère caverneuse, comme coupée du temps. Professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, il est tellement fasciné par la masse bétonnée qu'il donne toujours à ses étudiants de première année un exercice autour d'un cube minéral. Leur mission : creuser dans le plein pour créer du vide. « Spontanément, quand on pense à l'architecture, on envisage une construction avec des fondations, des élévations, des limites, des murs, des assemblages. Alors que construire l'espace par dépression est selon moi la meilleure façon d'apprendre. »

Mais gare aux fioritures ou à l'esthétisation excessive ! Selon lui, il est difficile de rénover un bâtiment chargé d'histoire sans tomber dans le folklore pittoresque. « Pour rénover des architectures de protection comme les bunkers ou les fermes de haute montagne, il y a deux options : soit éventrer le bâtiment au risque de le dénaturer, soit assumer le côté obscur. Au Japon, par exemple, la recherche du beau s'organise autour de la sublimation de l'ombre. C'est vrai aussi bien en architecture, avec l'écrasement des édifices pour préserver l'obscurité dans les pièces, qu'en cuisine, où il est important de servir la soupe miso dans un bol en laque sombre pour entretenir le mystère des ingrédients du bouillon », dit-il en faisant référence au livre *Éloge de l'ombre* de Naoki Tanisaki.

Alors, comment s'y prendre pour sublimer un bunker ? « Il faut faire travailler les paysagistes et valoriser l'extérieur plutôt que l'intérieur. L'objet en lui-même a une telle force, c'est comme se demander comment réaménager une pyramide égyptienne ! »

* Nom fictif, à la demande de l'interviewé.

Albanie : recycler ou « débunkeriser » ?

En Albanie, le souvenir de vacances qui fait fureur auprès des touristes est un bunker miniature ! Pas étonnant si l'on sait que près de 750 000 « champignons de béton » (un pour quatre habitants) sont figés devant les maisons, le long des côtes ou près des autoroutes du pays.

À l'origine de cette « bunkerisation » du pays débutée en 1950 : le dictateur nationaliste Enver Hoxha, qui craignait les bombes de ses anciens alliés communistes. À partir de sa mort, en 1985, on a progressivement accordé un rôle civil à ces bunkers en les utilisant notamment comme porcherie à la campagne, déchetteries dans les villes et toilettes publiques

sur les plages. Aujourd'hui, alors que l'Albanie fait preuve de plus d'ouverture que jamais – jusqu'à être candidate pour l'entrée dans l'Union européenne –, la question se pose à nouveau : que faire de tout ce béton armé qui rappelle un passé gênant ?

Les projets de reconversion fleurissent. Entre bars à burgers, discothèques « mushroom », éco-hôtels, mini-églises ou niches pour chiens, c'est à qui proposera le concept le plus insolite !

Les plus radicaux, toutefois, optent pour la destruction des bunkers pour des raisons psychologiques – se libérer du joug communiste

une fois pour toutes –, mais aussi financières. En Europe, l'Albanie est un des rares pays à connaître un boom économique dans le bâtiment et le prix des matériaux s'envole. En faisant exploser un bunker pour en récupérer l'acier, on peut gagner jusqu'à 380 \$, soit plus que le salaire mensuel moyen pour une petite semaine de travail.

Quand la paranoïa des uns fait la richesse des autres...

PROGRAMME DE FORMATION

ADMINISTRATION DE PROJET

■ PLANIFICATION ET SUIVI DE LA DURÉE D'UN PROJET ET DE LA DURÉE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Formateurs: Michel Desrosiers, architecte, et Alain Boudrias
Durée: 7 heures
 Montréal, le 30 janvier, de 8 h 30 à 16 h 30

■ INSPECTION PRÉACHAT, ASPECTS DE BASE ET NORMES DE PRATIQUE

Formateur: Claude Tanguay, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, le 7 février, de 8 h 30 à 16 h 30

ASPECTS TECHNIQUES

■ LE REVÊTEMENT « SIFE » (SYSTÈMES D'ISOLATION DES FAÇADES AVEC ENDUIT) ET LA RESPONSABILITÉ DE SURVEILLANCE

Formateurs: Samuel Massicotte, avocat, et André Gobeil, architecte
Durée: 3 heures
 Classe virtuelle, le 13 février, de 13 h à 17 h

■ BÂTIMENTS VERTS: INTÉGRATION DES EXIGENCES AUX PLANS ET DEVIS

Formatrice: Lyse Mireille Tremblay, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, le 17 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

■ DÉTAIL DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

Formateur: Richard Trempe, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, le 12 février, de 8 h 30 à 16 h 30

L'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL

Formateur: Conor Sampson, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, le 4 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

■ LE DESIGN EN BOIS MASSIF

Formateur: Dominic Briand
Durée: 3 heures
 Québec, le 25 mars, de 12 h à 17 h

■ MOYENS PRÉVENTIFS POUR ÉVITER LES ERREURS AUX PLANS ET DEVIS

Formateurs: Michel Desrosiers, architecte, et Alain Boudrias
Durée: 7 heures
 Montréal, le 6 février, de 8 h 30 à 16 h 30

■ MURS EXTÉRIEURS DES BÂTIMENTS ANCIENS

Formateur: Jules Auger, architecte
Durée: 4 heures
 Montréal, le 8 mai, de 13 h à 17 h

CULTURE ARCHITECTURALE

■ POUR UNE APPROCHE COGNITIVE DU PATRIMOINE BÂTI

Formateur: Pierre Larochelle, professeur retraité
Durée: 7 heures
 Québec, le 16 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

■ TERRITOIRE ET IDENTITÉ CULTURELLE

Formateur: Pierre Larochelle, professeur retraité
Durée: 7 heures
 Montréal, le 9 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

■ INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT IMMOBILIER

Formateur: Saïd Boukendour
Durée: 7 heures
 Québec, le 9 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

GESTION DE BUREAU

■ L'ARCHITECTE EN AFFAIRES: S'ASSOCIER ET DIRIGER

Formateurs: Samuel Massicotte, avocat, et Jonathan Bisson, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, le 29 avril, de 8 h 30 à 16 h 30
 Québec, le 30 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

■ MIEUX VENDRE SES SERVICES

Formateur: Pierre Cardinal
Durée: 3,5 heures
 Classe virtuelle, le 8 février, de 8 h 30 à 12 h

■ MIEUX NÉGOCIER SES HONORAIRES

Formateur: Pierre Cardinal
Durée: 3,5 heures
 Classe virtuelle, le 1^{er} février, de 8 h 30 à 12 h

PLANIFICATION ET CONCEPTION

■ PROCESSUS DE DESIGN INTÉGRÉ

Formatrice: Lyse Mireille Tremblay, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, le 27 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

■ COMMENT ÊTRE FACILITATEUR DANS LE PROCESSUS DE CONCEPTION INTÉGRÉ

Formateur: Joël Courchesne
Durée: 7 heures
 Québec, le 24 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

■ SKETCHUP DÉBUTANT

Formateur: Mario Chabot
Durée: 6,5 heures
 Classe virtuelle, le 5 mars, de 9 h à 16 h 30

■ SKETCHUP INTERMÉDIAIRE

Formateur: Mario Chabot
Durée: 6,5 heures
Classe virtuelle, le 12 mars,
de 9 h à 16 h 30

■ SKETCHUP AVANCÉ

Formateur: Mario Chabot
Durée: 6,5 heures
Classe virtuelle, le 19 mars,
de 9 h à 16 h 30

RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT ET ASPECTS JURIDIQUES

■ CODE DE CONSTRUCTION, PARTIE 10

Formatrice: Nicole Olivier, architecte
Durée: 7 heures
Montréal, le 7 février,
de 8 h 30 à 16 h 30

■ CODE DE CONSTRUCTION, PARTIE 3 ET 10

Formateur: André Gobeil, architecte
Durée: 21 heures
Québec, les 21, 22, 23 janvier,
de 8 h 30 à 16 h 30

■ NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LA CONSTRUCTION ET LA TRANSFORMATION DE BÂTIMENTS À LA VILLE DE MONTRÉAL

Formatrice: Nicole Olivier, architecte
Durée: 3 heures
Montréal, le 31 janvier,
de 13 h à 16 h

■ UN ARCHITECTE AVERTI EN VAUT DEUX !

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 3 heures
Québec, le 26 avril, de 9 h à 12 h

■ NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 3 heures
Québec, le 26 avril, de 14 h à 17 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE: LE CADRE JURIDIQUE

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 3,5 heures
Classe virtuelle, les 10 avril,
de 8 h 30 à 12 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE: L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 4 heures
Classe virtuelle, le 11 avril,
de 8 h à 12 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE: APRÈS LA RÉALISATION

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 4 heures
Classe virtuelle, le 12 avril,
de 8 h à 12 h

■ CONTEXTE JURIDIQUE DE LA PRATIQUE ET GESTION DE BUREAU

Formateurs: Samuel Massicotte, avocat,
et Pierre D'Anjou, architecte
Durée: 15 heures
Montréal, les 2 et 3 mai,
de 8 h 30 à 17 h
Québec, les 12 et 13 juin,
de 8 h 30 à 17 h

■ RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT

Formateurs: Jozef Zorko, André Gobeil
et Nicole Olivier, architectes
Durée: 33 à 35 heures
Montréal, les mercredis, du 20 mars
au 29 mai, de 18 h 30 à 21 h 30 (J. Zorko)
Montréal, les jeudis, du 7 mars au 16 mai,
de 18 h à 21 h (N. Olivier)
Québec, les mercredi, jeudi et vendredi
(6, 7 et 8 mars) ainsi que les lundi et
mardi (11, 12 mars), de 8 h 30 à 16 h 30
(A. Gobeil)

**INSCRIPTION
EN LIGNE
WWW.OAQ.COM**



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

mardis *verts*

|| CONFÉRENCES SUR L'ARCHITECTURE DURABLE ||

19 février 2013

ARCHITECTURE PAR CORRESPONDANCE

Parc industriel Kieran, Saint-Laurent

• *Anh le Quang*, architecte, DCYSA

26 mars 2013

HYPERLIENS

Bassins du Havre, Montréal

• *Josée Bérubé*, architecte, Groupe IBI-CHBA

16 avril 2013

ÉTOILE POLAIRE

Centre scientifique communautaire,
Whapmagoostui-Kuujuarapik

- *Alain Fournier et Carolyne Fontaine*, architectes,
Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes
- *Warwick F. Vincent*, directeur scientifique,
Centre d'études nordiques

14 mai 2013

LE BOIS EN VITRINE

Siège social d'AGF, Longueuil

• *Renée Daoust*, architecte, Daoust Lestage inc.

CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

1920, rue Baile, Montréal

cocktail inclus : 18 h / conférence : 18 h 30

inscription obligatoire : www.mardisverts.ca

une initiative de l'Ordre des architectes du Québec
(comité des techniques et des bâtiments durables)

Programme d'assurances
habitation et auto



Coopérer pour créer l'avenir



hiver-printemps 2013



QUI FAIT QUOI ?

Le dernier volet de notre série se penche sur les principaux organismes du domaine du patrimoine, des mines d'or pour les architectes.

1 ICOMOS CANADA, fondée en 1975, est la section canadienne du Conseil international des monuments et des sites. Créée à l'initiative de l'UNESCO, cette organisation internationale est née dans la foulée de la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, ou Charte de Venise, en 1964. Elle a son siège à Paris et compte 95 comités nationaux.

Au pays, Icomos Canada est un lieu d'échange d'information et d'expertises entre spécialistes. Il fait autorité en matière de pratique de la conservation du patrimoine bâti, dont il vise l'amélioration. Icomos établit les principes et les normes de conservation, évalue les politiques et fait pression pour les renforcer, en plus d'encourager la recherche scientifique et les échanges internationaux sur le sujet. Tous les bulletins de l'organisation sont disponibles sur son site, où figure un sommaire détaillé, ce qui permet de retrouver des articles anciens qui demeurent d'intérêt.

Son président est le Montréalais Dinu Bumbaru. Le vice-président du comité francophone est Alain Desjeans, et le vice-président du comité scientifique est l'architecte Medhi Ghafouri. Chaque année, Icomos Canada organise un congrès national.

2 LA FONDATION HÉRITAGE CANADA (FHC) est une fiducie nationale, enregistrée comme organisme de bienfaisance, créée en 1973 par le gouvernement canadien. Elle a pour objectif de protéger les lieux historiques sur son territoire. Elle s'emploie donc à sensibiliser la population à la conservation du patrimoine, à sauvegarder des biens patrimoniaux et à les faire connaître. Elle possède et gère certains sites, comme la chapelle du Lieu historique national du Manoir-Papineau, à Montebello.

En plus d'une conférence nationale sur le patrimoine, elle établit chaque année le Palmarès des 10 sites les plus menacés, qui permet d'attirer l'attention sur un monument en péril, voire d'en éviter la destruction. Dans le palmarès 2012, on trouve l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus, à Montréal. La fondation publie par ailleurs le magazine *Héritage* et soutient d'autres organismes, telle la Fondation Rues principales (voir page 51). Son site constitue une précieuse source d'information, notamment sur le financement relatif au patrimoine ou à sa mise en valeur.

La fondation Héritage Canada cherche aussi à influencer la législation des différents gouvernements afin que le patrimoine soit mieux préservé partout au pays. Richard M. Bégin représente le Québec au conseil d'administration, présidé par le Terre-Neuvien David Bradley.

3 ACTION PATRIMOINE est la nouvelle dénomination du Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) depuis le début de 2012. Cet organisme privé à but non lucratif œuvre depuis 1975 à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. Il est à l'origine du magazine *Continuité* et des éditions du même nom, qui publient des ouvrages spécialisés, ainsi que de la Fondation québécoise du patrimoine, qui soutient financièrement certaines actions de préservation.

Outre ses prises de position quand des éléments du patrimoine bâti et naturel sont menacés, l'organisme propose de la formation sur le patrimoine bâti. Ses colloques et conférences peuvent aussi intéresser les architectes. À titre d'exemple, celui de juin 2012 avait pour titre « Quartiers ouvriers : planifier, requalifier, mettre en valeur ». Son site présente de nombreux liens et ressources utiles tels que le *Répertoire centricois des ressources spécialisées en patrimoine bâti* (pour le Centre-du-Québec) ou le *Guide des bonnes pratiques en patrimoine agricole*.

Action patrimoine a son siège dans la maison Henry-Stuart à Québec. Louise Mercier en est la présidente depuis 2004. Plusieurs architectes font partie de son conseil d'administration et de ses comités.

4 DOCOMOMO QUÉBEC est une association à but non lucratif vouée spécifiquement à la connaissance et à la sauvegarde de l'architecture du 20^e siècle. Elle a été créée en 1990 sous le nom de Montréal moderne, à la suite de l'action menée par un groupe d'architectes pour la protection du Westmount Square de Montréal, construit par Mies van der Rohe.

En 1993, l'association s'associe au réseau de Docomomo International, fondé aux Pays-Bas en 1988 en vue de documenter et de conserver l'architecture du mouvement moderne (d'où son nom : Documentation et conservation du mouvement moderne). L'organisme, aujourd'hui représenté dans plus de 50 pays, a son siège au sein de la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris. Le secrétariat de la section québécoise loge à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal.

Docomomo fait des représentations auprès des propriétaires et des autorités pour favoriser la conservation du patrimoine architectural moderne au Québec, organise des séminaires, des colloques et des expositions, et publie des mémoires, des articles, des livres et des CD-Rom. France Vanlaethem en est la présidente. →

5 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL (AQPI), créée en 1988, intervient auprès des entreprises, des syndicats, des décideurs et de toute autre instance concernée par ce patrimoine. Elle appuie des dossiers de sauvegarde, organise des activités de sensibilisation et de découverte, et encourage le réseautage. Cette association à but non lucratif s'intéresse au patrimoine industriel dans son ensemble, soit les biens matériels et immatériels qui font l'histoire des usines et manufactures, des entreprises et du monde du travail. Il s'agit donc de bâtiments, mais aussi d'objets, d'archives et de savoirs. La présidence est assurée par Lise Noël.

Conférences, visites sur le terrain et recherches forment l'autre volet de son rayon d'action. Par exemple, à la demande du ministère de la Culture et des Communications, l'AQPI mène le projet « Mieux connaître le patrimoine industriel » afin de sélectionner 50 bâtiments, d'en documenter l'intérêt et de bonifier les bases de données où ils sont peu représentés. Enfin, l'AQPI diffuse le manuel *Découvrir le patrimoine industriel, guide d'introduction et d'intervention*, visant la conservation du patrimoine industriel. Son site est aussi une bonne introduction à la thématique, expliquant les enjeux à prendre en compte, les éléments précis du patrimoine industriel ou, par exemple, les questions à se poser pour évaluer la valeur historique d'un bâtiment.

6 HÉRITAGE MONTRÉAL revendique le titre de « promoteur de l'ADN de la métropole depuis plus de 30 ans ». Fondé en 1975, cet organisme à but non lucratif défend en effet sur toutes les tribunes le patrimoine immobilier du Grand Montréal et encourage sa préservation. Il concentre essentiellement son action sur le cadre bâti au sens large.

L'éducation et la sensibilisation passent par l'organisation de visites guidées et de conférences destinées au grand public telles les Architectours. Tout en exerçant une veille patrimoniale, Héritage Montréal conseille également les décideurs quant aux politiques à mettre en place. Le directeur des politiques de l'organisme, Dinu Bumbu, en est aussi le porte-parole et intervient régulièrement sur la place publique. Au-delà de la publication de communiqués et d'une présence dans les médias, Héritage Montréal produit des mémoires, des rapports et des études. Il dresse chaque année la liste des sites emblématiques menacés sur l'île de Montréal.

À noter : l'organisme dispose d'un important centre de documentation qui compte plus de 5000 monographies, périodiques et coupures de presse et auquel les chercheurs, les professionnels ou les étudiants peuvent adresser des demandes. Le président d'Héritage Montréal est Robert Turgeon.

L'aspect le plus fondamental de l'architecture : *transformer et améliorer la vie humaine.*

La mission Kitchisakik d'AUC reçoit le plus haut honneur au Canada, la Médaille du Gouverneur général en architecture 2012



auc architectes de l'urgence et de la coopération



DEVENEZ MEMBRE OU FAITES UN DON > architectes-urgences.ca

7 LA FONDATION RUES PRINCIPALES est un organisme à but non lucratif qui propose aux municipalités canadiennes des services d'aide à la revitalisation socio-économique des centres-villes. Cette revitalisation passe par la mise en valeur du patrimoine bâti des artères commerciales, la relance économique et l'amélioration de l'urbanisme. Concrètement, la démarche mise sur la concertation et la création de partenariats entre les acteurs locaux ainsi que le développement de stratégies visant à diversifier le commerce, animer et promouvoir le cœur de la ville, améliorer les espaces publics et embellir les bâtiments.

Depuis sa création en 1985, 250 villes ont fait appel à cette expertise. La Fondation Rues principales, présidée par Langis Simard et dirigée par Michel Lavergne, emploie une dizaine de personnes aux profils variés, dont deux architectes. Les deux paliers de gouvernement soutiennent sa mission.

En collaboration avec la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval, l'organisme propose de la formation continue. Il conçoit aussi des ateliers de formation sur mesure, notamment sur les thèmes de la gestion du patrimoine en milieu municipal ou l'état de santé des bâtiments. Il a également publié une vingtaine de fiches-conseils, dont plusieurs de grand intérêt pour les architectes, telles que «Le plan d'implantation et d'intégration architecturale», «Les revêtements extérieurs», «Aménager des rues conviviales», etc.

8 AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC (APMAQ), une association fondée en 1980, compte 700 membres. Sa mission s'articule autour de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine bâti résidentiel et de son environnement. En plus de faire de la sensibilisation auprès du public et des représentations auprès des autorités, elle constitue un réseau d'échange d'information et d'expériences. Elle mène aussi des projets de préservation. Depuis 2010, la priorité va aux actions en milieu rural.

Neuf comités de travail soutiennent le conseil d'administration, présidé par Louis Patenaude. L'APMAQ organise des conférences, notamment dans le cadre de son congrès annuel. La dernière portait sur l'impact de la nouvelle Loi sur le patrimoine. L'association propose également des ateliers sur les techniques traditionnelles de restauration dans la construction domiciliaire, en collaboration avec des centres de formation professionnelle.

9 LE CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC a été créé en 1995 sous le nom de Fondation du patrimoine religieux du Québec afin de regrouper les organismes œuvrant dans le domaine, qu'il s'agisse de fidèles ou de communautés propriétaires d'édifices. L'organisation disposait d'emblée d'un fonds à gérer provenant du ministère de la Culture et des Communications pour la restauration du patrimoine religieux. Elle a mené ensuite les deux phases de *l'Inventaire des lieux de culte du Québec* et →

Murs rideaux à haut rendement énergétique

Laissez libre cours à votre créativité

Grâce aux vitrages isolés triples offerts par Solariums Zytco permettant des facteurs d'isolation jusqu'à R 8.3, soit 300% de plus que les normes minimums du règlement modifiant le code de construction pour favoriser l'efficacité énergétique, il est possible d'augmenter de façon significative la surface vitrée tout en respectant la nouvelle réglementation.

Le mécanisme d'échange prévu dans le nouveau règlement permet d'augmenter cette proportion en augmentant l'isolation du vitrage de façon à présenter un bilan énergétique équivalent à la consommation cible d'énergie de la construction de référence.

Solariums Zytco vous offre un service d'évaluation sans frais des surfaces permises de vos projets en fonction des types de verre disponibles.

Contrôle solaire

Aussi, nous pouvons maintenant offrir à vos clients du vitrage sans effet réfléchissant, contrôlant 75 % de l'apport solaire, avec une luminosité de 72% assurant le confort à vos occupants tout en minimisant la consommation d'énergie.

Zytco
Solariums

**32 années d'expérience
à votre service.**

Solariums Zytco ltée : 4940, Chemin du Bois-Franc, Saint-Laurent (Québec) H4S 1A7
T (514) 335-2050 / 1-800-361-9232 info@zytco.com www.zytco.com



organisé plusieurs colloques universitaires sur le sujet avant de prendre son nom actuel, en 2007.

Sous la houlette d'un conseil d'administration présidé par Michel Lavoie, la direction générale est chargée de la gestion du programme « Aide à la restauration du patrimoine religieux ». En effet, le Conseil du patrimoine religieux a toujours l'aval du Ministère quant au financement de la restauration des édifices et des œuvres d'art qu'ils renferment.

Douze tables de concertation régionales sont actives au Québec. Elles regroupent des représentants laïques ou religieux, des propriétaires de bâtiments patrimoniaux, des représentants du ministère et des experts architectes ou historiens. Elles diffusent de l'information sur le programme d'aide, recommandent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et assurent le suivi. Le site Web contient tous les renseignements pertinents à l'obtention d'une subvention : travaux admissibles, conditions à respecter et démarches à entreprendre.

10 L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC regroupe 35 villages situés dans 11 régions touristiques. L'idée est de valoriser – après sélection – le patrimoine architectural et paysager de grand intérêt en milieu rural de promouvoir le tourisme. Au-delà des critères patrimoniaux et architecturaux existants, les villages doivent notamment respecter la Charte de la qualité. La grille d'évaluation est

disponible sur le site de l'association, où l'on trouve aussi les circuits, les cartes et une liste des membres.

L'organisme, qui existe depuis 1997, est présidé par Martin Lévesque, maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Elle compte deux conseillers : le fondateur Jean-Marie Girardville et l'ethnohistorien Yves Laframboise. En 2003, elle a participé à la création de l'Association des plus beaux villages de la Terre, avec ses homologues de la France, de la Wallonie (Belgique) et du Japon.

11 RURALYS, organisme sans but lucratif, est surtout actif dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-du-Sud, mais constitue une référence en matière de patrimoine rural partout au Québec. Ruralys offre notamment des services-conseils, met au point des outils d'intervention sur le patrimoine rural, et mène des actions de sensibilisation et des projets de recherche. Son credo : une vision intégrée du patrimoine dans un cadre de développement durable.

Ses principaux champs d'intervention sont l'architecture résidentielle ancienne (maisons de 1950 et antérieures), les paysages naturels et humanisés, le patrimoine génétique végétal, les savoir-faire techniques et traditionnels (les traditions et usages alimentaires) et l'archéologie (sites historiques et préhistoriques, culture matérielle).

Située à La Pocatière, Ruralys est dirigée par l'historienne Dominique Lalonde. Son conseil d'administration est formé de six personnes. ☺



Panneaux modulaires - Panneaux isolés préfabriqués
Revêtements métalliques pour murs et toitures
Fibrociment - Bardages - Terra-Cotta - Déclins

Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec

Centre Desjardins Granby - Haute-Yamaska
Architectes : Favreau Blais / Birtz Bastien Beaudoin Laforest
Entrepreneur : Revêtement RHR inc.



Hôtel Marriott de l'aéroport Montréal-Trudeau et siège social d'aéroports de Montréal
Architectes : Provencher Roy + Associés Architectes
Entrepreneur : Revêtements Alhordica Inc.

Centre Hospitalier Universitaire de Québec (CHU) Centre de recherche clinique en Oncologie
Architectes : Consortium de 3 bureaux : Amiot Bergeron, architectes / Lemay Guy Harvey, architectes et urbaniste
Entrepreneur : Ferblanterie R. Martin Inc.

• Ce concours vise à reconnaître les architectes qui s'illustrent avec des projets de grande qualité architectural et qui font usage de systèmes de revêtement métallique.

La date limite pour soumettre un projet pour l'édition 2013: 30 novembre 2013

Pour assurer leur qualité, EXIGEZ DANS VOS DEVIS que l'exécution des travaux de revêtement soient exécutés par un entrepreneur spécialisé EXPERT membre de l'AERMQ!

Terminal de Croisières Internationales à Saguenay
Architectes : Alain Voyer Architecte
Entrepreneur : Pro-Sag Mécanique Inc. et Produits Vaillancourt



Condominium Domaines Les Manoirs
Architectes : Bergeron Thouin
Entrepreneur : Revêtement Métalliques Fortin Inc.

SERVICES OFFERTS SANS FRAIS AUX ARCHITECTES

- Assistance dans la conception de projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique.
- Manuel technique complet avec détails, devis types et informations sur les matériaux et produit connexes.

À spécifier dans vos devis

CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DES MATÉRIAUX

- Vérification des matériaux au chantier incluant la confirmation des calibres d'éléments métalliques avec micromètre.
- Transmission des rapports d'inspection aux architectes
- Émission de CERTIFICATS DE CONFORMITÉ des matériaux.
- Tous les frais du programme assumés par l'AERMQ



NOUS SOMMES DÉMÉNAGÉS!

1295 Newton, suite 100 450 655-1657
Boucherville, Québec 1-877-434-1164
J4B 5H2

Concours de design 2013
www.aermq.qc.ca

ADAPTER LE PATRIMOINE

Si l'architecture est le reflet d'une société, elle devrait conséquemment refléter son évolution. Mais en ce qui concerne l'accessibilité universelle, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Sophie Lanctôt*

Les bâtiments et les lieux à caractère patrimonial sont des témoins du passé, ils constituent notre mémoire collective. Or, la grande majorité d'entre eux sont également bien ancrés dans le présent. Ils servent de lieux de culte, d'enseignement, de soins, de recherche, de loisirs, de travail. Même s'ils relèvent d'une autre époque, ils doivent être fonctionnels et performants. Ce qui constitue un grand défi, notamment lorsqu'il est question d'économie d'énergie, de développement durable, de résistance sismique... et d'accessibilité universelle.

Les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles, leurs aspirations à vivre de façon inclusive, en toute liberté et autonomie, font partie de l'histoire récente. Ces considérations ne figuraient évidemment pas au programme fonctionnel et technique de nos lieux et bâtiments anciens.

Dès lors, comment conjuguer patrimoine et accessibilité universelle? Doit-on perpétuer l'exclusion d'une part importante de la population, au nom de la rigueur historique? Doit-on, au contraire, intervenir de façon invasive au nom de la modernité et du droit à l'égalité? Pour nous, la réponse est entre les deux : saisir l'occasion de préserver les éléments historiques significatifs du lieu tout en favorisant son usage par tous.

DROITS D'ACCÈS

Nos voisins américains ont une longueur d'avance sur ces questions. Avec l'adoption, en 1990, de l'Americans with Disabilities Act (ADA), l'accès aux lieux historiques est devenu un droit civil, rétroactif. Le législateur, les concepteurs et les propriétaires n'ont pas eu le choix de se pencher sur la question : les lieux historiques doivent se conformer à l'ADA, un point c'est tout.

Cependant, lorsqu'il est établi que les modifications requises pourraient altérer ou détruire des éléments historiques significatifs, des allègements sont possibles. Si ces derniers ont un impact trop important sur le caractère patrimonial du lieu, des mesures compensatoires peuvent être retenues. Par exemple, lorsqu'il est impossible de rendre accessible une maison historique située dans un lieu d'interprétation, la visite virtuelle peut constituer une possibilité. Au Québec, à titre de comparaison, les exemptions en matière de conception sans obstacles présentées à la « Partie 10 – Transformation » du Code de construction du Québec relèvent essentiellement de la faisabilité de l'aménagement d'un accès sans obstacles au bâtiment, sans nuances ni précisions quant à l'objectif poursuivi. →



Pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie,
Musée des beaux-arts de Montréal,
Provencher Roy et associés architectes
Photo : Marc Cramer



Pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie, Musée des beaux-arts de Montréal, Provencher Roy et associés architectes
Photo : Marc Cramer

TOUT UN DÉFI

Réaliser des travaux d'accessibilité universelle dans un bâtiment existant représente tout un défi. Non seulement les contraintes spatiales, organisationnelles et techniques sont nombreuses, mais les ressources financières nécessaires sont souvent considérables. Le niveau de difficulté augmente d'un cran dans le cas d'un bâtiment ou d'un lieu patrimonial : respect de critères particuliers, matériaux donnés, détails spécifiques, mesures de contrôle, autorisations, etc. Les contraintes architecturales se multiplient, tout comme le nombre d'intervenants, les étapes de réalisation et les délais.

Pour y arriver, les Américains ont développé un processus en trois étapes qui, sans être miraculeux, facilite les arbitrages. Le principe ? Traiter simultanément les objectifs d'accessibilité et de préservation au lieu de les opposer l'un à l'autre.

Ainsi, la première étape consiste à déterminer les éléments qui justifient le caractère patrimonial du lieu, comme les éléments invoqués lors d'un classement ou d'une désignation, et à

comprendre leur signification dans un objectif de conservation. Il faut aussi prendre note des éléments qui ont un intérêt moindre et qui pourraient être modifiés sans nuire à la signification historique du lieu. Rappelons-nous que les lieux qui ont de l'histoire ont souvent été transformés avant de faire l'objet d'un classement ou d'une désignation. Tout ne doit pas obligatoirement être préservé !

Deuxième étape : déterminer les obstacles à la fréquentation du lieu par des personnes ayant différentes limitations fonctionnelles. Il faut comprendre et distinguer ce qui est essentiel, dans le contexte particulier d'un projet. Il est par ailleurs important de convenir de la performance d'accessibilité souhaitée. Rendre accessible un lieu patrimonial implique des investissements importants, aussi faut-il viser une performance élevée et une utilisation élargie des interventions proposées.

Enfin, troisième étape, les solutions d'accessibilité doivent être imaginées et développées en fonction des impératifs déterminés aux étapes précédentes. La préservation du patrimoine et la

Lauréat 2011
Centre communautaire
de Betsiamites

Photo : Stéphane Groleau

Lauréat 2011
Complexe de soccer du parc Chauveau

Photo : Robert Gréfiard

Lauréat 2011
Quartier général de la Sûreté du Québec
du district MLLL

Photo : Stéphane Brugger

Lauréat 2011
Conférence régionale des élus
de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Photo : Guy Tessier et Christian Perreault

Reconnaître l'excellence et l'innovation dans la construction non résidentielle en bois

Professionnels du bâtiment, entrepreneurs généraux, donneurs d'ouvrages publics et privés et designers sont invités à présenter leurs meilleures réalisations sur le plan de l'architecture, de l'ingénierie, de l'innovation et du design.

Dépôt des candidatures: 1^{er} décembre 2012 au 25 mars 2013

Le Gala aura lieu le jeudi 30 mai 2013 au Capitole de Québec.

cecobois

Centre d'expertise
sur la construction
commerciale en bois

www.cecobois.com/prixdexcellence

**prix
d'excellence
cecobois
2013**

réponse aux besoins d'aujourd'hui en matière d'accessibilité sont traitées sur un pied d'égalité : la recherche de solutions ne priorise pas un objectif au détriment de l'autre. La solution retenue doit répondre aux incontournables de l'un et de l'autre.

Évidemment, tout ne pourra être conservé. Des éléments ayant une certaine valeur patrimoniale devront être sacrifiés. De même, tous les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles ne pourront être comblés. Pensons à des finis architecturaux d'origine n'offrant pas le contraste de couleurs les rendant bien visibles ou aux détails d'un escalier rendant difficile la préhension. Pourquoi ne pas les conserver ainsi ? Ce sont des éléments témoins de l'histoire, comme les éléments d'une œuvre artistique. Tous apprécieraient visiter un lieu dont chaque détail rappelle une époque...

S'il est vrai qu'un lieu accessible à tous est plus facile à concevoir à partir d'une page blanche, le défi d'un contexte patrimonial appelle toutefois à l'ouverture, à la créativité

et à l'audace. Les architectes sont sans doute les professionnels les plus aptes à relever ces défis. Par ailleurs, rendre accessible un bâtiment ou un lieu patrimonial peut être l'occasion de poser un geste architectural fort : un nouveau volume implanté de plain-pied aura une matérialité différente, bien plus porteuse que la construction d'une rampe d'accès, par exemple. L'intervention d'accessibilité disparaît ainsi au profit d'une architecture contemporaine, qui établit un dialogue entre l'ancien et le nouveau. À cet égard, les exemples de réussite sont nombreux : pensons notamment à la construction du Pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie du Musée des beaux-arts de Montréal (Provencher Roy et associés architectes) ou à la rénovation et à l'agrandissement du Musée canadien de la nature à Ottawa (Gagnon Guy Letellier Cyr Ricard Mathieu architectes).

Si nous évoluons vers une société inclusive, que l'architecture en soit le témoin !

* Directrice générale de Société Logique.

S'il est vrai qu'un lieu accessible à tous est plus facile à concevoir à partir d'une page blanche, le défi d'un contexte patrimonial appelle toutefois à l'ouverture, à la créativité et à l'audace.



NOTARIUS
Au service des professionnels

TOUT CE QUI MONTE REDESCEND!

L'adhésion à la signature numérique en hausse.

Nos frais annuels de service en baisse.

Et la roue continue de tourner.

*Nous avons réduit les frais de service annuels et nous offrons désormais des escomptes de volume encore plus importants pour des groupes de plus de 50 usagers.

www.notarius.com/OAQ

 **ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC**



RÉGLEMENTATION

QUESTIONS DÉLICATES

Lors d'un litige entre le client et l'entrepreneur, faut-il se soumettre à l'interrogatoire réclamé par l'une des parties? Pas sans quelques précautions, que voici.

Dominique Vézina*

Voici un cas commun. Votre client a intenté une poursuite contre son entrepreneur ou il est poursuivi par ce dernier. Avant le procès, il vous demande d'accepter de vous soumettre à un interrogatoire afin de pouvoir exposer les éléments techniques ainsi que les réalités du chantier à la partie adverse. Votre client a été satisfait de vos services et voit en vous un allié.

En vertu du Code de procédure civile, les parties à un litige peuvent demander la permission de la Cour pour interroger un tiers, tel qu'un architecte (article 397, aliéna 4). Toutefois, certaines parties pourraient vous convaincre de vous soumettre à cet interrogatoire sans la permission du tribunal.

La volonté d'aider le client, dans le cadre d'un litige où l'architecte n'est pas poursuivi, pousse bien souvent ce dernier à acquiescer à cette demande. Est-ce prudent ?

Notre expérience en litige nous démontre que les architectes sollicités pour un interrogatoire ont tout avantage à communiquer avec le Fonds des architectes, à titre préventif, pour discuter du projet en litige. Car, bien souvent, l'architecte préalablement questionné deviendra partie au débat. Or, n'ayant pas eu le loisir d'être guidé avant de donner sa version ni de revoir son dossier, l'architecte sera ultérieurement lié par le compte-rendu qu'il aura fait avant l'audience.

Il s'agit donc
d'une étape
importante où il est
crucial de donner
l'heure juste et de
faire bonne figure.

En effet, les versions préliminaires sont retranscrites par un sténographe et font foi du témoignage. Toute nuance apportée par la suite entacherait la crédibilité de l'architecte. Il s'agit donc d'une étape importante où il est crucial de donner l'heure juste et de faire bonne figure. Pour y parvenir, une revue exhaustive du dossier est souvent nécessaire.

L'avantage de procéder par une demande de permission plutôt que de consentement permet au tribunal de déterminer les conditions qui s'appliqueront pour l'interrogatoire préalable. Ainsi, le juge pourra déterminer la durée de l'interrogatoire, les sujets qui pourront être abordés par les parties, ainsi que les documents à fournir. D'où l'importance de bien encadrer cette démarche.

Bref, avant d'acquiescer à une demande d'interrogatoire, assurez-vous de communiquer avec le Fonds des architectes. Cette démarche n'empêchera pas nécessairement qu'un recours soit ultimement intenté contre vous, mais elle vous permettra à tout le moins d'être judicieusement conseillé au moment opportun. **E**

* Avocate chez Donati Maisonneuve, S.E.N.C.R.L.



Inspirants !

Trouvez
tous les produits du bois
au même endroit

www.produitsdubois.ca

produitsdubois.ca
LE RÉPERTOIRE

facebook

Pinterest

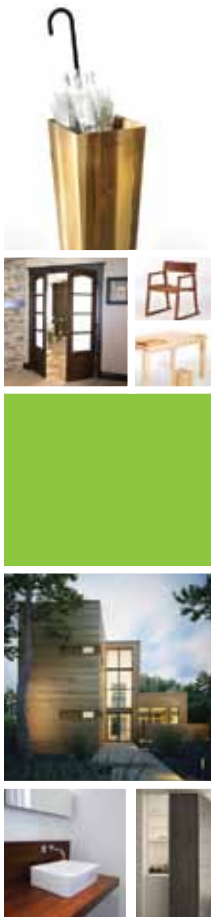




Photo: seier+seier

PRATIQUE ILLÉGALE

La Cour du Québec a récemment clarifié à l'avantage de la profession certaines dispositions de la Loi sur les architectes, ce qui fera désormais jurisprudence. Exemples concrets.

Claude Bonnier*

Les cas qui suivent concernent des dénégations de culpabilité enregistrées par les défendeurs et des décisions rendues par la Cour du Québec après procès. Il ne s'agit donc pas de règlements par transaction, ce qui rend la jurisprudence d'autant plus intéressante.

Premier cas: Ordre des architectes du Québec contre Pâris Papadopoulou¹. Ce dernier, ex-membre de l'Ordre, a illégalement utilisé l'abréviation «arch.» dans divers documents de construction et sur des sites Internet. Après réception d'un signalement du public et enquête, l'Ordre a porté plainte et le tribunal lui a donné raison. Fait à noter, ce procès était un précédent quant à l'utilisation par une personne d'une abréviation susceptible de laisser croire, à tort, qu'elle pouvait être architecte.

La deuxième affaire opposait l'Ordre à Gilbert Hayart², soupçonné d'avoir préparé des plans qu'il a intitulés «esquisses». Ces prétendues esquisses ont servi à construire deux triplex jumelés, soit un immeuble de plus de 300 m². Lors du procès, M. Hayart a invoqué pour sa défense qu'il ne s'agissait pas de «plans de travaux d'architecture» au sens de la Loi, mais bien d'«esquisses». Il aurait avisé son client de ne

pas les utiliser à des fins de construction, puisque des plans d'architecte sont exigés en vertu de la Loi. Il a de plus fait valoir à la cour qu'il avait volontairement omis certains détails de construction afin de s'assurer que ces plans seraient considérés comme incomplets et ne seraient donc pas utilisés pour construire.

La cour a d'abord rappelé qu'il faut garder à l'esprit que les lois professionnelles (dont la Loi sur les architectes) ont pour fonction de protéger le public. Ensuite, elle a conclu qu'il s'agissait de plans suffisamment détaillés pour construire, la preuve étant qu'ils ont effectivement servi à construire un immeuble qui ne s'inscrit pas dans l'esprit de l'article 16.1 de la Loi. Le tribunal a de plus constaté que le défendeur n'a pas pris toutes les précautions nécessaires pour éviter de

commettre une infraction en se plaçant dans une situation où il a exercé illégalement la profession d'architecte. Il a donc rejeté les arguments du défendeur et donné raison à l'Ordre.

Par ailleurs, ce dernier jugement confirme également que la norme des 300 m² – prévue au sous-paragraphe b) du paragraphe 1 de l'article 16.1 de la Loi – s'applique à l'ensemble des habitations jumelées ou en rangée une fois construites, et non à chacune d'entre elles.

Ces deux jugements feront jurisprudence, ce qui favorisera d'autant le respect de la mission de l'Ordre: la protection du public. ☺

* *L'auteur est l'enquêteur à l'exercice illégal de la profession de l'OAQ.*

RÉFÉRENCES

On peut consulter ces jugements sur le site www.jugements.qc.ca.

① Article 15c) de la Loi. Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, district judiciaire de Montréal, dossiers #500-61-320471-114 et #500-61-320470-116, 20 juin 2012. ② Article 15a) de la loi. Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, district judiciaire de Richelieu, dossier #765-61-015040-116, ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC c. GILBERT HAYART faisant affaire sous la raison sociale de DESIGN ET ARCHITECTURE GILBERT HAYART, 18 juillet 2012.

Nos nouveaux styles sauront vous inspirer!

Découvrez notre Pierre Shadow Stone® qui se distingue par son apparence unique en saillie qui convient parfaitement aux conceptions contemporaines. Nous avons ajouté trois nouvelles couleurs pour votre créativité.

Notre Brique Contemporaine par ses grandes longueurs offre un effet remarquable et une originalité saisissante dans une riche palette de cinq couleurs.

Notre pierre de construction, produit entièrement vert, vous offre une durabilité accrue, une liberté de conception et une garantie à vie.

Simplement pierre^{MC}

450.437.7165 | www.arriscraft.com

Arriscraft
Pierre de Construction - Brique - Calcaire



Pierre Shadow Stone®



Brique Contemporaine

SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Les cours de sécurité sur les chantiers soulèvent bien des questions de la part des architectes. Où en sommes-nous?

Samuel Massicotte, avocat

De nombreux architectes qui effectuent de la surveillance de chantier nous ont demandé quelle était la position de l'Ordre sur le cours de sécurité dont l'attestation est décernée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Rappelons d'abord la réglementation à cet égard. L'article 2.4.2 i) du Code de sécurité pour les travaux de construction mentionne que :

« 2.4.2 L'employeur doit s'assurer que [...]

i) le personnel de la direction et de la surveillance travaillant principalement et habituellement sur un chantier de construction ainsi que les travailleurs œuvrant sur le chantier de construction aient suivi un cours de sécurité, détiennent une attestation décernée par la Commission ou un organisme reconnu par elle. »

Ainsi, si la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) définit bien la notion de travailleur, elle ne définit pas celle de « personnel de la direction et de la surveillance travaillant principalement et habituellement sur un chantier de construction ». Il faut donc recourir à l'interprétation que donnent la doctrine et la jurisprudence de l'article 2.4.2 i) et considérer l'esprit général de la LSST et du Code de sécurité afin de déterminer si cette disposition vise les architectes surveillants de chantier.

Rappelons que la LSST a pour objet d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Par ailleurs, comme cette loi est d'ordre public, on ne peut y déroger par contrat ou autrement.

Dans une décision rendue en 2009, la Commission des lésions professionnelles a dû interpréter la portée de l'article 2.4.2 i). Dans cette affaire, un employeur contestait le rapport d'intervention de dérogation émis par la CSST relativement au fait qu'un livreur de matériaux sur le chantier de construction n'avait pas suivi le cours de sécurité, conformément à l'article 2.4.2 i) du Code de sécurité.

Après avoir interprété l'esprit de la loi ainsi que l'objectif du Code, la Commission a conclu qu'une personne ne travaillant pas sur le chantier, mais y étant présente de façon ponctuelle, par exemple à titre de livreur de matériaux, doit détenir l'attestation réglementaire qui confirme qu'elle a suivi le cours de sécurité. La cour ajoutait :

« 31. Dispenser l'employeur de son obligation de s'assurer que le livreur de matériaux ait suivi un tel cours irait à l'encontre de l'objet de la LSST qui est « l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs [...]

33. Un tel cours vise à informer les travailleurs sur les mesures générales de sécurité propres aux chantiers de construction, ce qui est certainement important tant pour la sécurité du livreur que pour celle des autres travailleurs présents sur le chantier et avec lesquels il doit interagir. »

L'état actuel du droit fait en sorte que cet article s'applique à tout travailleur ainsi qu'au personnel de la direction et de la surveillance travaillant sur le chantier de construction, même de façon ponctuelle.

Soyons clairs : nous ne soutenons pas nécessairement cette interprétation de l'article 2.4.2 i) du Code de sécurité. En effet, il serait bénéfique qu'un débat soit tenu devant la Commission des lésions professionnelles afin de déterminer si l'article 2.4.2 i) s'applique à un architecte surveillant. Des arguments pourraient ainsi étayer la position contraire.

Il y a toutefois fort à parier qu'aucun de vous, lecteurs, ne tient vraiment à contester une décision de la CSST et, ainsi, à entreprendre des procédures judiciaires devant la Commission. En conséquence, pour l'instant, nous croyons opportun de conseiller aux architectes de suivre le cours prévu à l'article 2.4.2 i), ne serait-ce que pour leur propre sécurité ainsi que pour éviter qu'un constat d'infraction ne soit émis par un inspecteur de la CSST. ☺

TABLEAU DE L'ORDRE

■ NOUVEAUX MEMBRES

Le 25 septembre 2012

Gagnon, Sylvain
Molina Rodriguez, German Dario
Moussaoui, Youssef

Le 1^{er} octobre 2012

Ait Belkacem, Amine
Aumais, Sébastien
Banville, Joëlle
Boucher, Julie
Franco, Martha
Kim, Won Chul
Pajani, Silvana
Raoui, Rym Isma
Stoimenova, Katia

Le 30 octobre 2012

Ashby, Philippe
Azoulay, Laura Freha
Carbajal Raya, Federico
Desjardins, Catherine
Khayatey Houssaini, Rachid
Perron, Frédéric
Pilon, Myriane
Rochette, Isabelle

■ RÉINSCRIPTIONS

Le 1^{er} octobre 2012

Pelletier, Jean F.

Le 2 novembre 2012

Corriveau, Yvan

■ DÉMISSIONS

Le 30 octobre 2012

Gauvin, André

■ DÉCÈS

Le 22 juillet 2012

Chagnon, Brigitte

Le 14 octobre 2012

Beauvais, Serge

Le 30 octobre 2012

Reid, Michèle

■ DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Vinet, Jean-Charles

Pour en savoir plus, veuillez
consulter le site Web de l'Ordre
des architectes du Québec
(www.oaq.com) sous l'onglet
Protection du public – Décisions
et jugements.

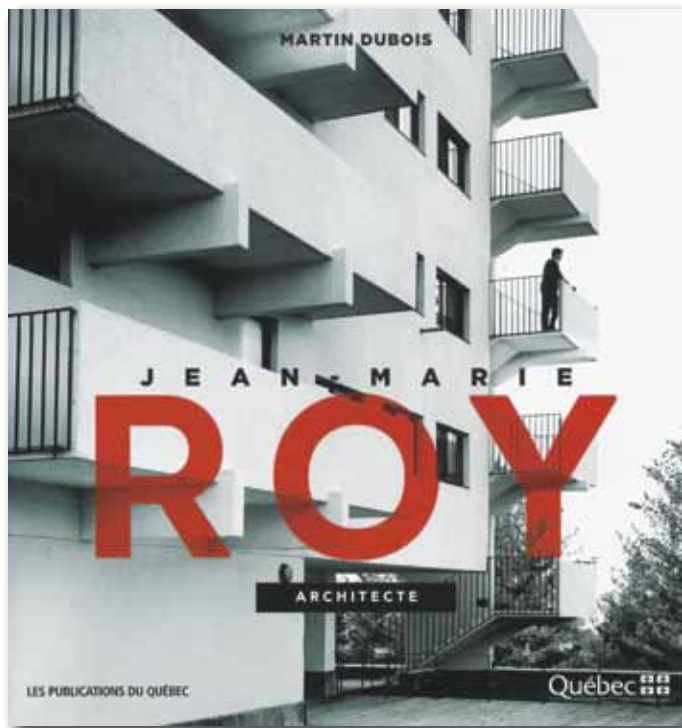


Nouvelle image, même mission...

« Promouvoir l'utilisation du béton prêt à l'emploi, mobiliser nos membres et partenaires à adhérer aux bonnes pratiques de l'industrie. »

Découvrez notre **NOUVELLE IMAGE**
sur notre site internet :
www.betonabq.org





JEAN-MARIE ROY

Martin Dubois

Figure marquante de l'architecture moderne québécoise, Jean-Marie Roy, disparu en novembre 2011, a laissé derrière lui une œuvre remarquable. Elle est ici minutieusement recensée par Martin Dubois, consultant en patrimoine et en architecture, qui relate la vie et la carrière de l'architecte à travers son parcours, ses influences et l'évolution de sa pratique. Le lecteur peut ainsi se familiariser avec une trentaine de réalisations, certaines très connues – les tours du Complexe Desjardins à Montréal, les campus intercommunautaires de Saint-Augustin-de-Desmaures ou l'église Saint-Denis de Sainte-Foy –, d'autres moins. Derrière chacune, on sent la cohérence de la démarche de cet architecte avant-gardiste. Une biographie incontournable dans la collection – bien mince – des ouvrages consacrés aux architectes d'ici.

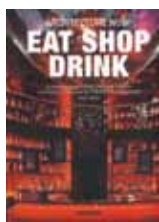
■ LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC, 2012, 165 PAGES



DESSIN DE DESIGN ARCHITECTURAL
Francis D.K. Ching et Steven P. Juroszek
Traduction de Michel L. Saint-Pierre

Après *Building Construction Illustrated*, la maison d'édition Modulo a eu la bonne idée de traduire un autre ouvrage du célèbre professeur de dessin. On pourrait penser qu'un ouvrage consacré au dessin n'est rien de plus qu'un anachronisme en notre époque numérique, mais il s'agirait d'une grossière erreur. Au moyen de sa plume d'une rare éloquence, Francis D.K. Ching décortique le dessin architectural, nous entraînant du point à l'animation tridimensionnelle en passant par l'apprentissage de la perspective et le développement des concepts. Fidèle à lui-même, il vulgarise pour le profane le concept de couleur numérique au moyen de jolies illustrations en... noir et blanc. En bonus, l'ouvrage est accompagné d'un CD rempli de vidéos où l'auteur donne quelques leçons de dessin. À mettre entre les mains de tous les étudiants en architecture.

■ MODULO, 2012, 416 PAGES



ARCHITECTURE NOW! EAT SHOP DRINK
Philip Jodidio

Le titre est une ode à la consommation, le bouquin est à l'avant. Dans son style minimaliste, Philip Jodidio, prolifique auteur de la collection « Architecture Now! », récidive à grand renfort d'images léchées et de lieux branchés, œuvres d'architectes et de designers manifestement tous convertis au starckisme. On pénètre ici dans d'innombrables restaurants, bars, boutiques ou grands magasins tous plus ostentatoires les uns que les autres, et ce, peu importe leur emplacement sur la planète. On est souvent très loin du développement durable : pensons notamment à cet hôtel-restaurant chic dans les Alpes suisses, construit à 2100 m d'altitude au grand dam des autorités locales, initialement opposées à sa construction. Mais c'est clair et assumé : les commerces présentés dans *Eat Shop Drink* ne sont pas destinés à accueillir les sans-le-sou de ce monde. À défaut de pouvoir s'y payer une visite, on parcourt le bouquin. Essentiellement pour les photos, un peu pour l'inspiration.

■ TASCHEN, 2012, 416 PAGES



VERS DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX, TOME 2
Francis Rambert et Jean-François Pousse

Au Québec, on entend surtout parler de logement social lorsque les organismes communautaires en réclament davantage. Aussi est-ce un brin surprenant de voir des logements sociaux prendre la vedette dans un musée, comme ce fut le cas deux fois plutôt qu'une à la Cité de l'architecture et du patrimoine, à Paris. Cette petite plaquette reprend fidèlement le contenu de la deuxième expo et témoigne d'une grande vitalité architecturale, notamment par la variété des propositions. Curiosité entre toutes, cet étrange bâtiment résidentiel en trois temps constitué de maisons de ville en rangée sur lesquelles on a déposé un immeuble à logement, lui-même coiffé de bungalows. Il y a dans ce catalogue de quoi s'inspirer en matière de logement social, et aussi de logement tout court.

■ SYLVANA EDITORIALE/CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, 2012, 125 PAGES



ARCHITECTURE INDUSTRIALISÉE ET PRÉFABRIQUÉE: CONNAISSANCE ET SAUVEGARDE
Sous la direction de Franz Graf

et Yvan Delemontey

Au cours du 20^e siècle, l'aventure de l'industrialisation du bâtiment a été marquée par une série d'expérimentations et d'erreurs. Aujourd'hui, cette architecture industrialisée et préfabriquée – parfois improvisée ou construite de manière rapide et économique – pose des problèmes particuliers de sauvegarde et de restauration. Comment intervenir judicieusement sur le legs de la dernière moitié du siècle passé? C'est ce que se demandent les 19 architectes, historiens et ingénieurs qui ont collaboré à cet ouvrage. Ils exposent à tour de rôle des projets bien concrets de remise en état, les uns pour les avoir réalisés, les autres pour les avoir analysés. De la maison Dymaxion, cette utopie de Fuller qui devait révolutionner le logement d'après-guerre aux États-Unis, au quartier QT8 de Milan, en passant par une tour d'habitation parisienne à l'architecture banale, on prend toute la mesure de la difficile intervention sur l'architecture industrialisée. En tout, on parcourt une vingtaine d'expériences internationales ayant permis de valoriser le bâti contemporain au lieu de le démolir pour construire à neuf. Les textes, présentés en anglais et en français, sont clairs, fouillés et abondamment illustrés. Inspirant.

■ PRESSES POLYTECHNIQUES ET UNIVERSITAIRES ROMANDES, 2012, 435 PAGES



POURQUOI FAIRE DE L'URBANISME?
Tewfik Guerroudj

Tewfik Guerroudj est à la fois architecte et urbaniste. Il publie ici un ouvrage complet sur les enjeux de l'urbanisme, sur le sens et la

nécessité d'aménager les villes, en décryptant toutes les démarches possibles. D'emblée, la préface, rédigée par le président du Conseil français des urbanistes, donne le ton: «... traiter au mieux toutes les dimensions de la ville de façon à ce que le réceptacle conçu par les urbanistes puisse accueillir au mieux les projets des architectes». L'ouvrage peut s'appliquer à des villes de diverses tailles et tous les acteurs concernés – promoteurs, citoyens, élus et fonctionnaires – trouveront matière à alimenter leur réflexion. Par contre, les procédures et instruments de réglementation présentés sont particuliers à la France, ce qui réduit quelque peu la portée pratico-pratique du bouquin pour le lecteur nord-américain.

■ ÉDITIONS CONFLUENCES, 2011, 236 PAGES



DICIONNAIRE DE L'ARCHITECTURE

Mathilde Lavenu et Victorine Mataouchek

Plutôt lexicque que brique, ce «dictionnaire» est petit et léger. Graphisme simple et clair, deux qualités renforcées par les illustrations et confirmées dans les définitions, brèves et limpides. Avec environ 600 entrées et une centaine de figures, il servira aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels. Il définit les

principaux termes d'architecture, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, qu'ils concernent l'architecture fortifiée, religieuse, civile, ou encore la charpente, la maçonnerie, etc. Gâble, hypocauste, ressaut ou embarrure n'auront bientôt plus de secret pour vous. Et en plus, il sera utile au scrabble!

■ ÉDITIONS JEAN-PAUL GISSEROT, 2011, 128 PAGES



LES OUVERTURES DANS LE PATRIMOINE RÉSIDENTIEL MONTRÉALAIS

Nathalie Charbonneau

Ce livre plaira surtout à l'amoureux du patrimoine bâti traditionnel, de ses détails, de ses techniques et de ses matériaux. Son sujet est pointu et les textes plutôt succincts, mais il est richement illustré et exhaustif. La première partie classe en différentes catégories les portes, fenêtres, lucarnes et oriels existants dans le bâti résidentiel montréalais. Elle intéressera éventuellement celui qui veut reproduire les ouvertures d'origine lors d'un projet de rénovation ou respecter l'esprit de l'époque. La deuxième partie incite à la réflexion: elle présente en effet des «contre-exemples» qui montrent comment ce patrimoine a été dégradé au fil du temps par des modifications et ajouts qui détonnent sur les plans de la symétrie, du style, de la volumétrie ou de la cohérence des matériaux. D'ailleurs, l'auteure plaide en faveur du recours à l'architecte.

■ LES ÉDITIONS GID, 2012, 174 PAGES

MAISON
DE L'ARCHITECTURE
DU QUÉBEC

L'ARCHITECTURE ET NOUS, ICI, MAINTENANT.

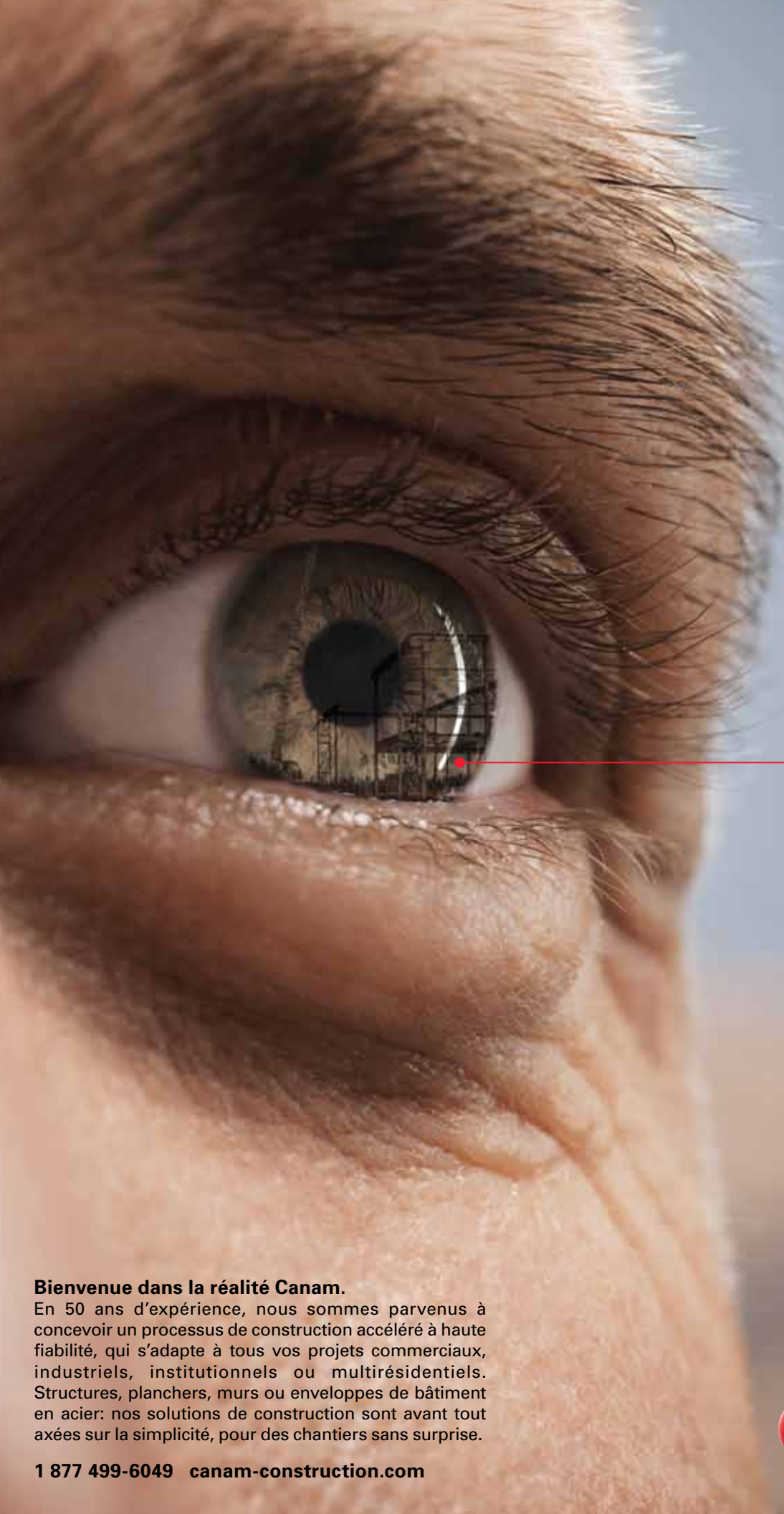
> À partir du 23 novembre 2012 :

Protéiforme : architecture paramétrique
une exposition d'Architecture Open Form

Métro Place d'Armes

Mercredi > vendredi : 13h - 18h

Samedi et dimanche : 12h - 17h



Imaginez votre chantier
simple, agréable
et prévisible.

Bienvenue dans la réalité Canam.

En 50 ans d'expérience, nous sommes parvenus à concevoir un processus de construction accéléré à haute fiabilité, qui s'adapte à tous vos projets commerciaux, industriels, institutionnels ou multirésidentiels. Structures, planchers, murs ou enveloppes de bâtiment en acier: nos solutions de construction sont avant tout axées sur la simplicité, pour des chantiers sans surprise.

1 877 499-6049 canam-construction.com



CANAM
CONSTRUIRE AUTREMENT



**Pour une 8^e année
consécutive, obtenez
votre part de la ristourne
de 150 000 \$**

**Exclusivement offerte
aux membres de l'Ordre
des architectes du Québec**

Pour une huitième année consécutive, grâce à l'excellente performance de votre programme d'assurance, TD Assurance Meloche Monnex est fière de pouvoir remettre à plus de 1 200 membres de l'Ordre des architectes du Québec une ristourne de 150 000 \$¹.

Cette ristourne se traduit par une réduction de 7 % sur votre tarif de groupe préférentiel déjà consenti pour vos assurances habitation et auto.

**Profitez de votre ristourne dès aujourd'hui :
514-850-6175 ou 1-888-656-2324**

Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h

Samedi, de 9 h à 16 h

www.melochemonnex.com/oaq

Programme d'assurance recommandé par :



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Le programme d'assurances habitation et auto de TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Le programme est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Meloche Monnex services financiers inc. dans le reste du Canada.

¹Certaines conditions et restrictions s'appliquent. La ristourne est offerte sur les nouvelles polices d'assurances habitation, auto et moto émises au Québec du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 et pour les renouvellements des polices d'assurances habitation, auto et moto émis au Québec du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013 seulement aux membres de l'Ordre des architectes du Québec. Pour plus de détails, rendez-vous au www.melochemonnex.com/oaq.
^{MD}Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays.